

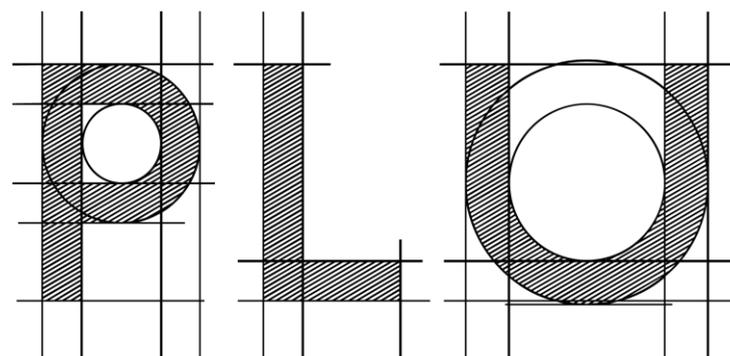


PLAN LOCAL D'URBANISME

1. RAPPORT DE PRESENTATION

1.3 État initial de l'environnement

Version : dossier arrêté 08/11/2022



PLAN LOCAL D'URBANISME

Ville de Claye-Souilly



SOMMAIRE

1	Eléments physiques du site	4	3	Structure urbaine	52
1.1	Caractéristique du site	4	3.1	Evolution du tissu urbain	53
1.1.1	Topographie	4	3.1.1	Approche historique	53
1.1.2	Géologie	6	3.2	Les centres urbains anciens.....	56
1.1.3	Éléments climatiques	6	3.2.1	Claye	56
1.2	L'hydrographie : Trame Bleue	8	3.2.2	Souilly	58
2	Grand paysage et ensembles naturels	11	3.2.3	Voisins	58
2.1	Les entités paysagères	11	3.2.4	Identité commune des centres anciens	59
2.1.1	La butte d'Aulnaie	13	3.3	Le développement du début du XX ^{ème} siècle.....	59
2.1.2	Le plateau de la Goële	14	3.4	Le « boom » de la seconde moitié du XX ^{ème} siècle.....	60
2.2	Les éléments du grand paysage.....	15	3.4.1	L'essor du pavillonnaire	60
2.2.1	L'aqueduc de la Dhuis : une liaison douce jusqu'à Paris	15	3.4.2	Le logement social des années 60-70et les équipements	61
2.2.2	Bois de la ceinture verte d'Ile de France	17	3.4.3	Le début du renouvellement urbain	65
2.2.3	Liaisons vertes régionales	22	3.4.4	Le développement des activités économiques	65
2.3	Les sites archéologiques	25	4	Patrimoine urbain vernaculaire.....	66
2.4	La Trame Verte et Bleue communale.....	26	4.1	Patrimoine bâti et petit patrimoine	66
2.4.1	Les espaces de production	26	4.1.1	Patrimoine bâti	66
2.4.2	Espaces naturels et boisements	28	4.1.2	Les cours intérieurs	66
2.4.3	Les zones humides	31	4.2	Rapport entre ville et paysage.....	69
2.4.4	Les traces des vallons	39	4.2.1	Espaces verts publics et privées	69
2.4.5	Les espaces naturels protégés	40	4.2.2	Les zones paysagères	70
2.5	Les orientations du SRCE	45	4.2.3	Les lotissements « paysagers »	71
2.6	Les secteurs de compensation	51	4.2.4	Les jardins partagés	72

5	Qualité et préservation des ressources naturelles	73			
5.1	Qualité de l'air	73		6.3.3	Les infrastructures de matière dangereuse 83
5.2	Qualité de l'eau	75		6.4	Nuisances..... 83
5.2.1	Les eaux souterraines	75		6.4.1	Trafic aérien 83
5.2.2	Les eaux de surface	75		6.4.2	Trafic routier 84
5.2.3	Qualité des eaux	76		6.4.3	Les nuisances sonores liées aux infrastructures routières 86
5.2.4	Gestion des eaux	76		6.4.4	Les nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires 86
5.3	Qualité des sols	76		7	Réseaux
6	Risques et nuisances	78		7.1	Eau potable
6.1	Risques naturels.....	78		7.2	Traitement et valorisation des déchets
6.1.1	Les risques de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles	78		7.3	Assainissement.....
6.1.2	Les risques liés aux inondations	79		7.4	Accessibilité numérique.....
6.1.3	Les risques liés aux anciennes carrières abandonnées	79		7.5	Réseau électrique.....
6.2	Schéma départemental des carrières.....	81			
6.3	Risques technologiques	81			
6.3.1	Les installations industrielles	81			
6.3.2	Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels	82			

1 ELEMENTS PHYSIQUES DU SITE

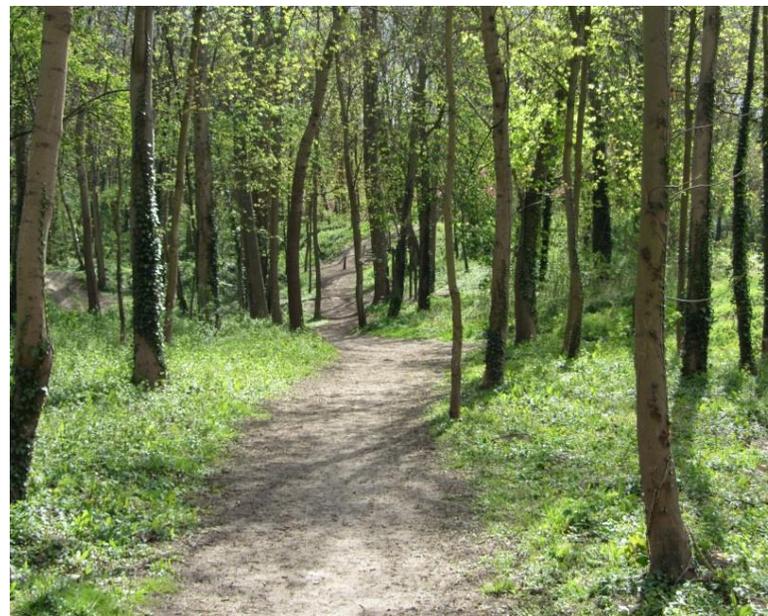
1.1 Caractéristique du site

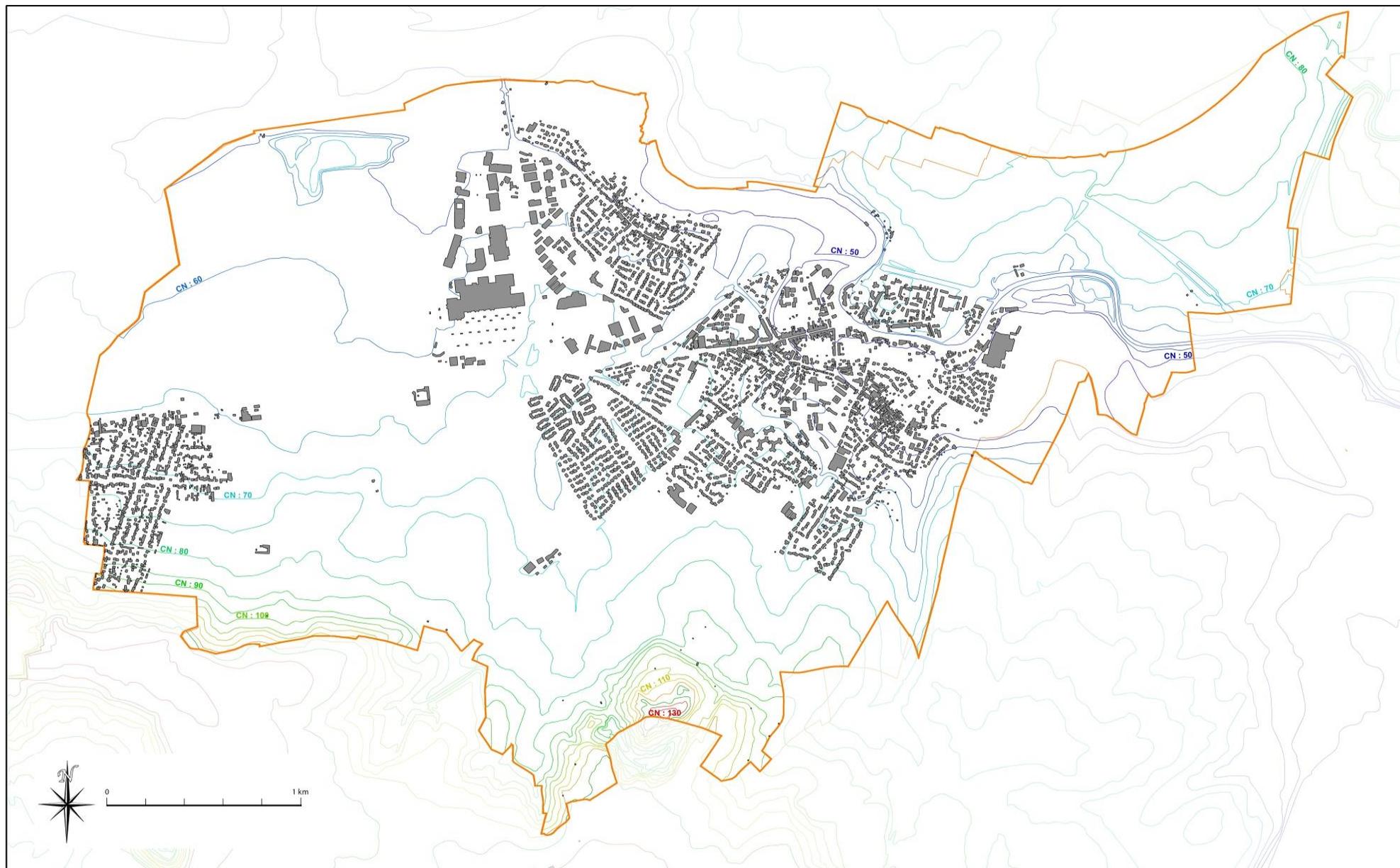
1.1.1 Topographie

La commune couvrant 1507 hectares est localisée au creux d'un léger talweg dont le fond est occupé par la Beuvronne et le canal de l'Ourcq, à une altitude avoisinant 50 mètres NGF (voir carte page suivante). De part et d'autre du talweg, les bassins versants sont composés de pentes qui, sauf à l'extrême Sud, sont peu marquées bien que présentes dans le paysage. Elles remontent jusqu'à 75 NGF au Nord et 100 au Sud.

Cette morphologie, associée à la présence de nombreux espaces agricoles sur le pourtour rend la ville particulièrement vulnérable aux coulées de boues, dont une importante en 2018 et trois en 2021.

Ci-dessous à gauche une parcelle cultivée en légère pente à gauche et à droite un dénivelé présent dans les boisements.





1.1.2 Géologie

La commune est assise sur un support calcaire dit « de Saint Ouen », type calcaire grossier comportant des intercalations de marne (voir carte page suivante).

Cette assise est :

- Couverte, en fond de talweg, de dépôts alluvionnaires qui recouvrent un fond sableux humide (sables de Beauchamps).
- Recouverte sur le plateau Nord, de limons éoliens, particulièrement fertiles.
- Colluvionnaire au Sud, c'est-à-dire mélangée à des accumulations de matériaux provenant des formations de la butte de l'Aulnay et qui ont glissé le long de la pente. Ces colluvions ont un caractère supragypseux et complexe où alternent les lentilles d'argile (instables), marneuses et sableuses, traversées par des bancs de gypses non altérés.
Le tout forme un ensemble meuble.

Relevé des températures, des précipitations et de l'ensoleillement à Claye-Souilly en 2022

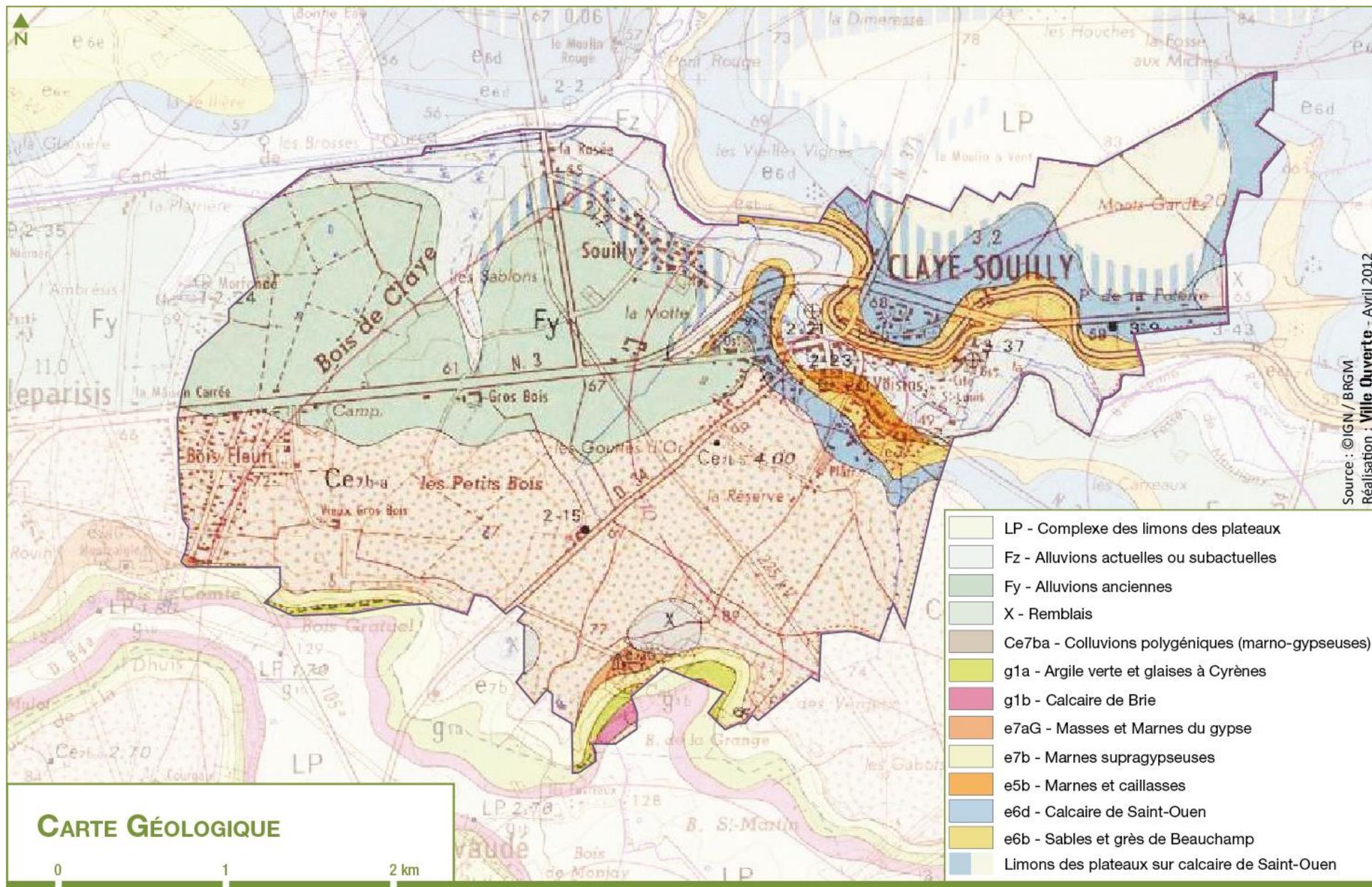
	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Températures minimales moyennes (°C)	1,7	1,6	3,9	5,7	9,4	12,2	14,2	13,9	11,1	8,3	4,5	2,3	7,4
Températures moyennes (°C)	4,3	4,9	7,9	10,5	14,3	17,3	19,6	19,4	16,1	12,3	7,6	4,9	11,6
Températures maximales moyennes (°C)	7	8,2	12	15,3	19,2	22,4	25,1	25	21,1	16,3	10,7	7,4	15,8
Moyennes mensuelles de précipitations (mm)	49,6	42	50,2	49,8	61,1	55	59,2	49	49,3	64,8	50,9	59,8	53,4
Moyennes mensuelles d'ensoleillement (h)	62	75,1	125	165,7	193,3	206,9	215,7	206,2	160,2	111,2	65,1	50,8	136,4

Source : Annuaire mairie

1.1.3 Eléments climatiques

Claye-Souilly bénéficie d'un climat océanique dégradé qui se caractérise par un hiver doux et des températures estivales peu élevées.

- Température minimale moyenne en février : 1,6° C.
- Température maximale moyenne en juillet : 25,1° C.



1.2 L'hydrographie : Trame Bleue

La ville se situe dans le bassin versant de la Beuvronne, affluent de la Marne.

La rivière s'écoule d'Ouest en Est. Elle longe Souilly, traverse Claye et borde Voisins.

Ce cours d'eau est alimenté par un réseau dense de petits rus ou fossés (le ru des Grues, le ru Boteret, la Reneuse, les fossés du Marais de Souilly) mais également par un réseau de canalisations d'eau pluviale qui dessert une grande part du tissu urbain et des eaux traitées des stations d'épuration de la commune, mais aussi des équipements des communes en amont et en aval.

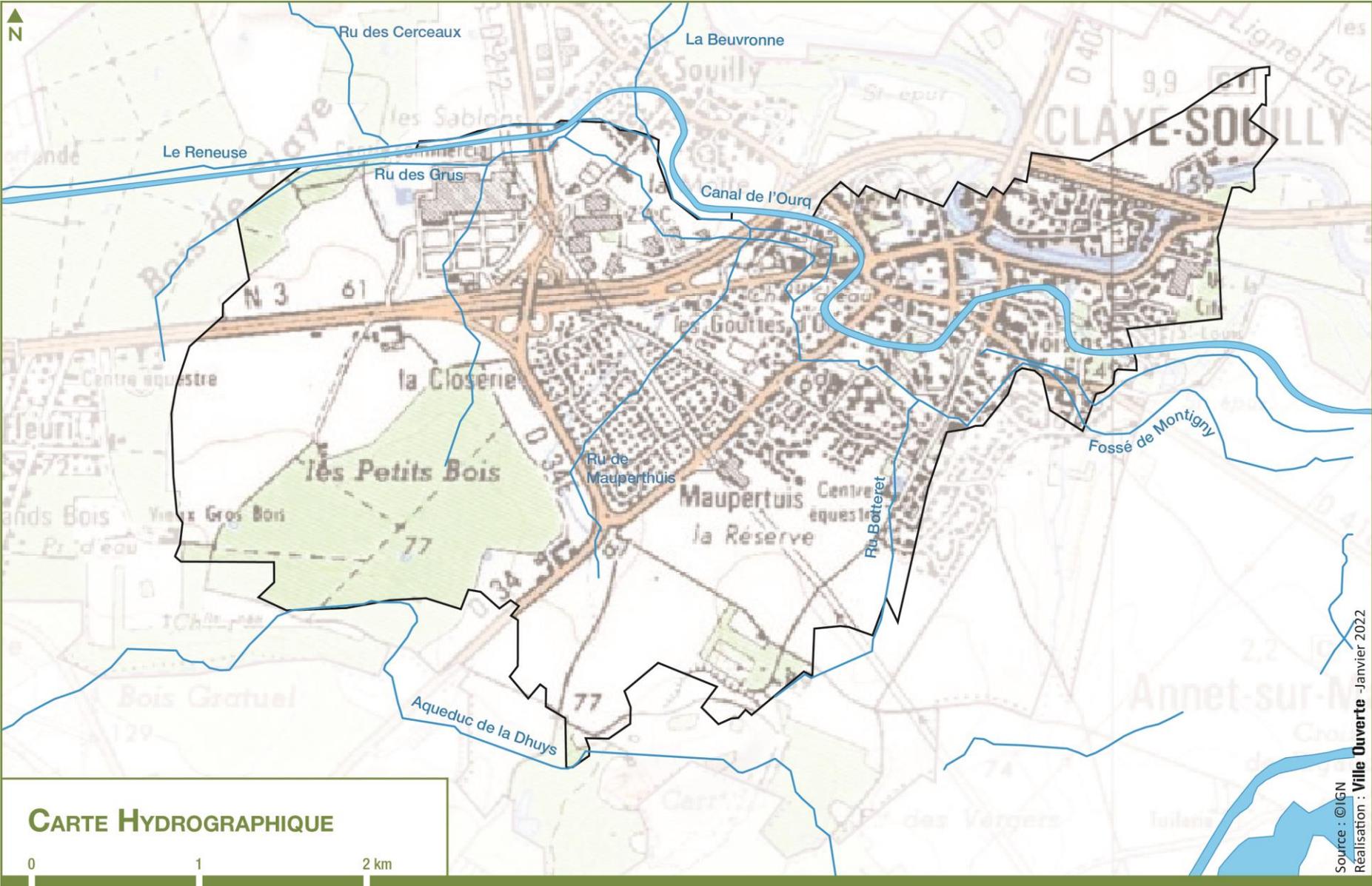
La Beuvronne a connu de nombreux débordements, dont un en 2018 et trois en 2021. De nombreux aménagements peuvent expliquer de telles situations :

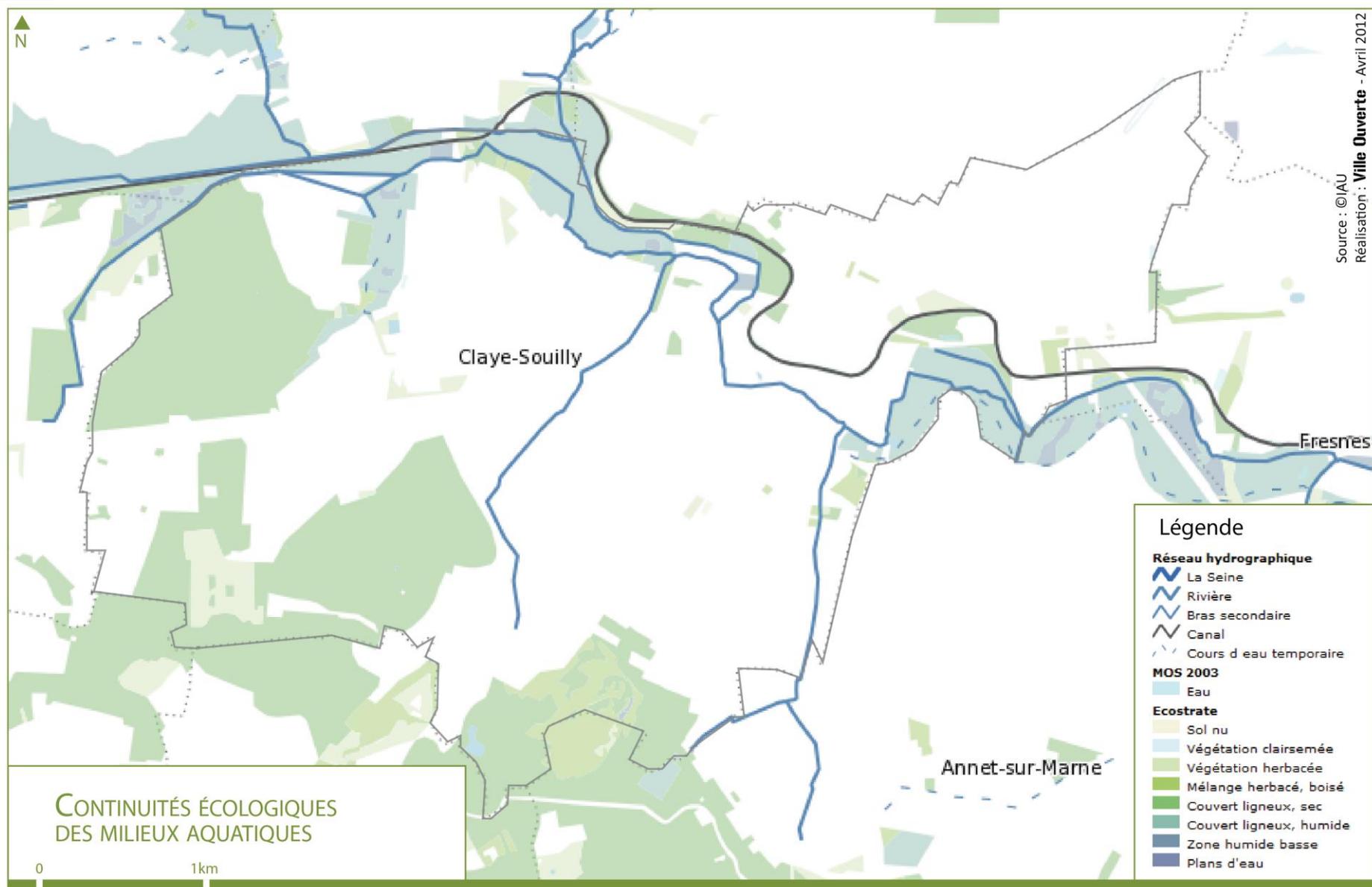
- L'augmentation des apports d'eau de ruissellement issue des surfaces imperméabilisées de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle ;
- L'augmentation des apports d'eau de ruissellement issue des surfaces imperméabilisées par des installations des stockage de déchets inertes ;
- Les drainages agricoles ;
- L'urbanisation de l'ensemble des villes situées dans le bassin versant ;

Dans un souci de sécurisation des abords, de nombreux ouvrages ont été réalisés au cours du temps, notamment mieux canaliser les cours. De telles actions ont artificialisé le cours d'eau, notamment dans sa traversée où en franges de l'urbanisation et appauvri la qualité des milieux en rives.

Cependant depuis quelques années, des efforts de reconquête végétale des rives et abords sont initiés notamment au travers du programme d'intérêt général en cours d'instruction, visant à mettre en place une gestion hydraulique et environnementale de la Beuvronne et de ses affluents.







2 GRAND PAYSAGE ET ENSEMBLES NATURELS

Claye-Souilly comporte plusieurs biotopes grâce à la présence de différents espaces naturels. De plus, un certain nombre de structures créées par l'homme sont devenues des éléments structurants le paysage : l'aqueduc de la Dhuys et le canal de l'Ourcq notamment.

Une zone humide majeure est présente sur la commune : constituée de la Beuvronne et de ses affluents, elle traverse Claye-Souilly.

Ces zones humides sont des sites sensibles. La biodiversité qui s'y installe est particulièrement complexe. Elles représentent en cela une richesse pour le territoire qu'il convient à la fois de protéger tout en facilitant son accès pour les populations.

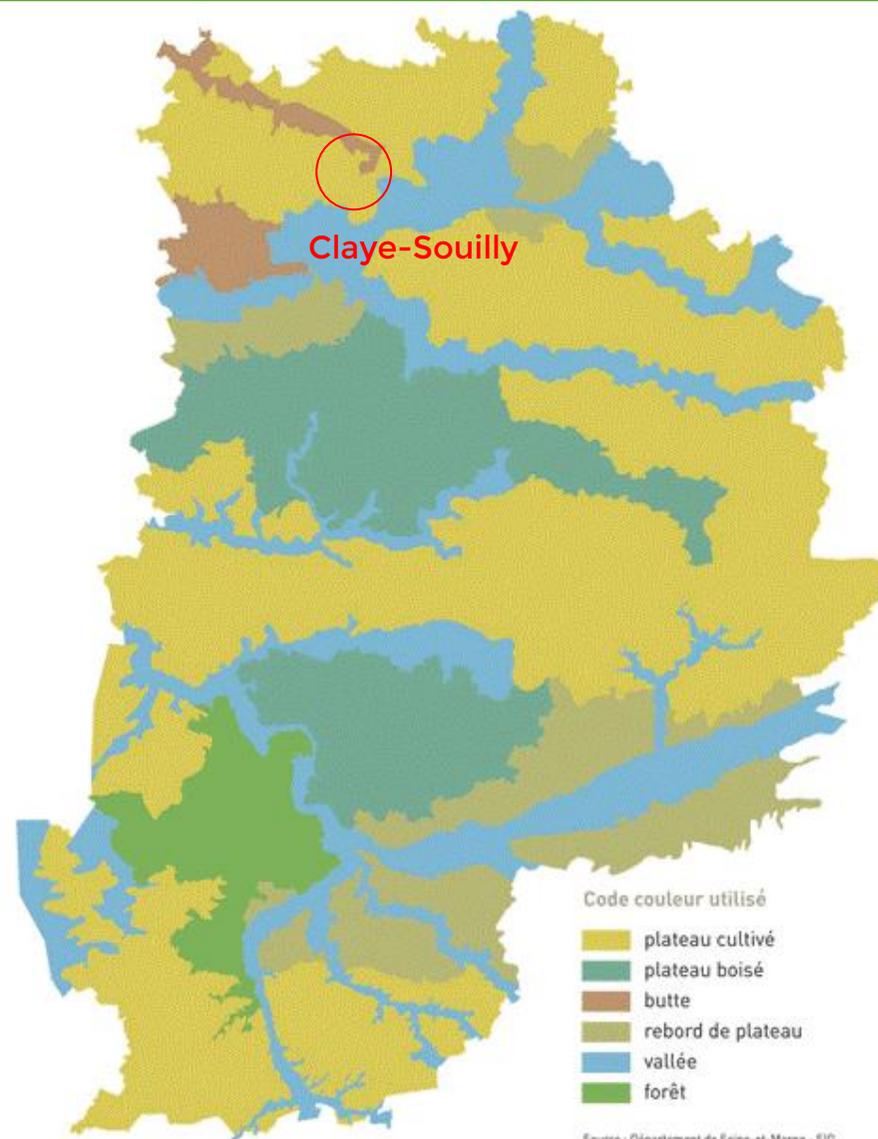
Une nouvelle approche de ces zones est nécessaire pour ne pas reproduire des erreurs passées. En effet, l'occupation actuelle d'une partie de ces zones par des peupleraies fermées n'est pas propice à l'enrichissement de la biodiversité. Il apparaît préférable d'implanter une strate diversifiée de végétaux hydrophile.

2.1 Les entités paysagères

Le territoire de Claye-Souilly est à la croisée de grandes entités paysagères majeures : la vallée de la Beuvronne au Nord, la butte d'Aulnay au sud ouest, et le plateau de Goële au nord est.

L'atlas des grands paysages du 77 décrit le plateau de la Goële, où se situe Claye-Souilly comme un plateau rural, marqué à l'Ouest par la périphérie parisienne.

Face à l'extension de cette dernière, une attention particulière est portée sur la nécessité de préserver les caractères ruraux des bourgs. Claye-Souilly représente le village charnière entre ce paysage du plateau agricole de la Goële et la zone urbaine de Villeparisis.





Extrait : Atlas des Paysages, Seine-et-Marne

La vallée de la Biberonne et de la Beuvronne

Les deux vallées sont peu encaissées dans le plateau. Le paysage se caractérise donc non pas comme un relief en creux, mais comme un volume qui émerge, avec la présence d'une végétation abondante, de peupleraies et des bois. Tandis que les sols du plateau sont entièrement dégagés par l'agriculture, les vallées condensent de nombreux motifs et notamment les implantations humaines (villages, châteaux, moulins) qui contribuent à leur caractère pittoresque.

Dans l'ensemble, les paysages sont ceux de vallées campagnardes, sauf à Claye-Souilly, où la rivière semble se perdre en ville.



Mauregard

2.1.1 La butte d'Aulnaie

La butte d'Aulnaie est une butte-témoin d'un large plateau gypseux aujourd'hui érodé, constituée d'un agglomérat de paysages morcelés : les paysages urbains et péri-urbains, des agglomérations de Claye-Souilly, de Villeparisis, de Montfermeil ; des espaces agricoles encore présents mais sous la menace du développement urbain ; des bois investis par les carrières de gypse ; des espaces ruraux calmes et accueillants.

Claye-Souilly est située sur la partie basse du versant **nord de la butte d'Aulnaie**, orienté vers les vastes espaces du plateau du Pays de France.

Cet espace environnement de grands plateaux est marqué fortement par le contraste entre les grandes infrastructures (autoroutes, TGV, lignes à haute tension, aéroport...) et les espaces cultivés. Le canal de l'Ourcq, marque la frontière entre la butte et le plateau du Pays de France.

Les espaces agricoles et les bois sont en concurrence frontale avec les espaces urbains de Villeparisis et de Claye-Souilly, qui témoignent des besoins toujours plus grands d'espace pour le développement urbain pavillonnaire.



Annet-sur-Marne

2.1.2 Le plateau de la Goële

Le Plateau de Goële est marqué à l'ouest par la périphérie parisienne.

Le sol horizontal du plateau rencontre au nord le relief des buttes de la Goële, et au sud le relief en creux de la vallée de la Marne. Les grandes cultures qui recouvrent toutes les terres du plateau, créant un vaste dégagement dans lequel s'imposent les bois sur les buttes et au rebord de la vallée. La Beuvronne et la Biberonne apparaissent très peu dans le paysage. Quelques fermes isolées, et des villages encore ruraux, installés principalement sur les coteaux ponctuent cette vaste campagne.

D'autres éléments, qui n'appartiennent pas au monde rural, mais à celui de la périphérie parisienne ponctuent ce paysage. Les lignes de chemin de fer, les grandes routes et l'aéroport proche multiplient les lotissements en extension des villages, les lignes électriques, et les zones d'activités dans un espace toujours très rural.

« D'autres éléments qui n'appartiennent pas au monde rural mais à celui de la périphérie parisienne, viennent s'imposer à ce paysage. Des lignes de chemin de fer, des grandes routes et l'aéroport proche multiplient les lotissements en extension des villages, les lignes électriques, les zones d'activités » *extrait de l'atlas des paysages*



Le Plateau

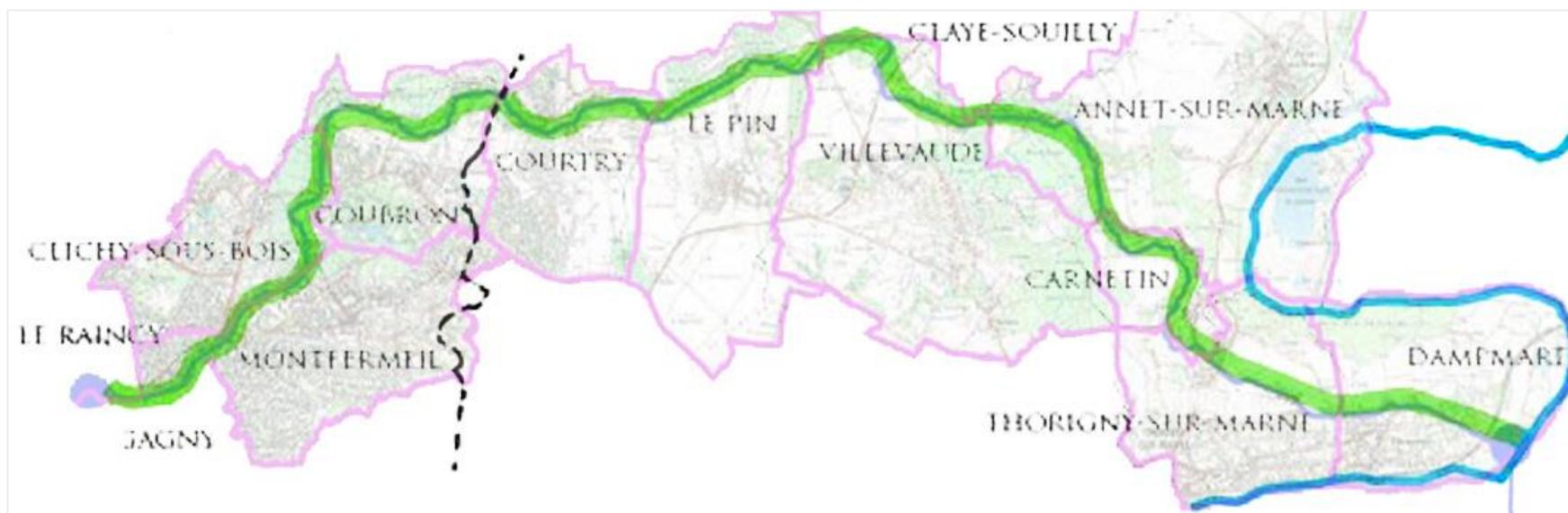
2.2 Les éléments du grand paysage

2.2.1 L'aqueduc de la Dhuis : une liaison douce jusqu'à Paris

La commune est bordée à l'extrême pointe sud et au sud-est, sur une faible distance, par l'aqueduc de la Dhuis.

Ce dernier concourt à l'alimentation en eau de la ville de Paris et une partie de Marne-la-Vallée. Il débute au niveau de la rivière de la Dhuis en région Haut de France pour finalement s'écouler vers Paris.

Le secteur de la commune emprunté par l'aqueduc est en zone boisée difficilement accessible et n'est pas concerné par l'urbanisation. Il constitue, en cela, une entité écologique à part entière. Il forme une continuité verte qui traverse l'ensemble de la zone étudiée et permet de maintenir un lien fonctionnel pour de nombreuses espèces.





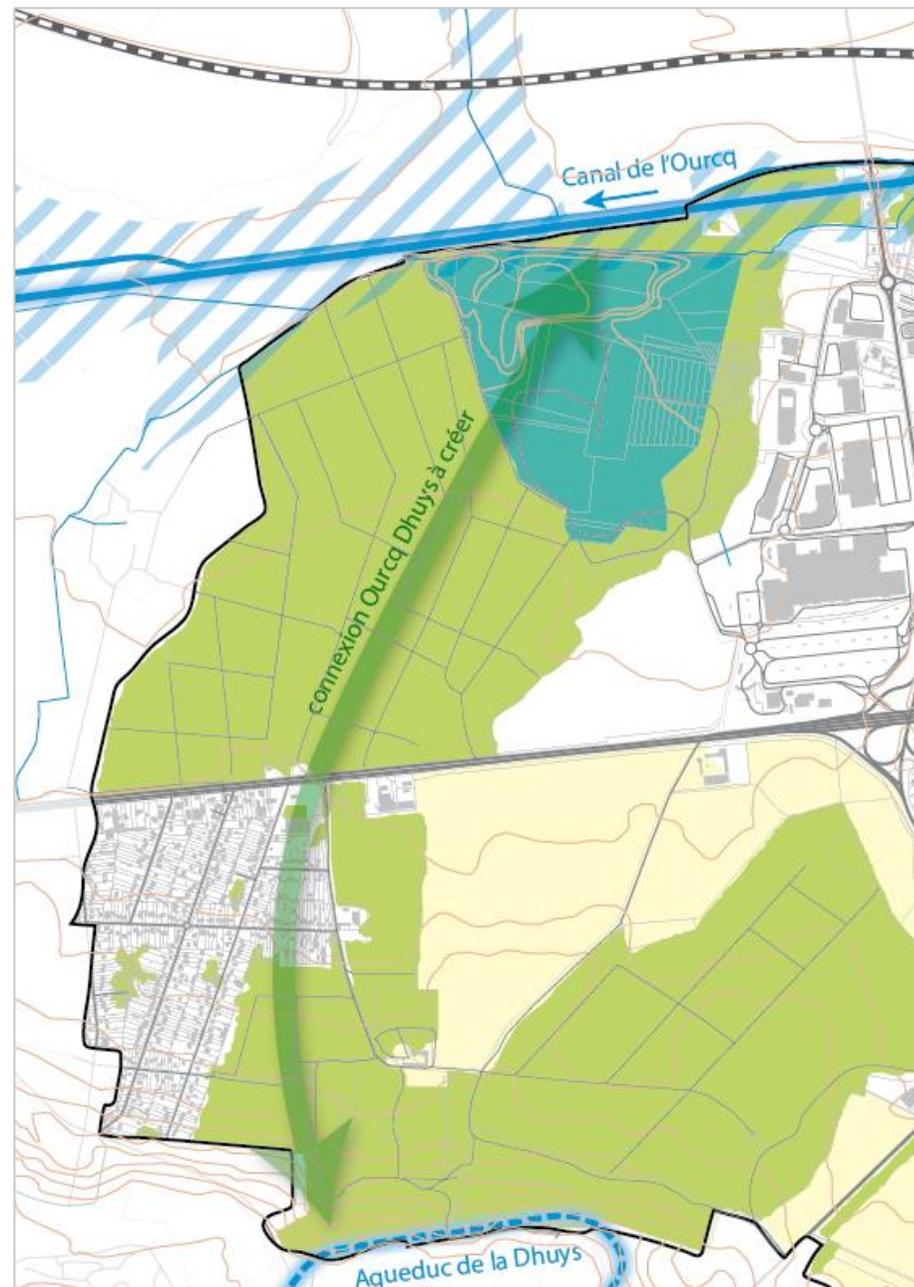
2.2.2 Bois de la ceinture verte d'Ile de France

Un ensemble de massifs boisés situés à l'ouest (Bois de Claye) et au sud (les Petits Bois) de la commune, sur les versants marneux et colluvionnaires s'inscrit au sein de la « ceinture verte » de la région parisienne et participe grandement à séparer Claye-Souilly de l'agglomération parisienne (cartes pages suivantes).

L'un de ces massifs, au Nord, intègre une ancienne activité de dépôt de matériaux inertes, autorisée en 1993. L'exploitation est arrivée à son terme. La remise en état du site a pris la forme d'un aménagement végétal qui accueille désormais le parc communal du Papillon de la Prée. Dans cet espace, cohabitent plusieurs activités récréatives et notamment une ferme pédagogique associative.

L'Agence des Espaces Verts qui s'occupe de l'entretien des forêts d'Ile de France souhaite, à travers les axes naturels majeurs du territoire, rétablir les corridors écologiques, notamment entre Dammartin en Geôle et la Dhuis.

Cette continuité doit s'exprimer autant sur le plan du développement de la biodiversité que sur l'aménagement de circulations douces dans un souci de combler le manque d'interconnexions non urbaines entre le canal de l'Ourcq et la Dhuis, par-delà la rupture que constitue la Nationale 3.



CARTOGRAPHIE
THÉMATIQUE
RÉGIONALE



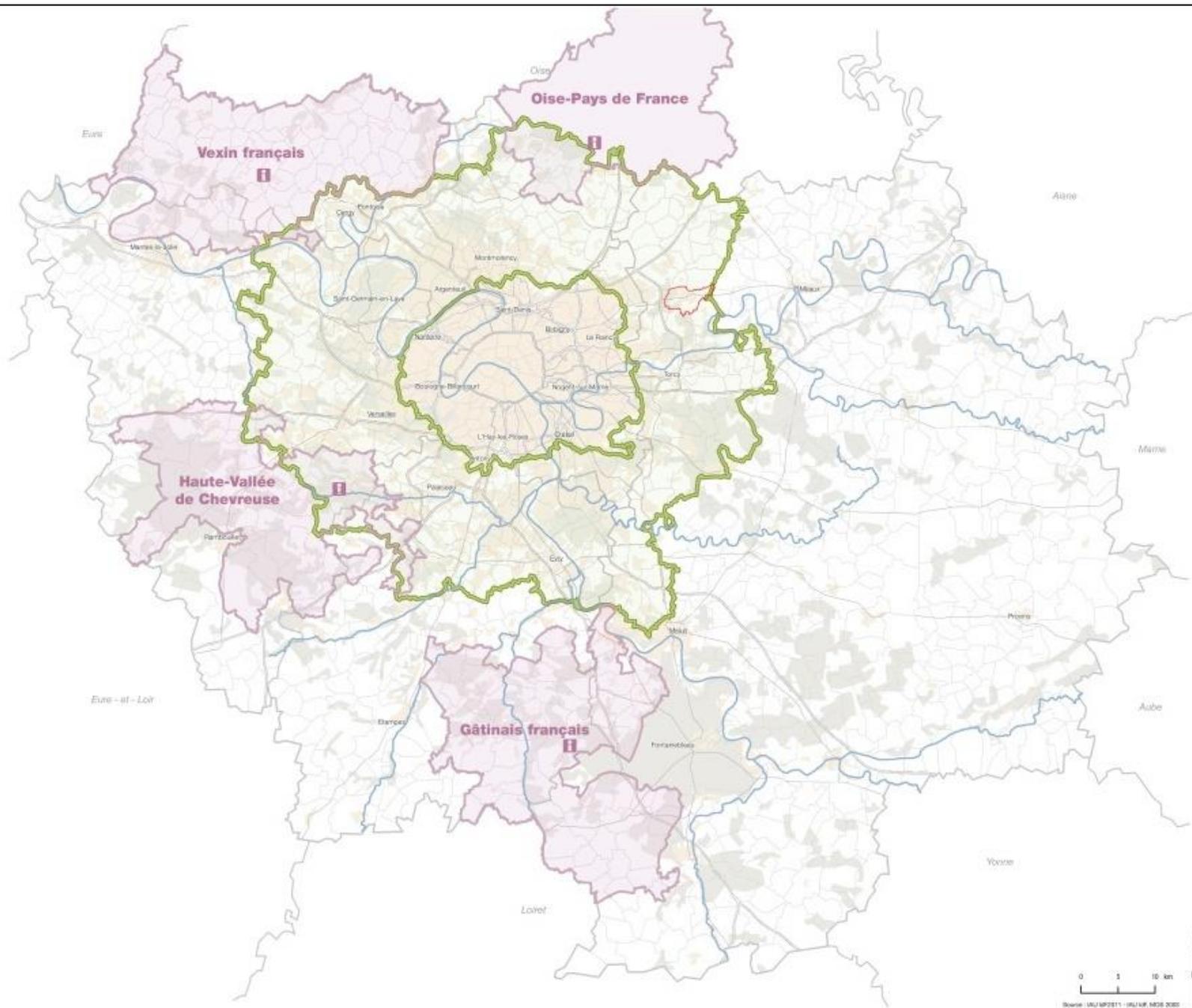
Parcs naturels
régionaux et
Ceinture verte

Île-de-France

Situation fin 2011

-  limite de la Ceinture verte
-  limite de Parc naturel régional (PNR)
-  maison du Parc

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Préfecture
-  Sous-préfecture
-  Espace construit
-  Espace boisé
-  Principaux cours d'eau





CARTOGRAPHIE
THÉMATIQUE
RÉGIONALE



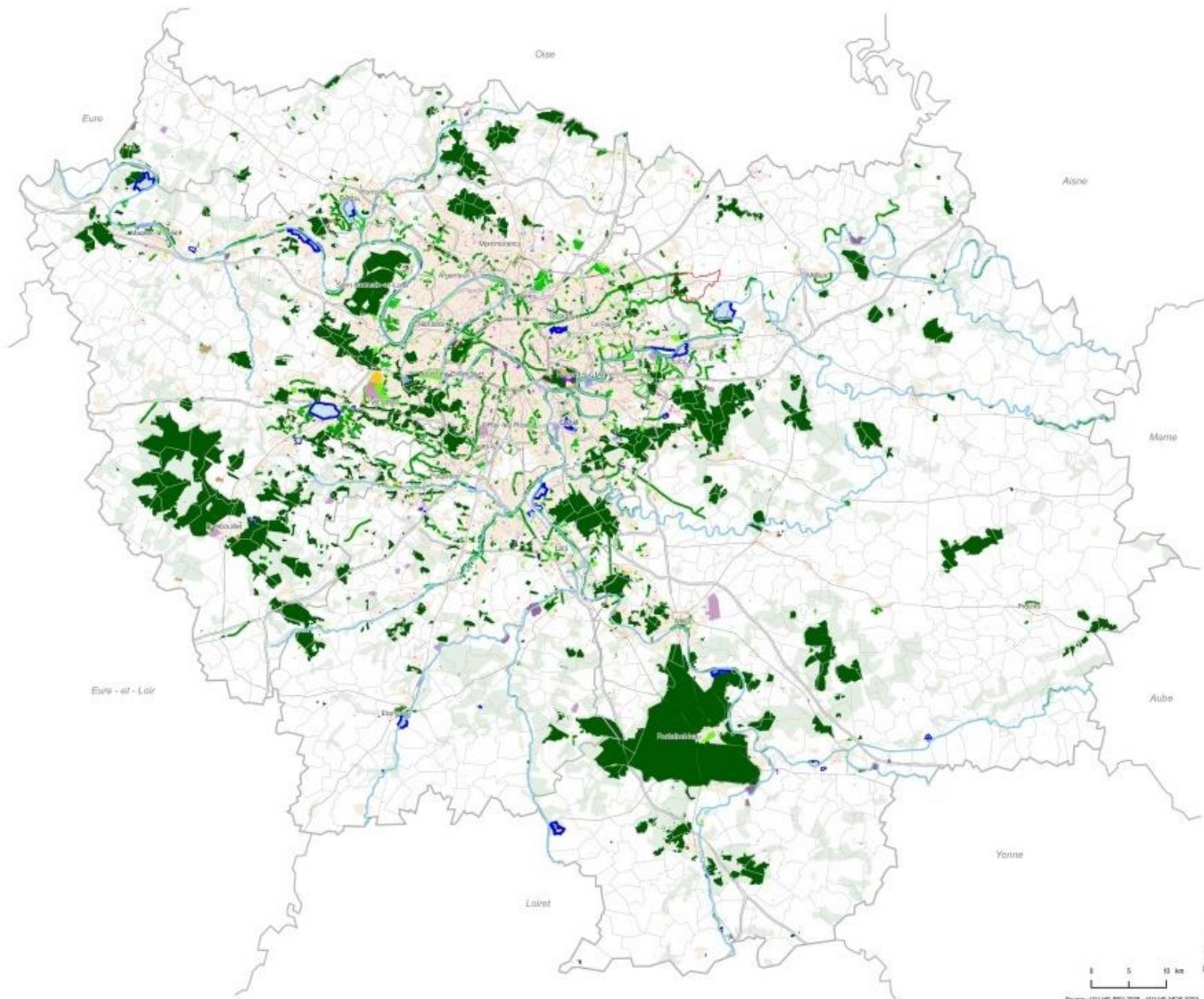
Les espaces verts et
boisés public

Île-de-France

Situation en 2008

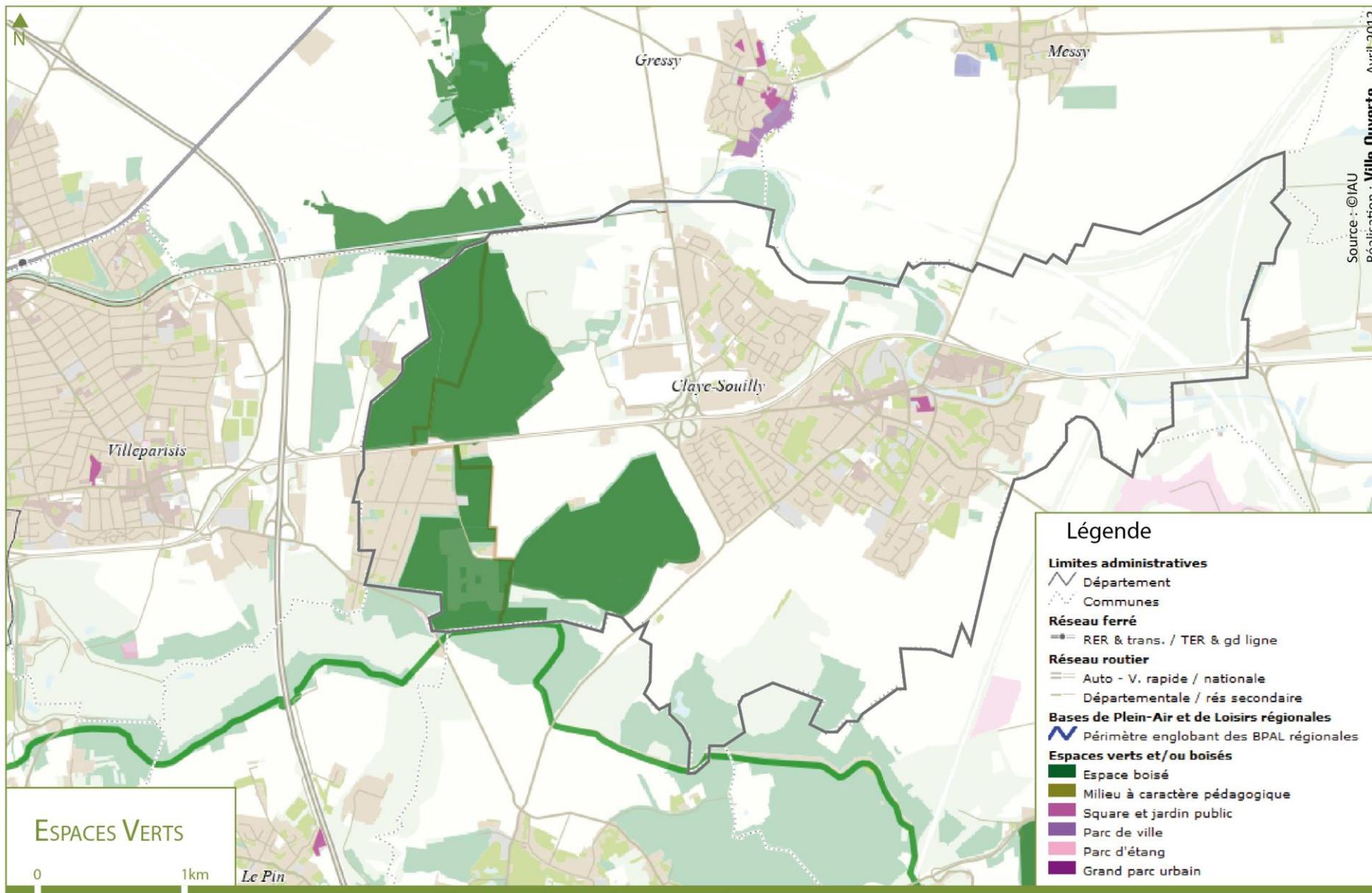
- Espace boisé
- Square et jardin public
- Plaine de jeux
- Parc de ville
- Grand parc urbain
- Jardin botanique
- Parc de château
- Milieu naturel à caractère pédagogique
- Parc sportif
- Base de loisirs
- Base de loisirs régionale
- Parc d'étang
- Autre
- Espace vert en projet

- Espace verts linéaire (promenade, mail...)
- Limite départementale
- Limite communale
- Mairie
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Espace construit
- Espace boisé
- Principaux cours d'eau



0 5 10 km

Source : IAU ÎDF, DEV 2008 - IAU ÎDF, MDS 2003

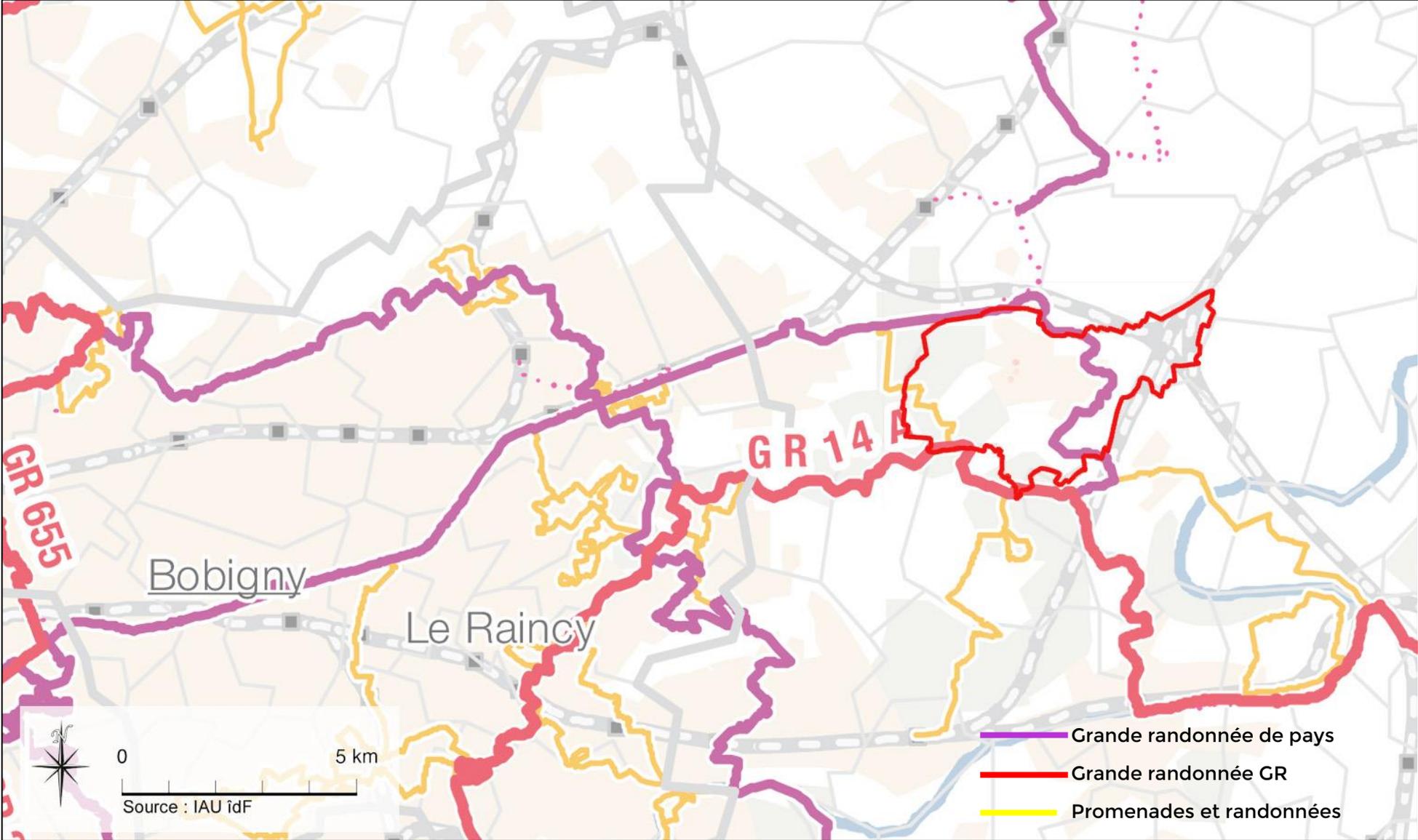


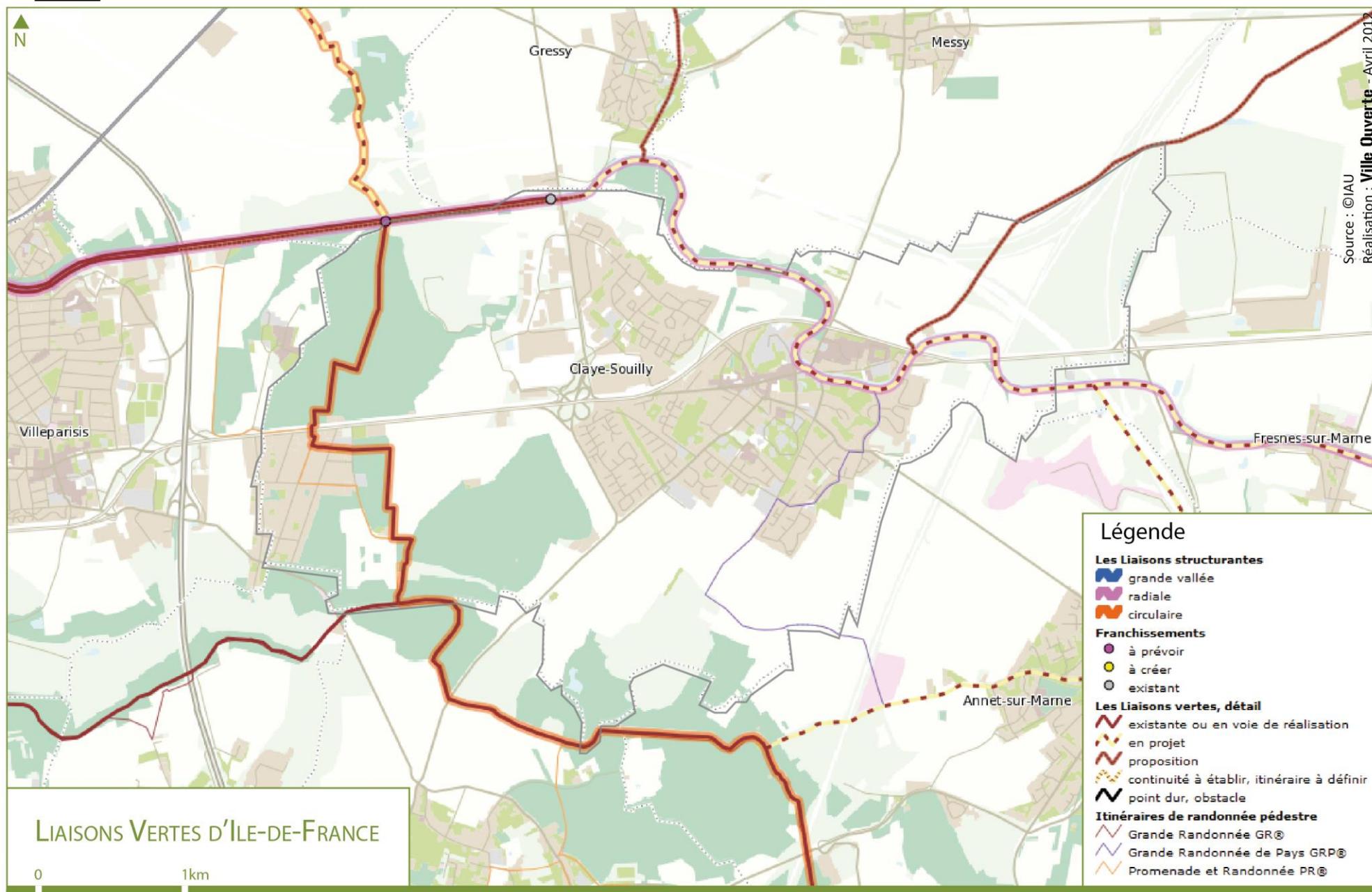
2.2.3 Liaisons vertes régionales

Fort de sa situation, la commune s'inscrit au cœur d'un réseau en partie réalisé de liaisons vertes majeures d'Ile-de-France. Ce réseau comporte dans un premier temps l'ensemble des chemins de randonnée (échelon régional et national des itinéraires de mobilité douce recensé au sein du volet 1) cartographiés page suivante. Il comporte également un ensemble de liaisons vertes régionales, existantes ou en projet, qui offre à Claye-Souilly un réseau potentiel de voies ceinturant le territoire à hauteur de ses principaux espaces naturels.

Une piste cyclable permet depuis Paris de rejoindre Claye-Souilly en suivant le canal de l'Ourcq (photo ci-contre). Cet axe a été végétalisé et représente un fort potentiel touristique. De plus un chemin de randonnée (le GR14) a été aménagé le long de l'aqueduc de la Dhuis par l'agence d'espaces verts d'Ile de France. Ce trajet de 27 km permet de rejoindre la ville du Raincy (93) à l'ouest et le secteur du Val d'Europe avec son parc d'attraction au sud est.



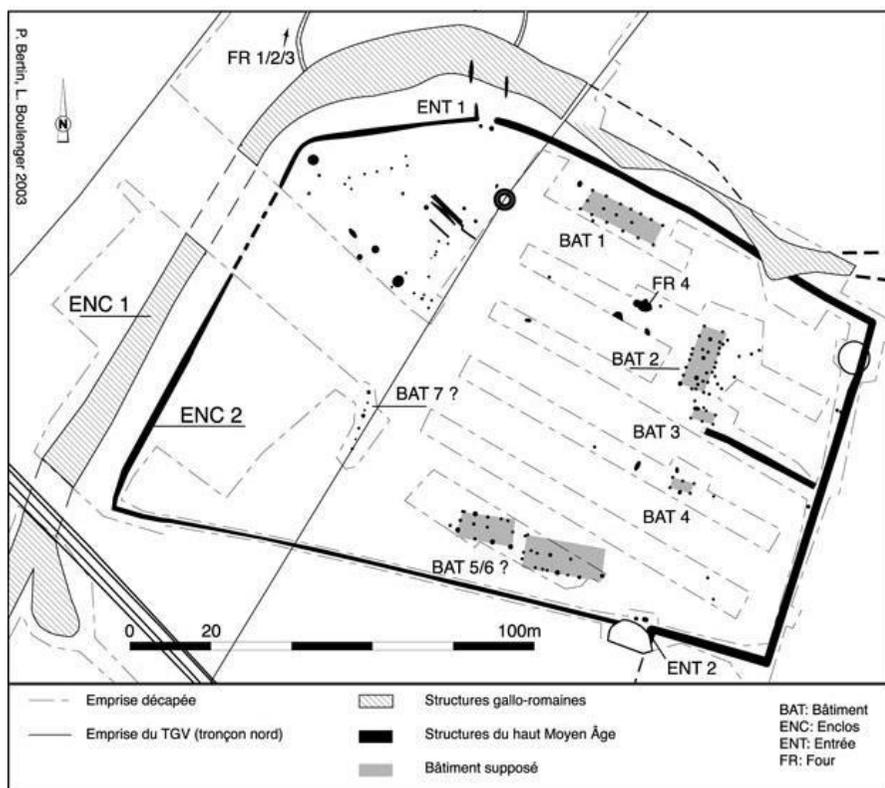




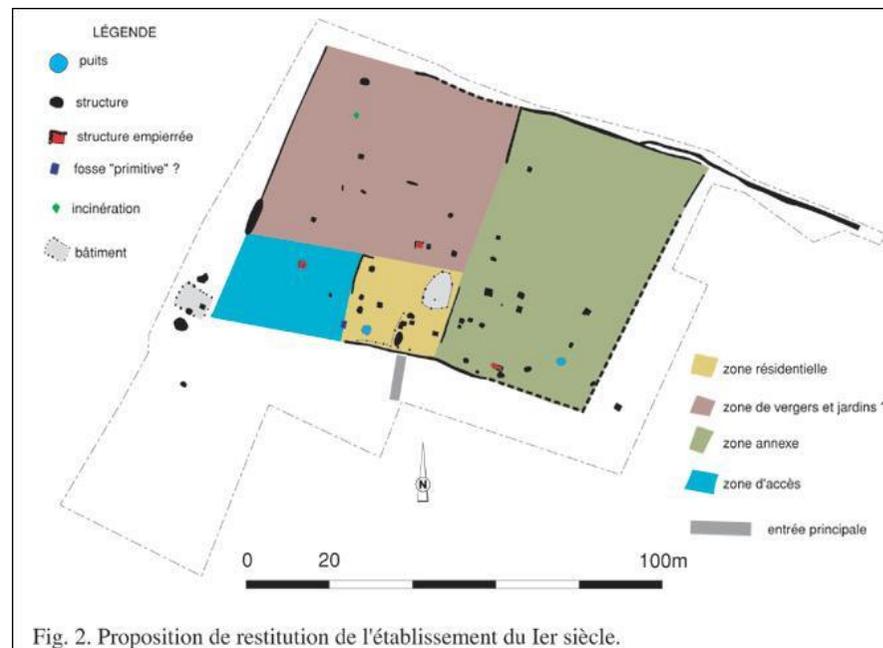
2.3 Les sites archéologiques

Du néolithique au moyen-âge, l'actuel territoire de Claye-Souilly accueillait un site archéologique des Monts Gardées. Il est implanté sur un rebord de plateau qui domine la vallée de la Marne. Il correspond à l'emplacement de deux tronçons de la LGV Est, qui forment à cet endroit une interconnexion.

Site n°1 (source : Institut national de recherches archéologiques préventives)



Site n°3 (source : Institut national de recherches archéologiques préventives)



2.4 La Trame Verte et Bleue communale

2.4.1 Les espaces de production

L'agriculture a pendant longtemps dominé les terres limoneuses et alluvionnaires essentiellement au Nord-Est. Aujourd'hui la quasi-totalité de ses espaces est consommée ou enclavée par les grandes infrastructures nationales et régionales (TGV notamment), les transformant en délaissés.

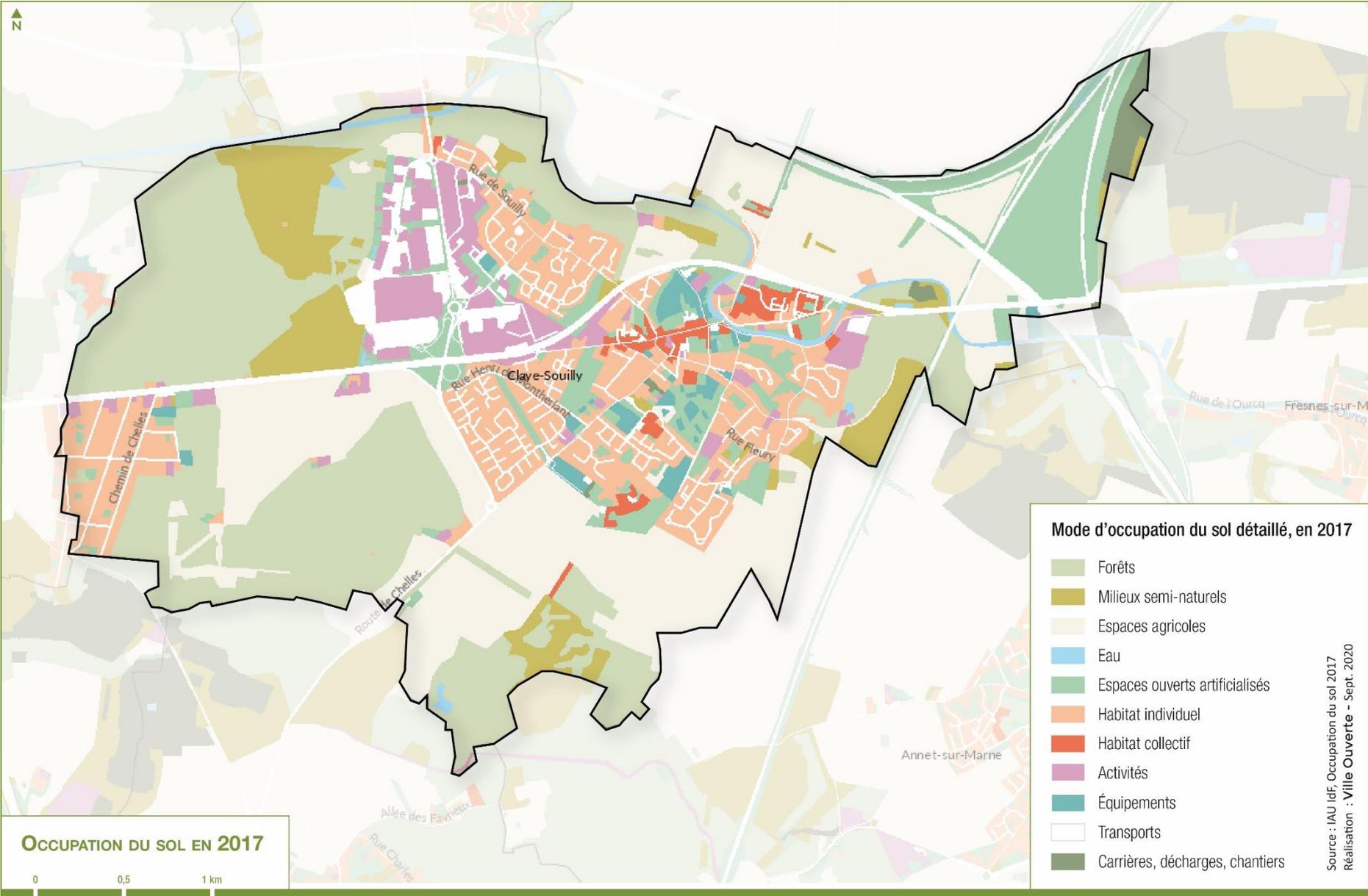
Claye-Souilly est ainsi séparé, du point de vue agricole, du lien qui l'unissait au secteur de la Plaine de France. Les travaux de réalisation de ces infrastructures ont induit d'importants mouvements de terre et profondément modifié le paysage d'entrée de la ville depuis l'est.

Le maintien de l'activité agricole au sein de ces enclaves, entre ces infrastructures ou entre ces infrastructures et la frange urbaine relève d'un enjeu majeur. Alors que les schémas directeurs continuent à considérer ces espaces comme agricoles, il apparaît nécessaire de s'interroger sur leur devenir : les seules grandes unités de culture qui subsistent se situent au sud et à l'ouest entre les massifs boisés et les agglomérations au sein d'espaces ponctués de bosquets.

Les activités équestres ayant été depuis peu rattachées à l'économie agricole, il convient de signaler l'existence de deux centres équestres dont le plus étendu est localisé à Claye entre deux ensembles d'habitations. Ceux-ci sont essentiellement destinés à l'équitation de loisir.

Cependant, ces espaces agricoles constituent également les principales réserves foncières disponibles pour l'extension urbaine. Un équilibre délicat doit s'opérer entre d'une part la préservation des espaces voués au maintien de l'activité agricole, du paysage communal et de la coupure avec l'agglomération parisienne et d'autre part la satisfaction des besoins de logements et de locaux d'activité.





2.4.2 Espaces naturels et boisements

Les espaces naturels de Claye-Souilly sont majoritairement composés de bois de feuillus. La présence d'une zone humide sur la commune reste un élément essentiel à prendre en compte dans l'aménagement de la ville. En effet ces zones sont particulièrement sensibles.

Les massifs forestiers, qui composent un corridor écologique Nord / Sud, sont couverts d'un périmètre « d'Espaces Naturels Sensibles » qui vise à pérenniser leur présence par une politique d'acquisition (via le Périmètre Régional d'Intervention Foncière et l'Agence des Espaces Verts) de ces espaces puis leur ouverture au public.

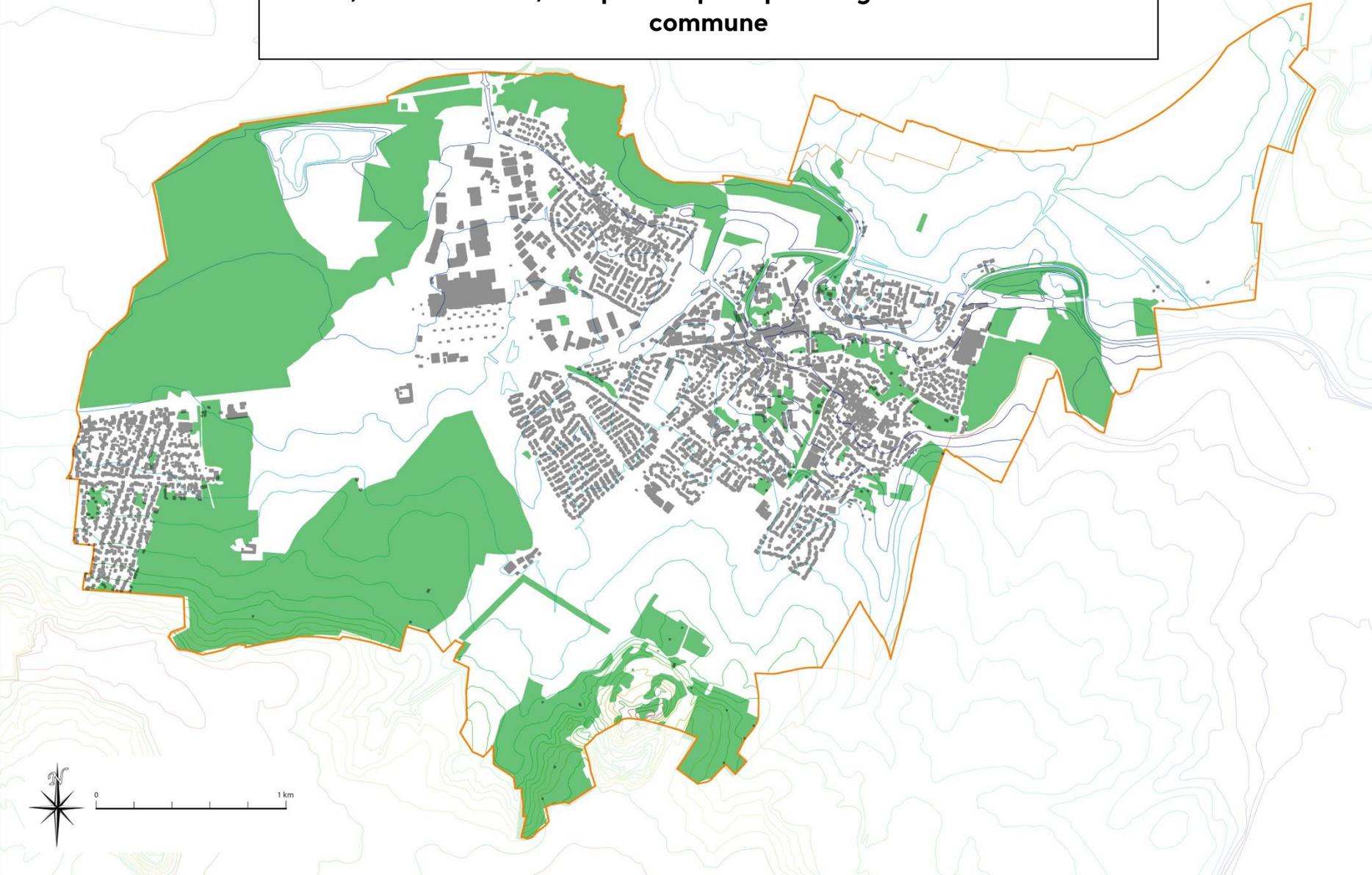


Le Schéma Directeur de l'Île de France a instauré des règles de protection des lisières des grands massifs boisés que le PLU doit mettre en application, en instituant des zones non aedificandi de 50 m des lisières externes des massifs de plus de 100 ha en dehors des « sites urbains constitués ».

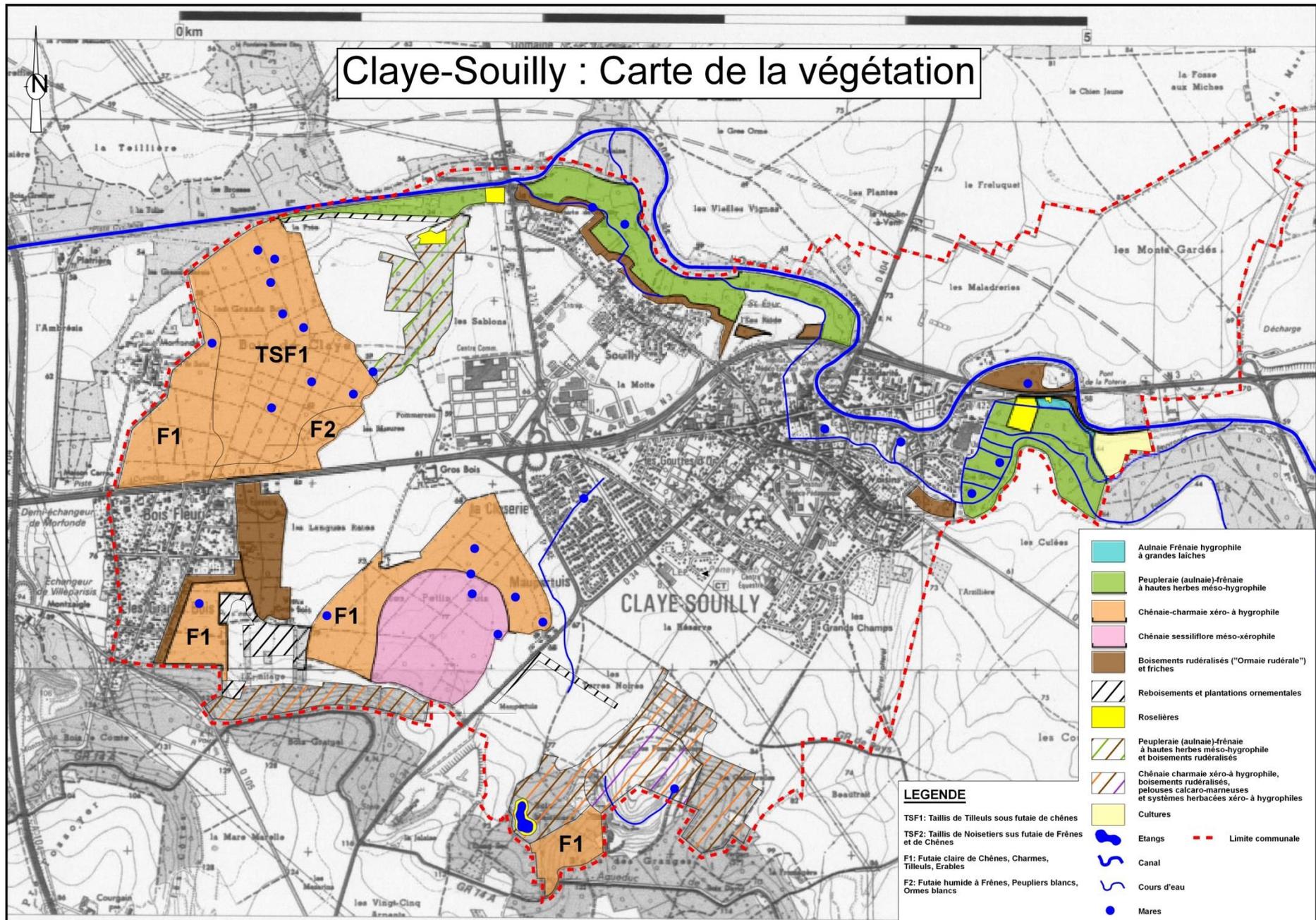
La commune de Claye-Souilly comporte des espaces boisés tels que le bois de Claye et des boisements en bordure du canal de L'Ourcq appartenant à une entité boisée de plus de 100 ha. De nombreuses lisières sont donc à protéger sur la commune pour maintenir l'accessibilité aux massifs boisés et préserver les continuités écologiques.

L'ancien PLU réglementait déjà l'urbanisation dans ces espaces par l'interdiction des constructions et installations nouvelles sur des propriétés non déjà construites et à moins de 50 mètres des lisières, sauf si elles sont nécessaires à la gestion du boisement ou à sa fréquentation par le public.

Forêts, massifs boisés, bosquets et principaux alignements d'arbres de la commune



Claye-Souilly : Carte de la végétation



2.4.3 Les zones humides

Les fonds humides de la vallée de la Beuvronne et des vallons secondaires ont longtemps été occupés par des taillis, des marécages et des milieux aquatiques. Ces terrains humides bordent la Beuvronne et sont localisés en frange est de l'agglomération de Claye (sur environ 12 hectares), et tout au long en frange nord de l'agglomération de Souilly (sur environ 40 hectares) ; voir carte page suivante.

Leur caractère humide est essentiellement dû à l'affleurement de la nappe : originellement prés et friches, ces zones humides délaissées par l'agriculture ont progressivement été investies de taillis puis de bois.

Ces dernières décennies, des peupleraies y ont été massivement plantées. Ces arbres, peu ou pas entretenus, ont conduit à une friche arbustive et tendent à dénaturer le milieu du point de vue de son équilibre.

Des milieux plus ouverts et pionniers favorisent des espèces rares d'amphibiens, dont le Pélodyte (photo ci-dessous).



Ces milieux fragiles, très riches du point de vue de la biodiversité doivent, d'après l'étude, être protégés par le biais du PLU, comme zones naturelles avec un règlement propre interdisant certains usages incompatibles avec leur préservation.

Plusieurs zones de la commune de Claye-Souilly ont été diagnostiquées comme intéressantes pour la ressource en eau et les espèces qui sont liées aux milieux humides. Ces zones sont en jaune sur la carte 1 présentée ci-dessous. Comme mentionné plus haut, on retrouve une majorité de zones humides dans le lit majeur de la Beuvronne, c'est à dire au nord de la commune. En revanche, il existe une petite zone plus zone au sud de la commune qui possède un grand intérêt, tant d'un point de vue biodiversité que milieu naturel. Cette zone se situe au niveau du lieu-dit *Les Gabourelles*.

Enfin, de nombreuses mares potentielles se situent au sein des boisements (cf. annexe n°5) : Bois de Claye, Grands bois, Petits bois.

Le département de la Seine et Marne a réalisé un diagnostic des zones humides. Leur localisation des présentée sur la page suivante « *Enveloppe d'alerte zone humide de Claye-Souilly* ».

Classe 2	<p>Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
Classe 3	<p>Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.</p>
Classe 5	<p>Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.</p>

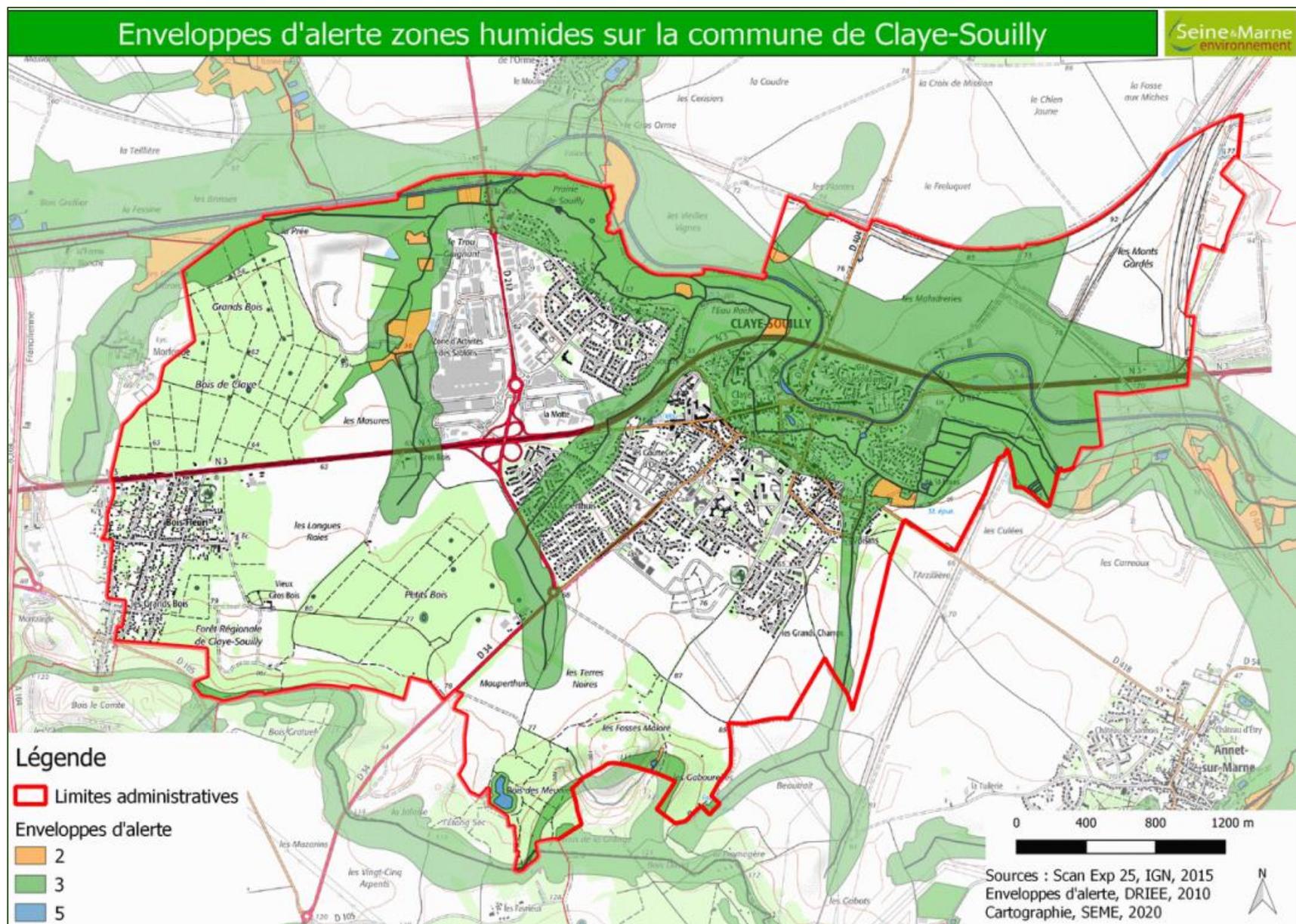
A partir des travaux réalisés par l'Institut Paris Région et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, plusieurs zones de Claye-Souilly ont été diagnostiquées comme intéressantes pour la ressource en eau et les espèces qui sont liées aux milieux humides.

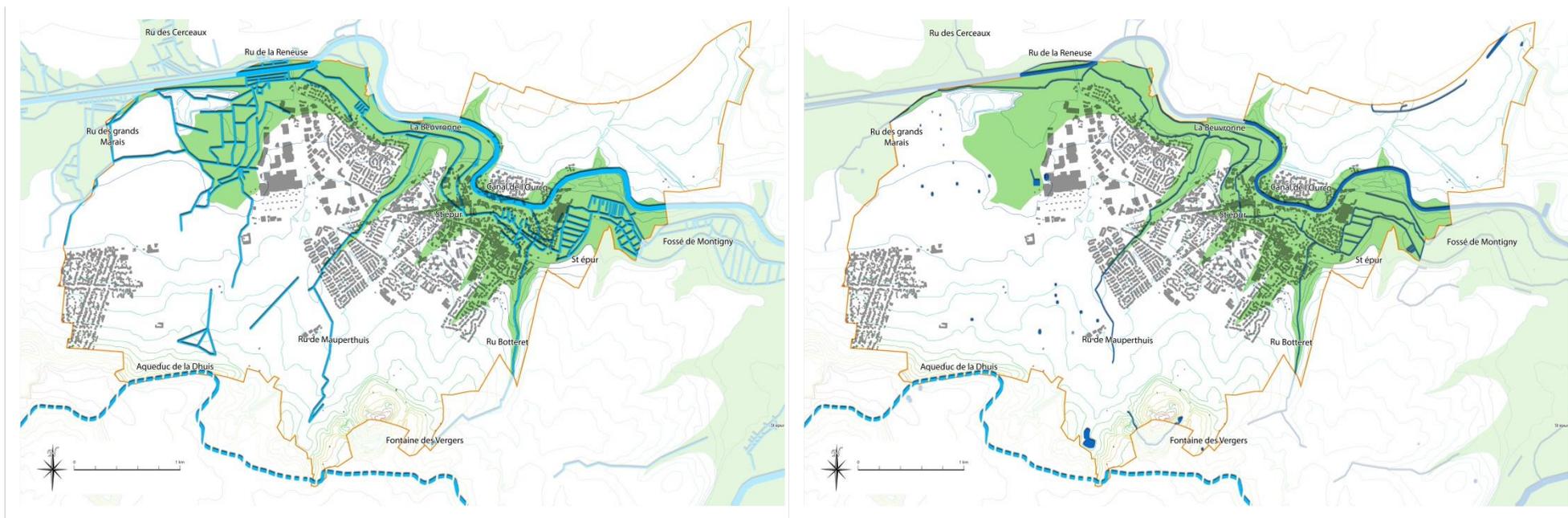
Ces zones (cf. carte ci-après « *Zones à enjeux humides sur la commune de Claye-Souilly* ») sont :

- **en orange pour les zones humides dites « à enjeux »** qui comprennent les zones humides avérées (enveloppe d'alerte de classe 1 et/ou 2), les zones humides caractérisées sur le terrain par la SNPN et au niveau de la ZNIEFF de type 1 « Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne »,

A noter que la zone humide située au niveau de la ZNIEFF a été acquise par la commune en 2012. L'acquisition de ce secteur s'inscrit dans une démarche globale de restauration de la Beuvronne en partenariat avec les acteurs du territoire.

- **en violet pour les autres zones à préserver :**
 - o **les berges des cours d'eau** (5m de part et d'autre du cours d'eau). En fonction de leur typologie, elles peuvent être des milieux humides intéressants. En effet, les espèces floristiques qu'elles hébergent (roseaux, catex, eoncs, saules...) permettent de limiter l'érosion et d'épurer les eaux dans une moindre mesure. Mais ces micro-zones humides linéaires sont essentielles pour le déplacement des petites espèces. Ainsi, les berges de coutr d'eau participent pleinement à la trame verte en servant de corridors écologiques pour la faune (amphibiens, reptiles, micro-mammifères...).
 - o **les zones humides potentielles de classe 3**, recoupées avec au moins une autre donnée : présence de milieux humides selon ECOMOS ou de végétations à caractère humide selon le CBNBP.
- **en rouge pour les mares.**





Disparition des cours d'eau en 100 ans

Les cartes ci-dessus illustrent la disparition progressive des cours d'eau du territoire communal et ainsi la diminution des zones humides du territoire.

Par ailleurs, la plupart des marécages et zones humides a été couverte de peupleraies qui appauvrissent écologiquement ces milieux et occultent le cours d'eau. A quelques exceptions près, les rives privées ne sont pas accessibles. Un large programme de requalification du milieu et des berges est initié sur les parties de la Beuvronne, hors zone agglomérée. Même si cette démarche vise essentiellement à la gestion du cours d'eau, des actions d'aménagement des berges y sont aussi prévues.







2.4.4 Les traces des vallons



Fossé humide



Fossé humide réaménagé à « La Closerie »



2.4.5 Les espaces naturels protégés

La commune possède un vaste espace classé en Espace Naturel Sensible situé à l'ouest du territoire (voir carte page suivante). Ce périmètre de préemption régionale a pour but la préservation des paysages et des milieux humides ouverts et boisés de la forêt régionale de Claye.

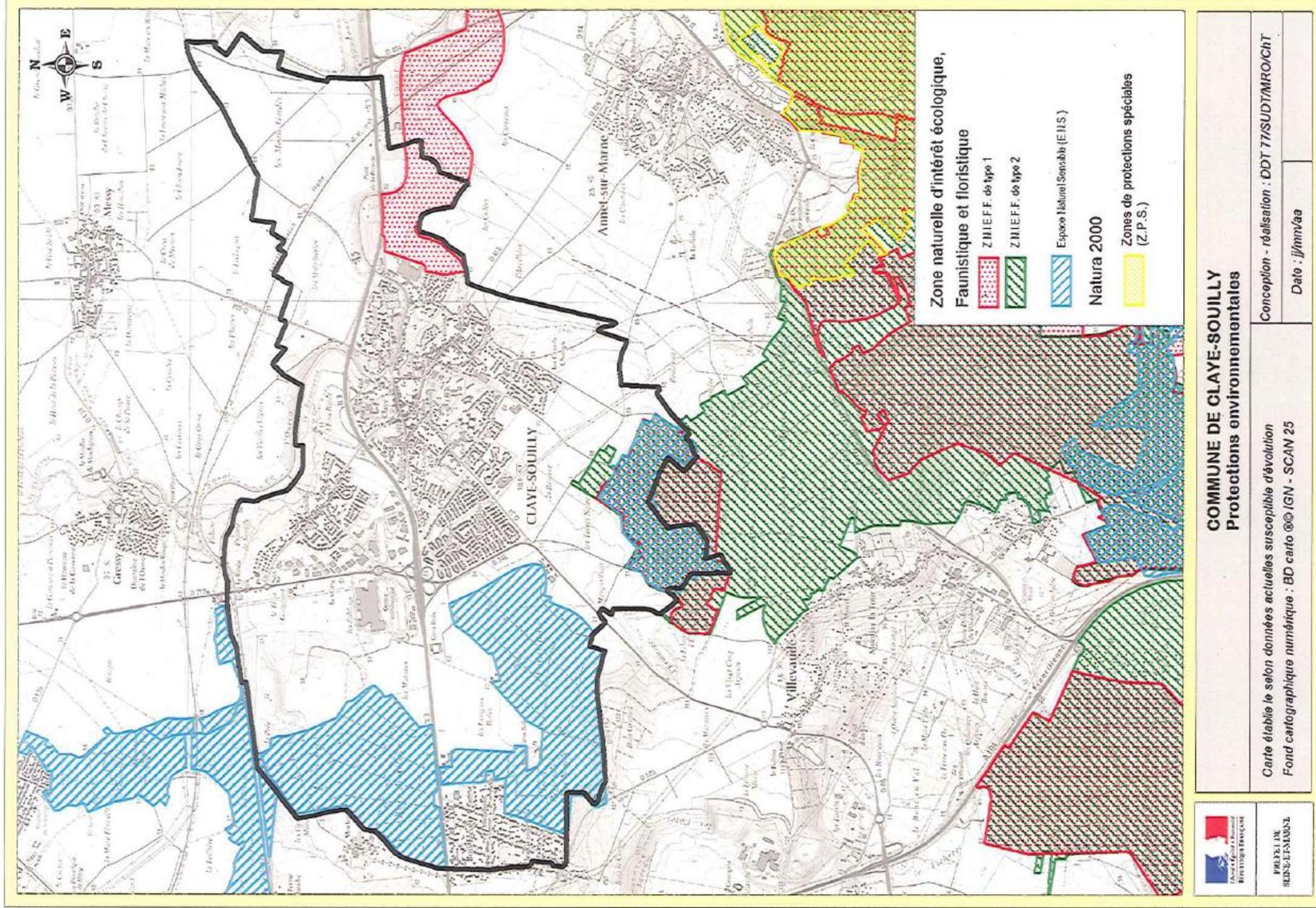
La commune compte également trois ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1 et 2 :

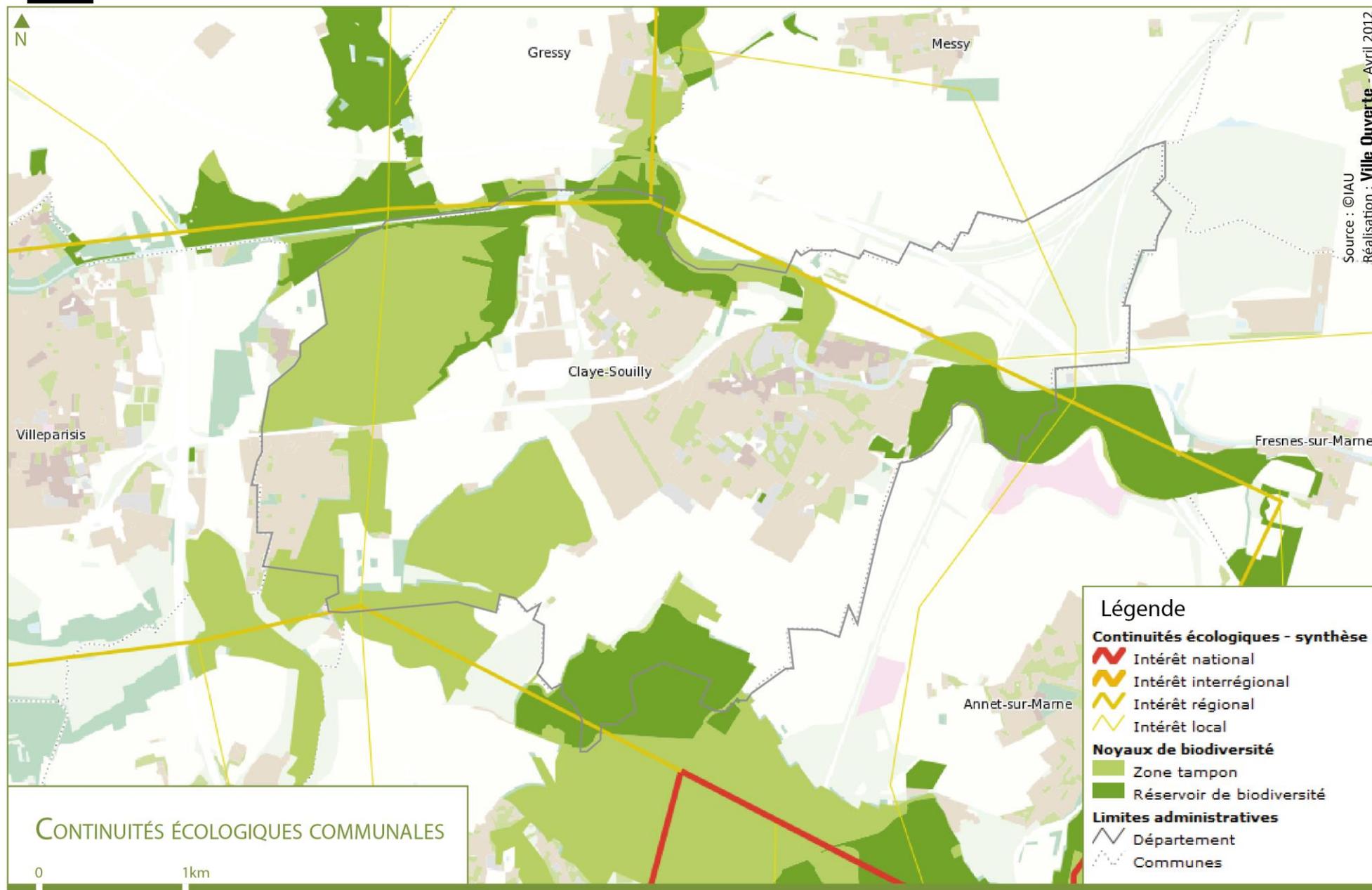
- La première ZNIEFF de type 1 se trouve à l'Est de la ville : « Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne » (n° 110020187). Elle fait partie de la vaste zone humide autour du canal de l'Ourcq et englobe le Fossé de Montigny et une partie du canal et de la Beuvronne.
- La deuxième ZNIEFF de type 1 couvre le site dit « des fossés Malore » (n° 110020170). Sa fiche de renseignement précise que, pour les parties susceptibles de concerner le site communal, « subsistent sur les versants de la carrière de nombreuses pelouses calcaro-marneuse à un stade pionnier. Cependant la végétation de ce milieu est en cours de fermeture : colonisation par les arbres et arbustes importants ».
- La ZNIEFF de type 2, « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » (n° 110020191).

La présence d'une ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe. Il s'agit d'un outil de connaissance pouvant faire l'objet d'un classement au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.

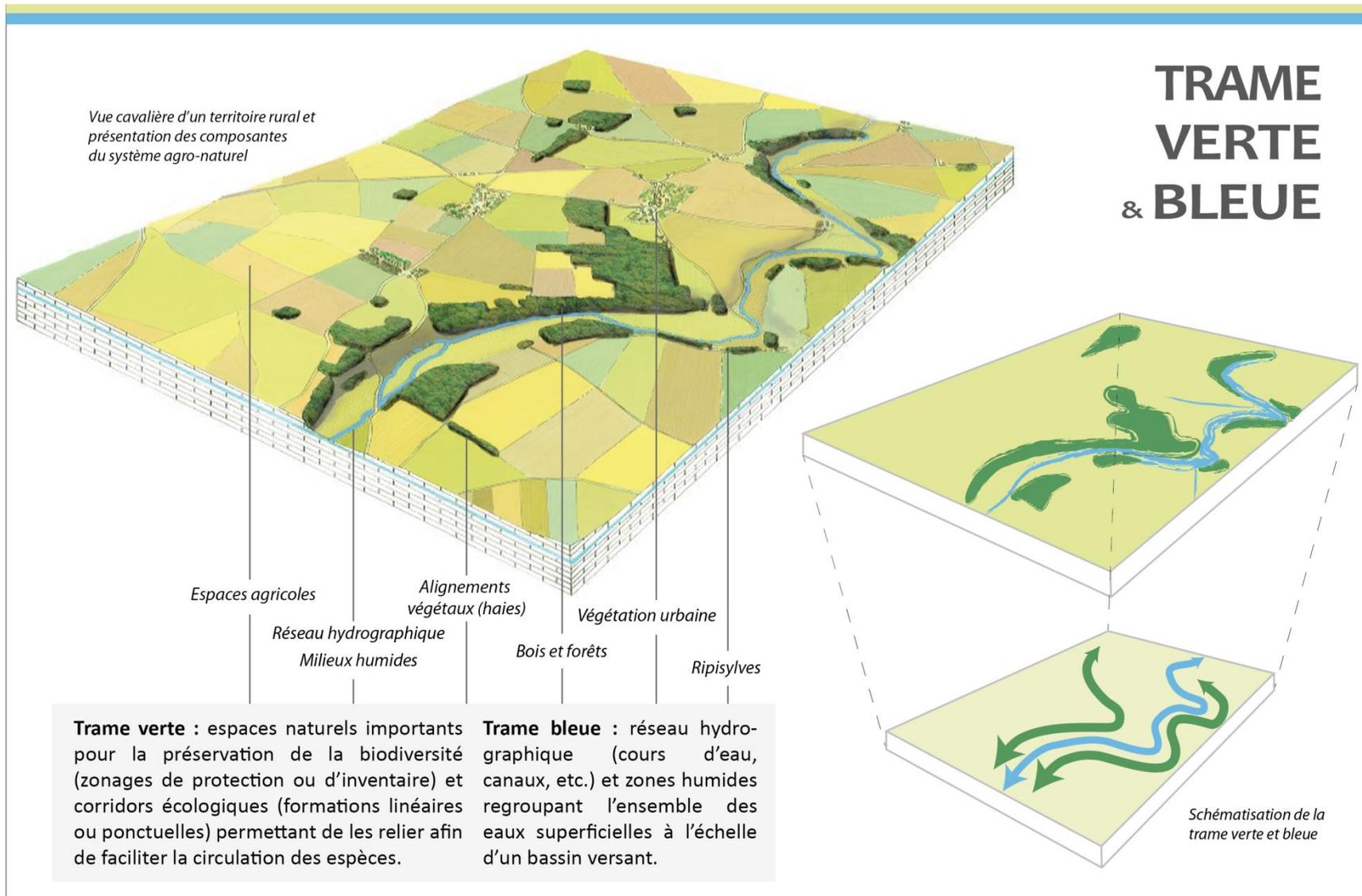
Z.N.I.E.F.F. type 1: de superficie réduite, ce sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

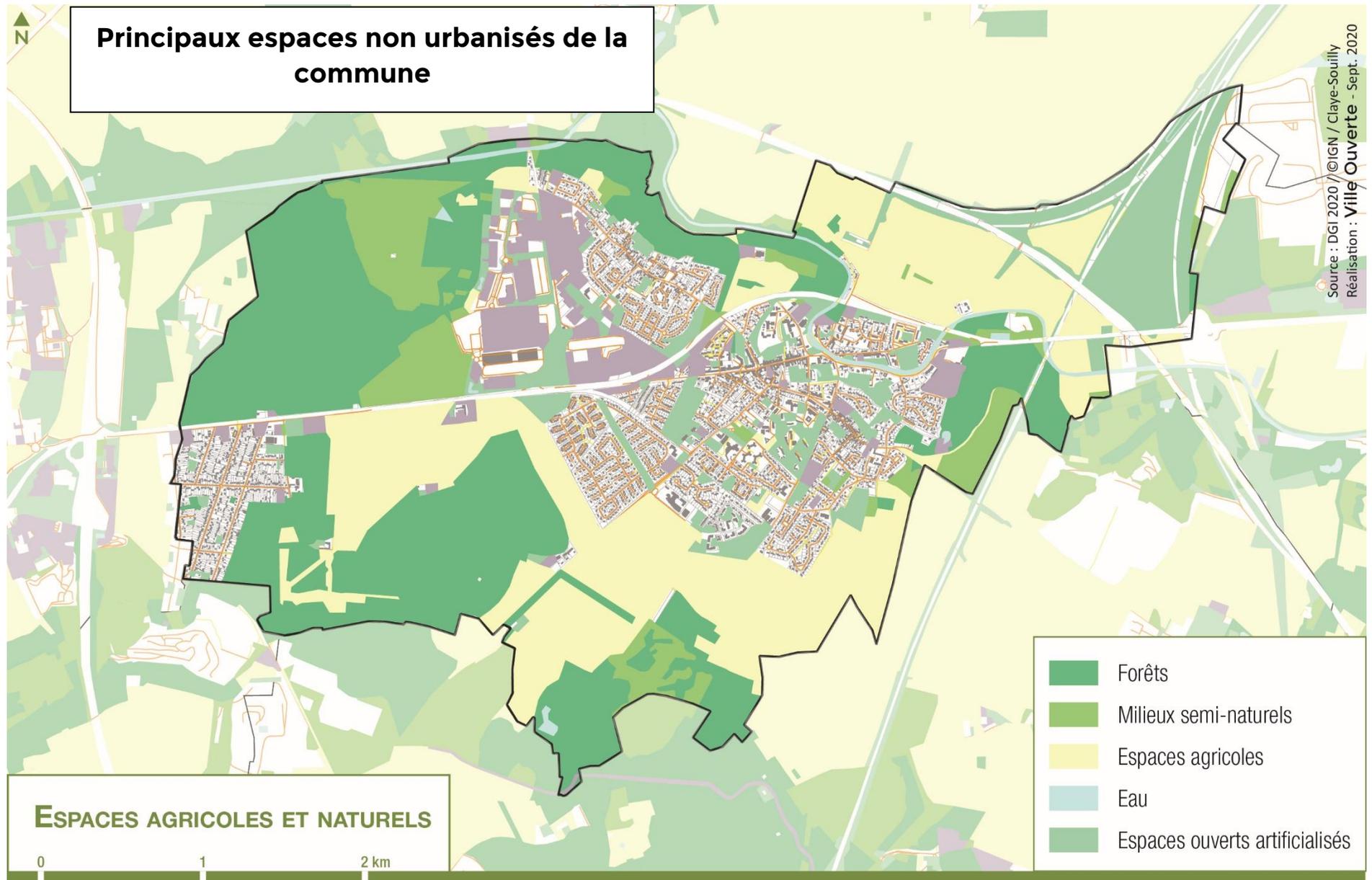
Z.N.I.E.F.F. type 2: ce sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type 1 et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.





Méthodologie d'identification des composantes de la trame verte et bleue :





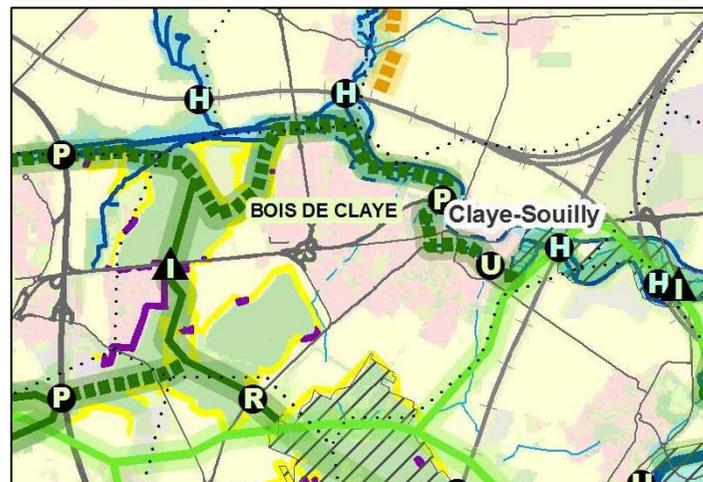
2.5 Les orientations du SRCE

Les composantes et la localisation des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue au niveau de la commune de Claye-Souilly se concentrent essentiellement autour de deux secteurs :

- Les zones humides situées le long du canal de l'Ourcq au nord du territoire.
- Les espaces boisés de la forêt régionale à l'ouest du territoire.

Les extraits ci-contre des cartographies du SRCE (cartes complètes ci-après) et la légende pages suivantes synthétisent les enjeux et orientations qui doivent être prises en compte au sein du Plan Local d'Urbanisme.

Carte des composantes de la TVB (extrait) :



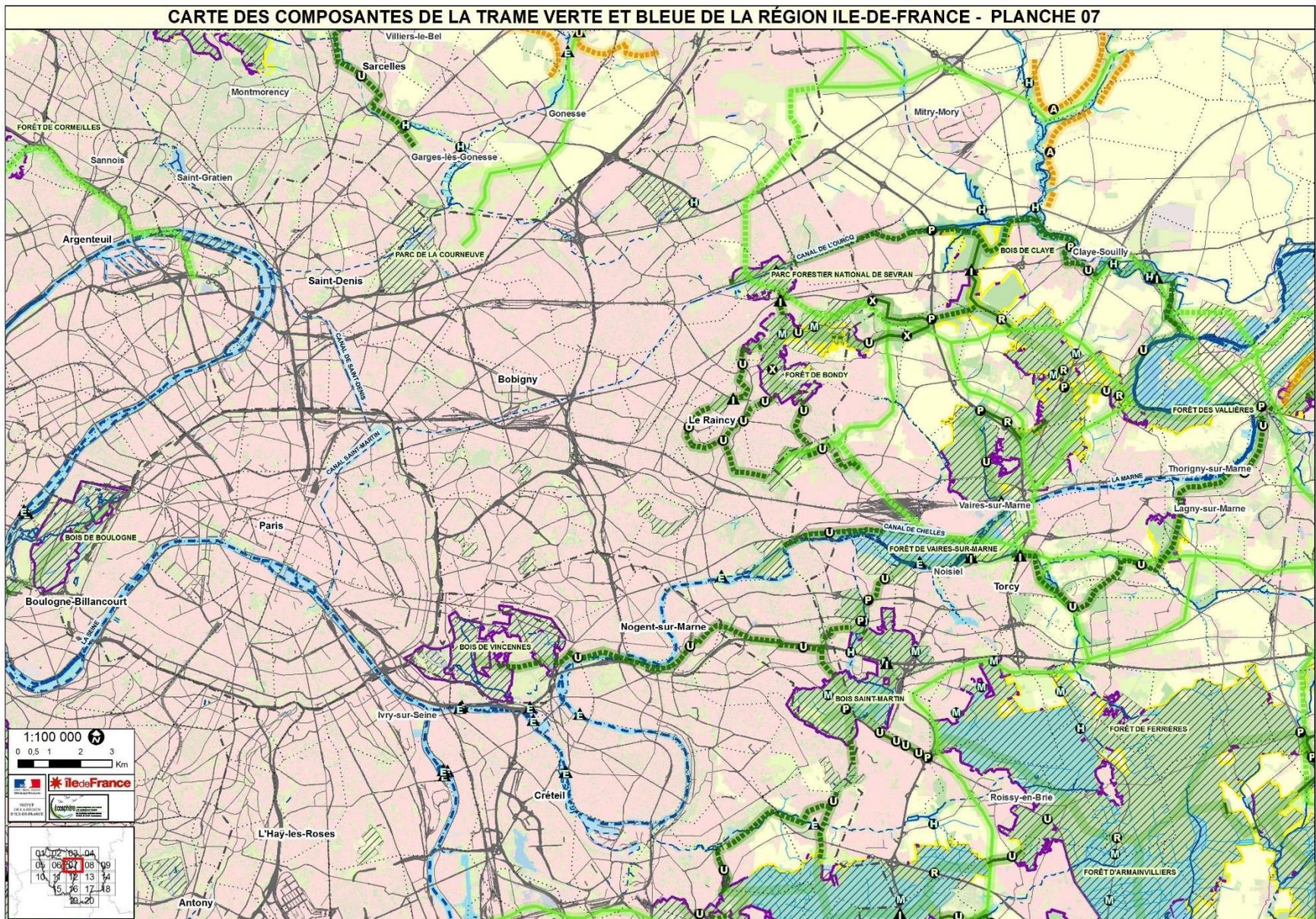
Objectifs de préservation et de restauration de la TVB (extrait) :



Légendes des cartes :

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE	
<p>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p> <p> Réservoirs de biodiversité</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p> Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <p> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p> Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <p> Cours d'eau et canaux fonctionnels</p> <p> Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite</p> <p> Cours d'eau intermittents fonctionnels</p> <p> Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite</p> <p> Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</p> <p>Obstacles des corridors arborés</p> <p> Infrastructures fractionnantes</p> <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <p> Coupures urbaines</p> <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <p> Obstacles à l'écoulement (ROE v3)</p> <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <p> Routes présentant des risques de collisions avec la faune</p> <p> Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</p> <p> Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation</p> <p> Passages prolongés en cultures</p> <p> Clôtures difficilement franchissables</p> <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <p> Coupures boisées</p> <p> Coupures agricoles</p> <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <p> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p> <p> Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p>
<p>OCCUPATION DU SOL</p>	
<p> Boisements</p> <p> Formations herbacées</p> <p> Cultures</p> <p> Plans d'eau et bassins</p> <p> Carrières, ISD et terrains nus</p> <p> Tissu urbain</p> <p> Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares</p> <p> Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares</p> <p> Limites régionales</p> <p> Limites départementales</p> <p> Limites communales</p>	<p>Infrastructures de transport</p> <p> Infrastructures routières majeures</p> <p> Infrastructures ferroviaires majeures</p> <p> Infrastructures routières importantes</p> <p> Infrastructures ferroviaires importantes</p> <p> Infrastructures routières de 2e ordre</p> <p> Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</p>

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <p> Corridors de la sous-trame arborée</p> <p> Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <p> Le long des fleuves et rivières</p> <p> Le long des canaux</p> <p>Principaux corridors à restaurer</p> <p> Corridors de la sous-trame arborée</p> <p> Corridors des milieux calcaires</p> <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <p> Le long des fleuves et rivières</p> <p> Le long des canaux</p> <p>Réseau hydrographique</p> <p> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer</p> <p> Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer</p> <p>Connexions multitrames</p> <p> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux</p> <p> Autres connexions multitrames</p>	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <p> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes</p> <p> Principaux obstacles</p> <p> Points de fragilité des corridors arborés</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <p> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture</p> <p> Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</p> <p> Obstacles sur les cours d'eau</p> <p> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p> <p> Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p>
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <p> Réservoirs de biodiversité</p> <p> Milieux humides</p>	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <p> Secteurs de concentration de mares et mouillères</p> <p> Mosaïques agricoles</p> <p> Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés</p>
<p>OCCUPATION DU SOL</p>	
<p>Occupation du sol</p> <p> Boisements</p> <p> Formations herbacées</p> <p> Cultures</p> <p> Plans d'eau et bassins</p> <p> Carrières, ISD et terrains nus</p> <p> Tissu urbain</p> <p> Limites régionales</p> <p> Limites départementales</p> <p> Limites communales</p>	<p>Infrastructures de transport</p> <p> Infrastructures routières majeures</p> <p> Infrastructures ferroviaires majeures</p> <p> Infrastructures routières importantes</p> <p> Infrastructures ferroviaires importantes</p> <p> Infrastructures routières de 2e ordre</p> <p> Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</p>



LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:100 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.

6.2.2. Mode d'emploi de la carte des composantes

La carte des composantes du SRCE Île-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1 : 100 000. Elle comprend 3 types de données principales relatives à :

1. les continuités écologiques ;
2. les éléments fragmentants ;
3. l'occupation des sols.

1. Les continuités écologiques

Elles comprennent les réservoirs de biodiversité et les corridors ou continus qui les relient.

- **Les réservoirs de biodiversité.** Ils correspondent à des milieux « naturels » ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables). Deux catégories ont été distinguées :



les réservoirs de biodiversité de la région Île-de-France ;



les autres espaces d'intérêt écologique de même nature situés dans les régions voisines. La représentation de ces espaces permet d'identifier les continus existant de part et d'autre des frontières administratives.

- **Les corridors.** Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ont été classés par sous-trames :



arborée (concerne tous les types de boisements). Au sein des réservoirs de biodiversité les corridors sont beaucoup plus diffus car les espèces sont susceptibles de fréquenter l'ensemble du réservoir. Des corridors ont cependant été dessinés afin de visualiser les principaux axes de déplacement ;



herbacée, en distinguant les corridors les plus généralistes correspondant aux prairies, friches, parcs et dépendances vertes... et les corridors des milieux calcaires intégrant notamment les pelouses calcaires ;



bleue, en distinguant les cours d'eau qui sont des corridors aquatiques et le continuum de la sous-trame-bleue qui regroupe, au sein d'une matrice à tendance humide, les plans d'eau, les cours d'eau et les zones à dominante humide du SDAGE 2009. Le résultat de cette analyse symbolise donc à la fois les continuités potentielles longitudinales et les connexions latérales avec les annexes hydrauliques, les plans d'eau et les zones humides qui peuvent être connectées ou non aux cours d'eau.

Ces corridors sont dits :



fonctionnels lorsqu'ils sont empruntés ou susceptibles d'être empruntés par l'ensemble des espèces ou guildes d'espèces de la sous-trame concernée. Ils concernent toutes sortes d'espèces ayant des modalités de déplacement différentes (terrestres ou aériennes) et des exigences plutôt élevées en matière de qualité des habitats ;



à fonctionnalité réduite lorsqu'ils ne peuvent être empruntés que par une partie des espèces ou guildes d'espèces, généralement par les espèces les moins exigeantes ou à dispersion aérienne.

La fonctionnalité spécifique des cours d'eau n'a pas pu être évaluée pour cette première version du SRCE du fait du manque de données concernant la franchissabilité des obstacles à l'écoulement ainsi que la nature et la répartition des habitats aquatiques et des berges pour l'ensemble des cours d'eau franciliens. Compte-tenu des données disponibles, seule la fonctionnalité du corridor alluvial, ensemble constitué du cours d'eau, de la ripisylve et de la zone inondable, a pu être évaluée de manière globale en fonction du contexte d'urbanisation.

2. Les éléments fragmentants

Ils correspondent aux obstacles et points de fragilité situés sur les corridors et au sein des réservoirs de biodiversité.



On distingue les obstacles qui ont un fort effet de coupure sur les continuités ou induisent une importante fragmentation de l'espace et les points de fragilité qui réduisent l'étendue des fonctionnalités de la continuité tout en la maintenant fonctionnelle pour les espèces les moins sensibles.



Les obstacles et points de fragilités ont été classés par sous-trames. Ils correspondent à des coupures créées par les infrastructures de transport, l'urbanisation ou les aménagements hydrauliques, plus rarement à des espaces agricoles ou boisés peu favorables à certaines continuités.



3. L'occupation des sols

Elle apporte des informations sur la répartition des principaux habitats, sur la nature des lisières des principaux boisements (plus de 100 ha) et sur les infrastructures de transport (routes et voies ferrées). Les éléments suivants ont été représentés :

- **Cartographie des habitats.** Pour le territoire d'Île-de-France, elle est établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres, les arbres isolés... Hors Île-de-France, la base Corine Land Cover de l'IFEN (2006), beaucoup moins précise, est utilisée¹. Les catégories suivantes sont distinguées :



Boisements : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés.



Formations herbacées : comprend les landes, pelouses « naturelles, prairies, marais, friches... dominés par une végétation herbacée plus ou moins naturelle.



Cultures : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers.



Plans d'eau et bassins : comprend tous les types de plans d'eau naturels ou artificiels (mares, étangs, bassins, lacs, gravières en eau...).



Carrières, Installations de Stockage des Déchets (ISD) et terrains nus : cette catégorie reprend toutes les zones en chantier (par nature ces espaces varient dans le temps et l'espace). Des différences notables peuvent donc apparaître mais les espaces concernés ne représentent qu'une proportion minime du territoire.



Tissus urbain : regroupe les zones bâties et les espaces verts associés.

- **Les lisières des bois de plus de 100 ha.** Deux types de lisières sont figurés :



les lisières urbaines correspondent à des zones de contact entre les boisements et des zones bâties. Ces lisières sont susceptibles d'être longées avec plus ou moins de difficultés par la faune mais sont difficilement traversées par les espèces à dispersion terrestre qui pénètrent pas ou peu en zone urbaine du fait de milieux défavorables et des clôtures. Le taux de lisière urbanisée d'un massif est un indicateur important de son degré d'isolement, voire de son enclavement en zone urbaine dense ;



les lisières agricoles correspondent à des zones de contact entre les boisements et des cultures ou des prairies. Elles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés ou longés par la faune.

Les autres types de lisières (non cartographiées) correspondent à des zones de contact entre les massifs forestiers et d'autres types d'espaces (parcs, friches...). Ces lisières sont en général fonctionnelles.

- **Les infrastructures de transport.** Trois niveaux sont distingués pour représenter les routes et voies ferrées :



les infrastructures majeures (autoroutes et autres routes à voies multiples avec terre-plein central, Lignes TGV) sont les plus fragmentantes ;

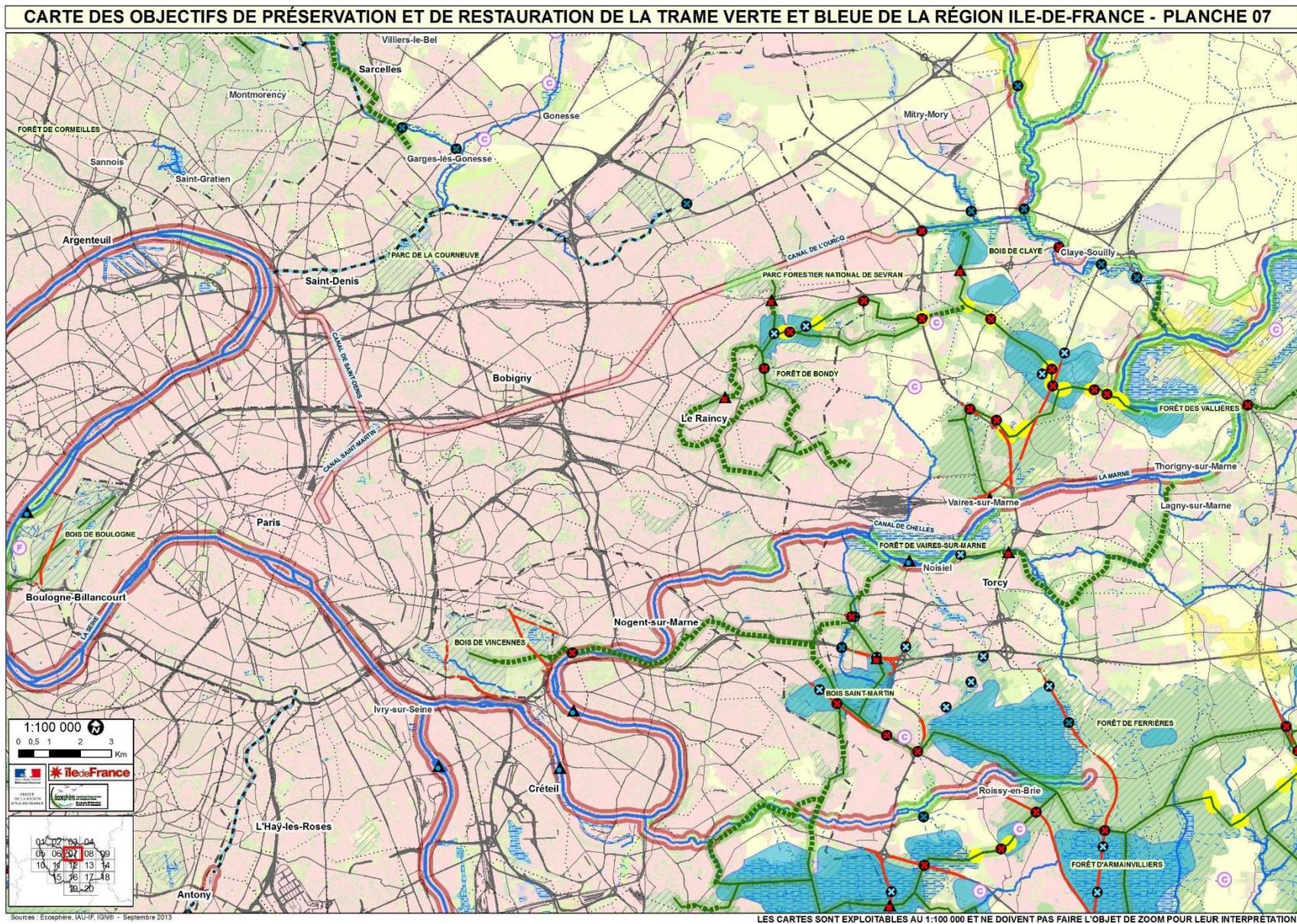


les infrastructures importantes (2x2 voies sans terre-plein central et voies ferrées principales) sont difficiles à traverser pour la faune ;



les infrastructures de deuxième ordre (routes nationales et départementales très fréquentées, réseau ferroviaire local : Transilien, RER...) sont généralement plus faciles à traverser mais susceptibles de provoquer des collisions pour la faune.

¹ Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.



6.2.4. Mode d'emploi de la carte des objectifs

La carte des objectifs du SRCE Île-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1 : 100 000. Elle comprend 5 catégories d'information :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques ;
5. l'occupation des sols.

1. Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action

Les corridors alluviaux sont multitrames. Cela signifie qu'ils contribuent à toutes les sous-trames. Ils regroupent les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, les prairies et les boisements de fond de vallée et de versant. Les vallées jouent naturellement un rôle de corridor essentiel pour de multiples espèces. Celui-ci est d'autant plus fonctionnel qu'il subsiste un espace non urbanisé en bordure des cours d'eau (présence de ripisylves, de formations concourant à la sous-trame herbacée et de ceintures de végétation le long des rives). C'est pourquoi sont distingués :

-  **des corridors alluviaux à préserver le long des berges non urbanisées ;**
-  **des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux fleuves et rivières ;**
-  **des corridors alluviaux à préserver, associés aux canaux ;**
-  **des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux canaux.**

Les corridors de la sous-trame arborée

Tous les corridors représentés sur la carte des composantes ont été figurés à l'exception de ceux passant dans les vallées qui ont été intégrés aux corridors alluviaux et de ceux suivant les coteaux calcaires qui ont été intégrés aux « corridors calcaires ».

-  **Les corridors fonctionnels** sont à préserver. Dans certains cas ces corridors sont localement coupés par des obstacles ou points de fragilité qui nécessitent la mise en œuvre de mesures correctives ;
-  **Les corridors à fonctionnalité réduite** sont à restaurer. Les actions à engager visent à augmenter leur accessibilité et la diffusion d'un plus grand nombre d'espèces.

Les corridors de la sous-trame herbacée

Les corridors herbacés « généralistes » : seuls sont retenus les corridors fonctionnels à préserver reliant des ensembles prairiaux relativement importants. Ces derniers sont très localisés en Île-de-France. On les retrouve au niveau de certaines vallées (Petit et Grand Morin, par exemple) et autour du massif de Rambouillet. Seuls les corridors situés en dehors des vallées ont été représentés (dans la pratique exclusivement autour de la forêt de Rambouillet). Les autres corridors herbacés prairiaux ont été intégrés aux corridors alluviaux ;

La plupart des corridors calcaires ont été retenus à l'exception de quelques secteurs très dégradés dans lesquels les pelouses et pré-bois calcaires sont remplacés par des friches ou des espaces artificialisés. Compte tenu de l'émiettement des pelouses calcaires, ces corridors sont dans leur ensemble à restaurer sans distinction de priorité .

Le réseau hydrographique

Compte tenu de l'importance des cours d'eau pour la biodiversité et de la nécessité de traiter les obstacles qui contribuent à leur fractionnement, l'ensemble des cours d'eau d'Île-de-France est à préserver et/ou restaurer. Sont distingués :

-  **les cours d'eau permanents**, comprenant notamment les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés des listes 1 (à préserver) et 2 (à restaurer) au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement ;
-  **les autres cours d'eau intermittents** à préserver ou restaurer. Ils comprennent également quelques rares sections de fossés agricoles ou forestiers situés en tête de bassin versant qui peuvent présenter un intérêt local en matière de connexion et de diversification des habitats en zones agricoles et forestières.

Les connexions

-  **Les connexions entre les principales forêts et les corridors alluviaux.** Compte tenu de l'urbanisation des vallées, les zones de contact y sont devenues rares, en particulier au niveau des cours d'eau navigables. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;
-  **Les autres connexions multitrames** correspondent soit au maintien d'espaces ouverts agricoles (« coupures vertes ») entre des zones urbanisées qui tendent à se rejoindre, au risque de générer une barrière difficilement franchissable par une partie des espèces ; soit à la préservation de zones agricoles tampons en lisière de massifs forestiers en voie d'enclavement par l'urbanisation. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché, notamment afin de ne pas déconnecter certains réservoirs de biodiversité.

2. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action

Seules sont retenues les coupures les plus importantes, c'est-à-dire celles contribuant le plus à la fragmentation des continuités écologiques. Ils concernent :

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée

-  **les coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes.** Les actions à engager devront permettre d'améliorer la transparence de ces infrastructures pour la faune et prévenir les risques de collision ;
-  **les principaux obstacles à réaménager ou restaurer au niveau des infrastructures de transport** les plus fonctionnelles (création de passages à faune) ;
-  **les points de fragilité des corridors arborés à consolider prioritairement** (passages contraints au niveau d'un ouvrage existant sur une infrastructure linéaire dont l'intérêt pour la faune doit être évalué et le cas échéant amélioré ; zones mitées ou menacées par l'urbanisation pour lesquelles des mesures conservatoires sont à prévoir dans les documents d'urbanisme ; continuités fragilisées au sein de plaines agricoles et le long des cours d'eau).

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

-  **les cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture totale ou partielle**
-  **les obstacles à traiter d'ici 2017** au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (obstacles situés sur les cours d'eau classés en liste II)
-  **les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau permanents.** Pour les rivières navigables ne sont retenus que les ouvrages sans passe à poissons construite ou en construction. Pour les autres cours d'eau permanents, sont retenus tous les obstacles fragmentants (seuils, barrages) ;
-  **les secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport.** Ces secteurs doivent être expertisés afin de déterminer si des problèmes d'écrasement et de déplacement de la faune (amphibiens en particulier) se posent et si des ouvrages de franchissement doivent être créés (crapauducs...)
-  **les milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport.** Il s'agit de vallées comprenant des zones humides recoupées par des infrastructures de transport généralement aménagées sur des remblais qui peuvent entraîner des ruptures hydrauliques et constituer des obstacles pour le déplacement de la faune. Des expertises doivent être réalisées afin d'évaluer la transparence de ces ouvrages pour la faune et le cas échéant proposer des solutions afin de faciliter le passage des espèces.

3. Les éléments à préserver, au sens du plan d'action

Il s'agit soit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité dont la préservation constitue un impératif :

-  **les réservoirs de biodiversité.**
-  **les milieux humides.** Sont reportées les zones à dominante humide du SDAGE mais d'autres zones humides sont susceptibles d'exister et leur préservation doit être recherchée.

4. Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques

-  **Les secteurs de concentration de mares et mouillères.** Ces secteurs abritent d'importantes populations d'amphibiens. Ils sont constitués de réseaux comprenant au moins 5 mares et mouillères éloignées d'au moins 1000 mètres les unes des autres. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;
-  **Les mosaïques agricoles.** Il s'agit de territoires agricoles de plus de 200 ha d'un seul tenant abritant au moins 10% de bosquets (y compris des vergers) et 10% de milieux herbacés (prairies, friches, etc.). Ces secteurs concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important. Elles peuvent relever de réglementation diverse (consommation des terres agricoles, défrichement, etc.). Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;
-  **Les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés.** Ces sections de lisières sont particulièrement importantes car elles fonctionnent comme des corridors. à conserver et à laisser libre de tout obstacle afin de permettre la circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché

5. L'occupation des sols

Voir carte des composantes (cf. mode d'emploi de cette carte).

2.6 Les secteurs de compensation

Les secteurs accueillant des mesures de réduction ou de compensation au titre de la séquence ERC prévues aux articles L.110-1 et L.122-3 du code de l'environnement doivent être identifiés et protégés dans les PLU.

Il conviendra notamment de prendre en compte :

- le secteur de compensation relatif à la destruction d'une zone humide sur les communes de Mauregard et du Mesnil-Amelot dans le cadre du projet de contournement Est de Roissy Ce secteur de compensation d'une surface de 10 592 m² est réparti sur les trois parcelles cadastrales suivantes (A466, A467, A469) sur la commune de CLAYE -SOUILLY.
- les deux secteurs de compensation relatif à l'impact sur les zones humides sur les communes de Gressy, Claye-Souilly et Annet-sur-Marne dans le cadre du projet de raccordement du rejet d'eaux pluviales de l'aéroport Paris Charles de Gaulle à la Marne dit « CANAMARNE ».

Les deux secteurs de compensation sur la commune Claye-Souilly, sont localisés pour le premier (site de « Prairie de Souilly ») sur les parcelles A310, 325, 326 et 327 et pour le second (site de « STEP de Souilly ») sur la parcelle B 1199.

3 STRUCTURE URBAINE

Le bâti clayois apparaît très sectorisé : en effet, chaque quartier est caractérisé par une morphologie urbaine qui lui est propre. L'évolution de la ville en est ainsi très bien dessinée et peut être clairement étudiée.



3.1 Evolution du tissu urbain

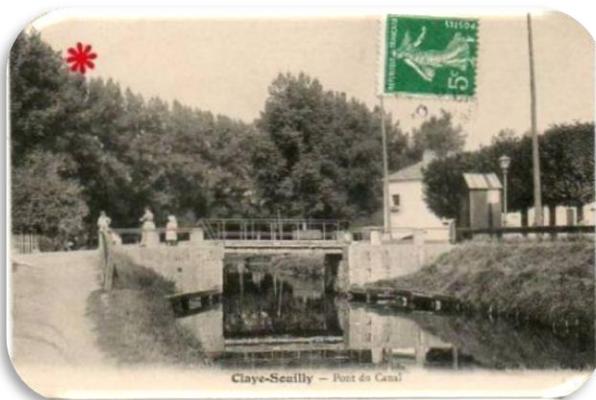
3.1.1 Approche historique

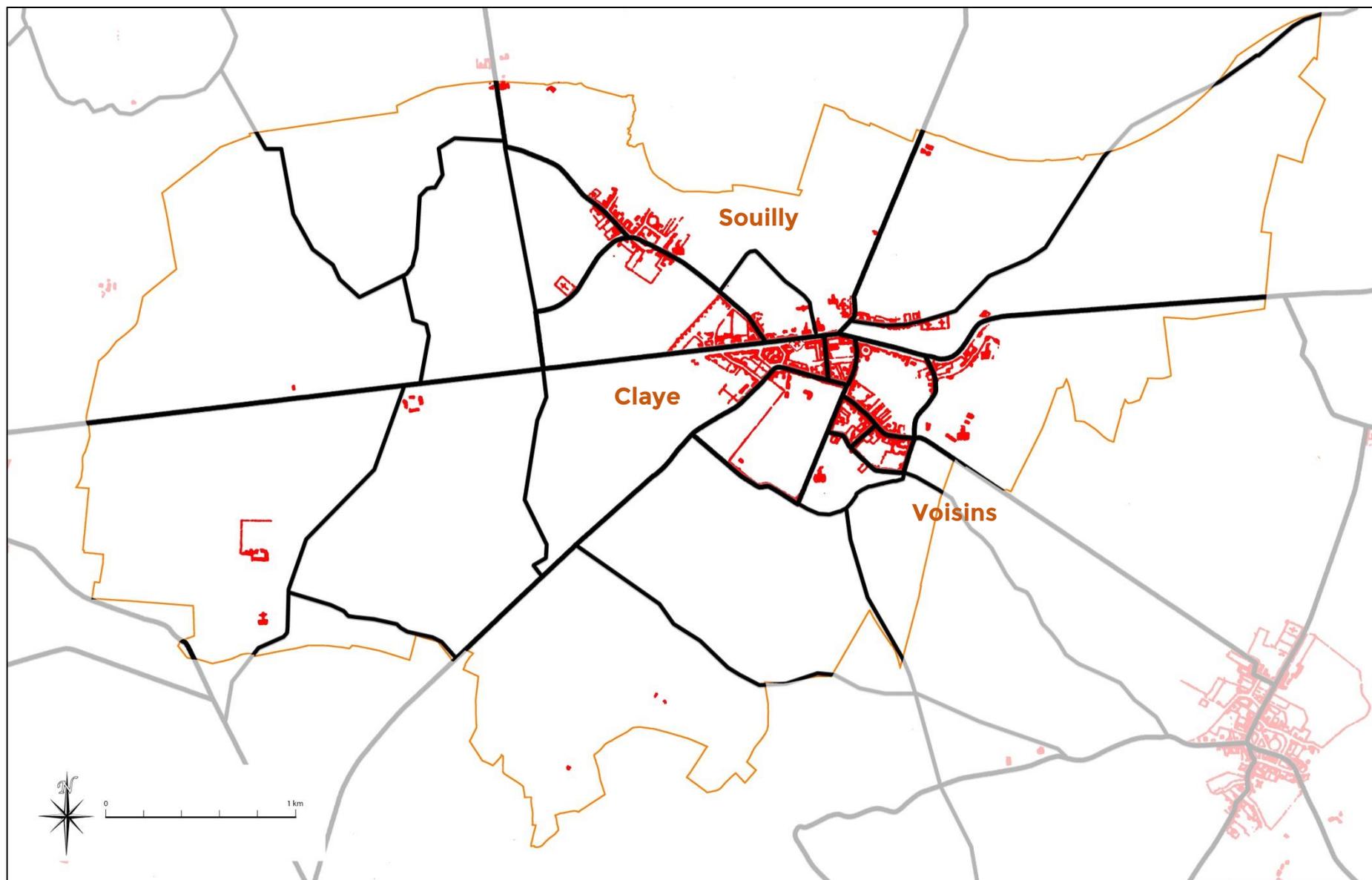
La ville ancestrale s'est développée aux abords de la Beuvronne et de l'axe reliant Meaux à Paris. L'ensemble urbain originel de Claye-Souilly se décompose en trois principaux noyaux :

- la rue Jean Jaurès de Claye,
- la rue de Voisins,
- la rue de Souilly.

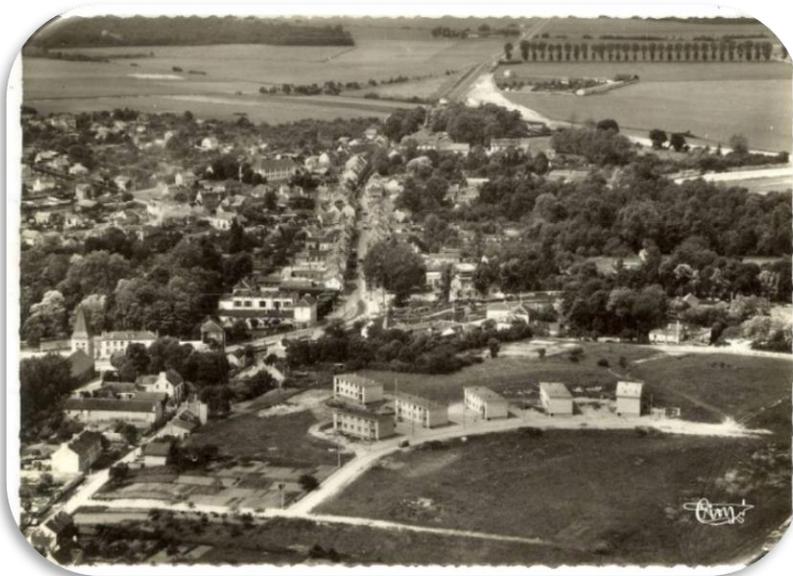
A l'origine, ces noyaux se sont développés simultanément et présentent donc quelques composantes similaires : un tissu urbain dense implanté à l'alignement, des caractéristiques architecturales typiques de la Brie, etc. Souilly était en départ une commune à part entière indépendante de Claye : ce n'est qu'en 1839 qu'elle a été rattachée au reste de la commune.

Cependant, l'évolution de ces noyaux s'est peu à peu différenciée : si le rôle prédominant de Claye s'explique par sa situation au nœud d'infrastructures, la différenciation entre Souilly et Voisins est plus subtile. La commune s'est par la suite développée selon les phases majeures de la croissance urbaine des communes françaises et plus particulièrement franciliennes.

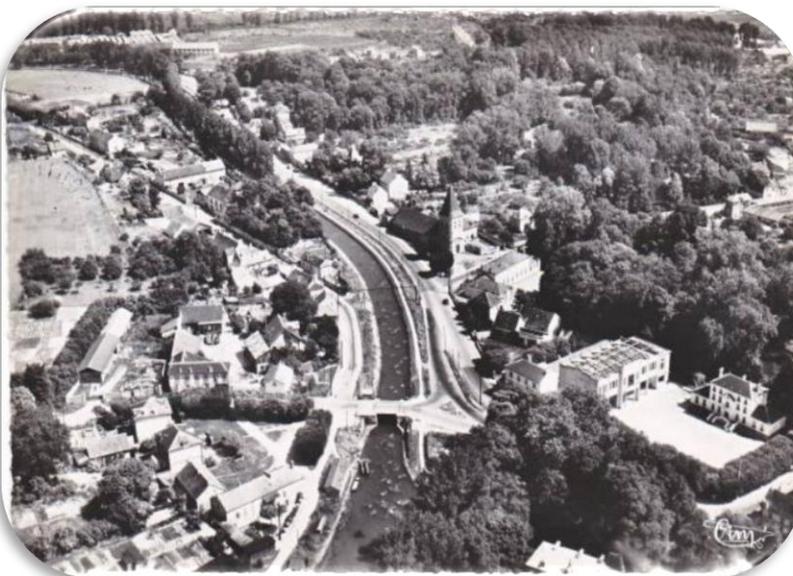




Le bâti et les voies de circulation en 1900



Rue de la Solidarité
Canal-Avenue Aristide Briand



3.2 Les centres urbains anciens

3.2.1 Claye

Claye s'articule traditionnellement autour de la rue Jean Jaurès, mise en valeur par sa situation centrale dans la ville. C'est aujourd'hui le lieu concentrant la majorité des commerces et services du bourg. En frange de cette voie, les principaux équipements publics (Parc Buffon, Mairie, Poste, Collège, etc.) renforcent son caractère de centre-ville typique.

La rue Jean-Jaurès affirme sa spécificité à l'échelle de la ville par sa vocation commerciale mais aussi sa forme urbaine. La plupart des bâtiments, de construction illustre une période de construction relativement ancienne :

- Soit de la fin du XIX^{ème} siècle : les gouttières en zinc, les volets à persiennes en bois, corniches et bandeaux, ferronneries en grille, balcon et parfois en toiture.
- Soit du début du XX^{ème} : frise colorée, souvent en émaux, modénatures de formes géométriques, ornementation florale plus ou moins stylisée.



Toutefois, des mutations peuvent être observées dans le tissu urbain qui borde la rue :

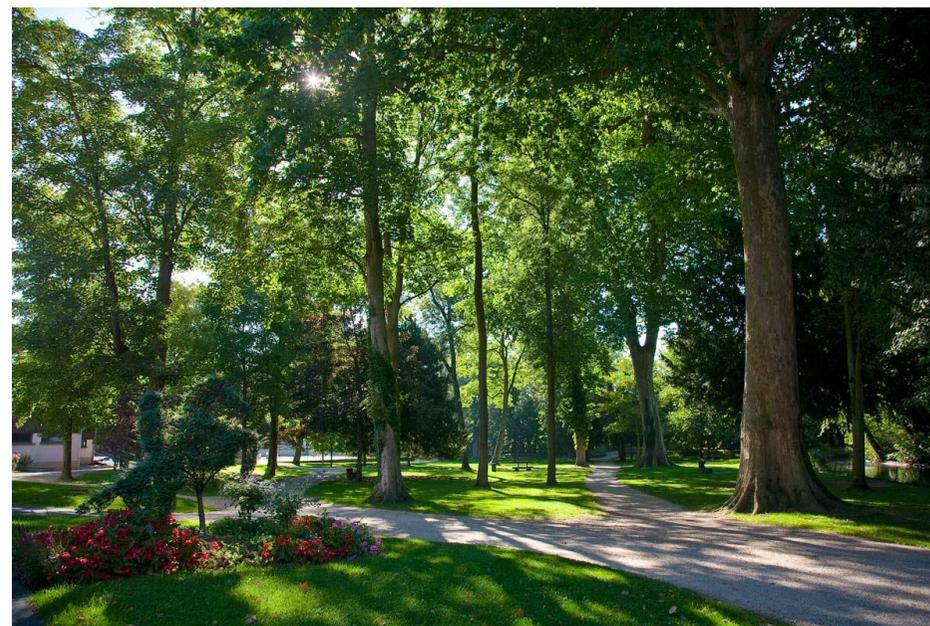
- D'une part, une rénovation liée à la structure commerciale : transformation des façades et changement de vocation de certains commerces.
- D'autre part, une amorce du renouvellement urbain : le centre-ville, lieu très convoité, connaît une forte pression immobilière qui se traduit par la construction de petits collectifs avec des commerces en rez-de-chaussée.



La rue Jean Jaurès est prolongée vers l'Ouest par la rue de Paris. Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, cette voie desservait essentiellement des entreprises. La majorité d'entre elles sont désormais désaffectées. Certains sites ont même déjà fait l'objet d'un renouvellement urbain soit par reconversion soit par démolition suivie d'une reconstruction.



La présence du parc Buffon planté de très beaux arbres valorise l'image du centre-ville.



3.2.2 Souilly

La principale vocation de Souilly est résidentielle, malgré l'implantation de petites entreprises artisanales parmi les constructions.

L'habitat est caractérisé par des maisons anciennes en R+1, à l'aspect hétérogène selon les constructions. Quelques maisons, présentent les attributs esthétiques de l'architecture traditionnelle, dont certaines sont dans un état assez vétuste. Les enduits traditionnels, les corniches et bandeaux sont notamment parfois dans un état assez dégradé.



3.2.3 Voisins

Le noyau ancien qui s'articule autour de la rue de Voisins est dans un premier temps resté en marge de la dynamique foncière. La principale vocation du secteur est également résidentielle.

La rue de Voisins conserve encore quelques traces de bâtiments à l'architecture briarde, mais ceux-ci sont pour la plupart déjà dénaturés par des réhabilitations réalisées selon des critères purement fonctionnels.

Les mutations dans le secteur s'amorcent à peine malgré la proximité immédiate du centre-ville et sa localisation en bordure de secteurs hautement valorisés comme les berges de la Beuvronne. L'étroitesse de la voie, dans son état actuel, rend difficile une densification plus importante.



3.2.4 Identité commune des centres anciens

Les trois ensembles urbains anciens précédemment détaillés sont aujourd'hui assez hétérogènes du point de vue de l'aspect des constructions.

Il convient néanmoins de noter certaines caractéristiques communes, relatives notamment aux caractères architecturaux de la Brie :

- Une hauteur comprise entre R + 1 et R + 2.
- Des toitures à pentes entre 35 et 45° pour les constructions principales, le plus souvent recouvertes de tuiles et parfois d'ardoises.
- De nombreux appentis et extensions aux caractéristiques hétérogènes.
- Des murs enduits ou à pierres meulières apparentes.
- Des cours communes

3.3 Le développement du début du XX^{ème} siècle

Le canal de l'Ourcq, au début du XX^{ème} siècle, est l'un des premiers éléments structurants de l'urbanisation moderne et du paysage moderne de la ville qui a conduit au prolongement et la densification des voies des centres villes.



Chemin de halage du canal de l'Ourcq 1, parallèle à l'avenue Aristide Briand



Bâtiment dit « La Beuvronnette » reconstruit avec une façade à l'identique de la construction historique

L'urbanisation s'est étendue le long du canal avec la construction de belles demeures sur des parcelles relativement profondes s'étendant jusqu'à la Beuvronne. Aujourd'hui, ces grandes bâtisses relèvent d'une qualité architecturale notable et doivent donc être préservées.

Des bâtiments plus ordinaires se sont insérés parmi celles-ci en densification du tissu. Plus à l'est, des constructions récentes se sont égrenées le long du canal.

De plus, les derniers aménagements de l'espace public qui ont eu lieu dans ce secteur apportent une qualité notable aux abords du canal.

3.4 Le « boom » de la seconde moitié du XX^{ème} siècle

3.4.1 L'essor du pavillonnaire

La commune s'est principalement développée par la création de vastes lotissements d'habitat pavillonnaire extrêmement arborés et selon un fonctionnement urbain autocentré. Les pavillons se sont tout d'abord construits dans le cadre de grandes opérations d'ensemble, puis par des petites opérations ponctuelles de remplissage.

Les plus grandes opérations se sont réalisées dans les secteurs de Claye et de Voisins, reliant ainsi définitivement les deux noyaux anciens par le Sud et marquant profondément le paysage urbain.

Ces ensembles ont gardé une identité très marquée :

- Par la présence de clôture le plus souvent végétale.
- Par une architecture très homogène, relativement basse, à toiture et de facture sobre.
- Par le traitement des espaces collectifs, très marqué par la végétation.



Coulée verte aménagée au cœur du lotissement de Mauperthuis



L'ensemble de ces quartiers contribue fortement à l'image de ville verte de Claye-Souilly.

Cette phase pavillonnaire a par ailleurs vu le développement du quartier de « Bois Fleuri ». Celui-ci se situe à l'écart du tissu urbain aggloméré du bourg, à l'Ouest de la commune et de l'autre côté de la coupure verte.



Plus ancien que les opérations réalisées à Claye et Voisins, ce lotissement s'est construit après la première guerre mondiale selon une trame orthonormée. Il présente une grande variété architecturale du point de vue morphologique et de l'ancienneté des constructions. Cette diversité peut s'expliquer par un phénomène de remplissage progressif et par des opérations de renouvellement urbain qui très tôt ont conduit au remplacement de petites constructions par des habitations plus modernes.

Les constructions les plus récentes rompent cependant avec le caractère arboré et homogène de ces quartiers, par la prédominance du traitement minéral.

3.4.2 Le logement social des années 60-70 et les équipements

Les logements sociaux se sont développés essentiellement au Nord-Est de Claye-Souilly, comblant l'espace entre la N3 et le canal, ainsi qu'au centre-sud de la commune près du collège des tilleuls.



- Ensemble dit « Victor Hugo », avant la réalisation d'un programme de rénovation achevé en 2022.

Les espaces publics au sein de ses ensembles se caractérisent par de grandes étendues enherbées et des plantations arbustives et arborescentes.

Ces lieux sont en général assez bien entretenus et propres.

En revanche, les aires de stationnement ont un caractère plus minéral bien souvent déqualifiant pour les environs.



Les infrastructures routières marquent fortement le territoire communal et créent par endroit des coupures fortes au sein même du tissu urbain.

Ceci est notamment le cas pour la RD212, la RN3 et les échangeurs, cartographiés en rouge ci-contre.



D'autres réseaux majeurs grèvent le territoire communal.

L'interconnexion des lignes TGV dont l'emprise plutôt en décaissé est relativement peu perceptible. Les merlons qui accompagnent l'ouvrage limitent par ailleurs les impacts sonores.

Le barreau « N2/RN3 », voie de déviation de Meaux par l'Ouest en direction de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, constitue un Projet d'Intérêt Général pour le département.

La commune est traversée du nord au sud par une ligne haute tension. Cette infrastructure qui a longtemps été aérienne, induisant nuisances sonore et électrique, est désormais en grande partie enfouie pérennisant une grande coulée verte.

Une canalisation de gaz emprunte la RD 34 vers Chelles



3.4.3 Le début du renouvellement urbain

Les dernières décennies se sont caractérisées par l'émergence de petites constructions de logements collectifs, qui s'édifient sur des sites très prisés notamment le long du canal de l'Ourcq ou dans les rues à proximité du centre-ville et des principaux équipements. Le renouvellement urbain a été initié au sein de la commune par l'opération des « hauts de claye » en 1992.



3.4.4 Le développement des activités économiques

A l'origine, les activités économiques étaient dispersées au sein de la commune ou dans ses franges immédiates.

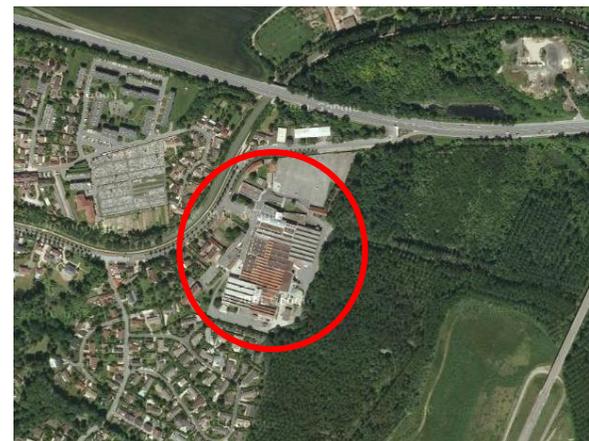
Aujourd'hui le pôle commercial est un quartier important à l'échelle de la ville : il concentre une majeure partie des activités.

Ce pôle est essentiellement commercial. Les quelques entreprises du secteur secondaire disparaissent progressivement et ce sur l'ensemble du territoire au profit du tertiaire ou du résidentiel

Tel est ainsi le cas de l'ancienne imprimerie historique Fécomme-QUEBECOR, alors implantée au sud, à proximité du centre-ville et de Voisins, aujourd'hui totalement démolie. Entourée par de l'habitat individuel ou collectif, elle a laissé la place à un projet immobilier de 101 logements.

WABCO, une des principales entreprises de la commune, s'était notamment installée à l'est du bourg, à l'extrémité de la rue Aristide

Briand, sur un site auparavant à l'écart des habitations et en liaison directe avec la RN3.



L'entreprise WABCO

Aujourd'hui revendu à une société de construction, le site est sous exploité. La question de son réaménagement et de sa réaffectation s'impose avec sa problématique principale qui est la pollution des sols engendrées par l'activité antérieure.



L'entreprise Quebecor

4 PATRIMOINE URBAIN VERNACULAIRE

4.1 Patrimoine bâti et petit patrimoine

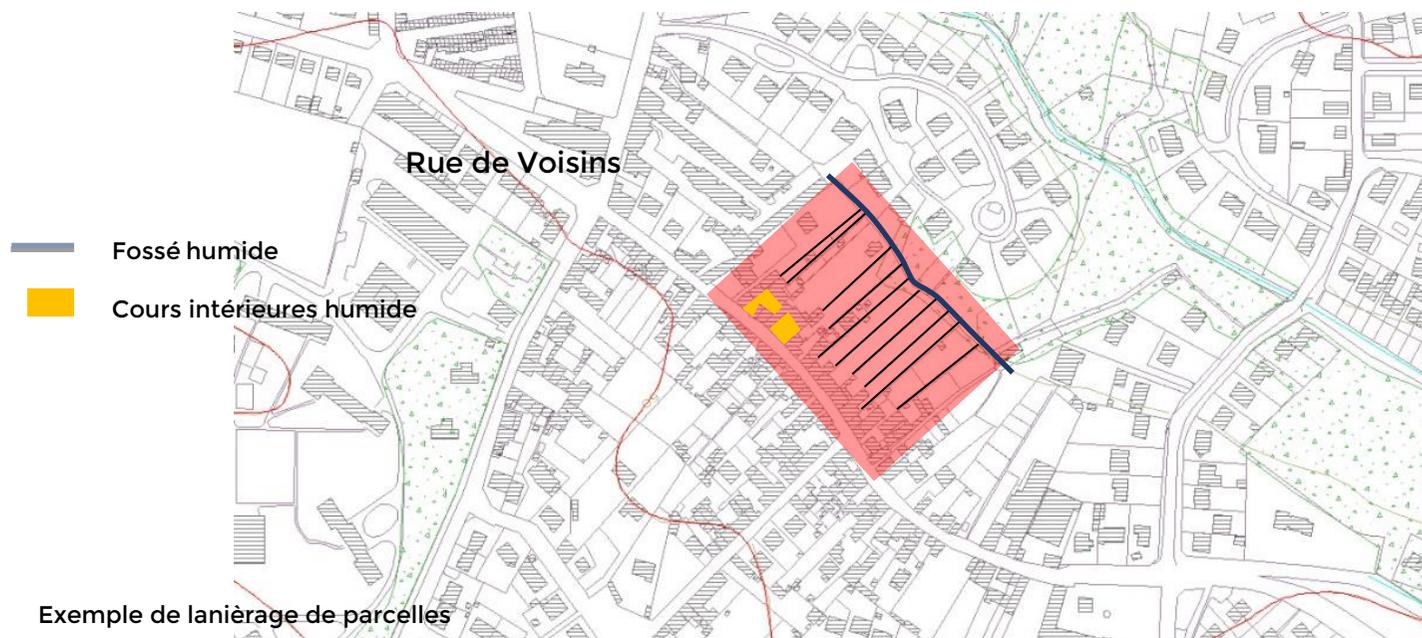
4.1.1 Patrimoine bâti

Il convient de recenser dans le cadre du diagnostic patrimonial les éléments pouvant être classés au titre du code de l'urbanisme :

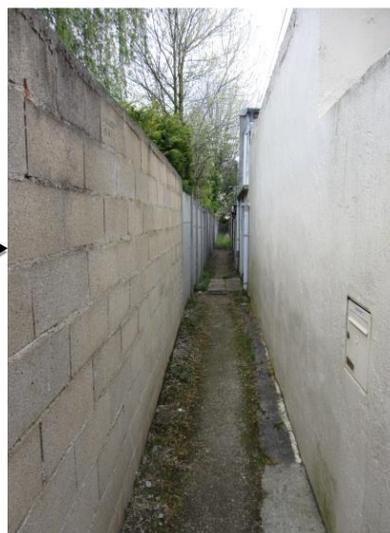
- **Château des Tourelles**, bâtisse construite entre 1840 et 1850, qui accueille aujourd'hui les locaux de la mairie.
- **La maison du Parc Buffon**, demeure seigneuriale du XVIIIème siècle appartenant avec son parc à la commune, qui abrite aujourd'hui les locaux de la police municipale.
- **La propriété Meignen**, rue Jean Jaurès.
- **La Source Bleue**, avenue Aristide Briand, construite au XIXème siècle.
- **La Beuvronnette**, 18 avenue Aristide Briand, propriété construite au XXème siècle.
- Les espaces publics de Souilly, de Voisins et de l'avenue Pasteur, plantés de Tilleuls imposants.
- **Les écoles Eugène Varlin**, 2 rue de l'Eglise, et **Pierre et Marie Curie**, 1 rue du Maréchal Joffre.
- **La propriété Torras**, 6 rue de Charny.
- Le front bâti 2 à 12 rue de la Place, 6 rue de Souilly.
- **Les constructions du lotissement avenue des Jardins anglais et allée des Vergers.**
- **La propriété Martin**, 19 rue de Verdun.
- Le Canal de l'Ourcq.

4.1.2 Les cours intérieurs

Les arrières de parcelles jouent un rôle essentiel dans la valorisation du centre bourg. Ces parcelles sont taillées dans la longueur (en lanière) et laissent de ce fait un espace « vide », véritable opportunité pour le développement de cheminements piétons. Ces connexions, via les cours intérieures et les sentes, entre la partie « urbanisée » de la ville et les fossés humides, créent un maillage complexe. Il en résulte un lien qualitatif potentiel pour les citoyens entre la ville et la nature environnante, véritable lieu de vie au sein du patrimoine local.



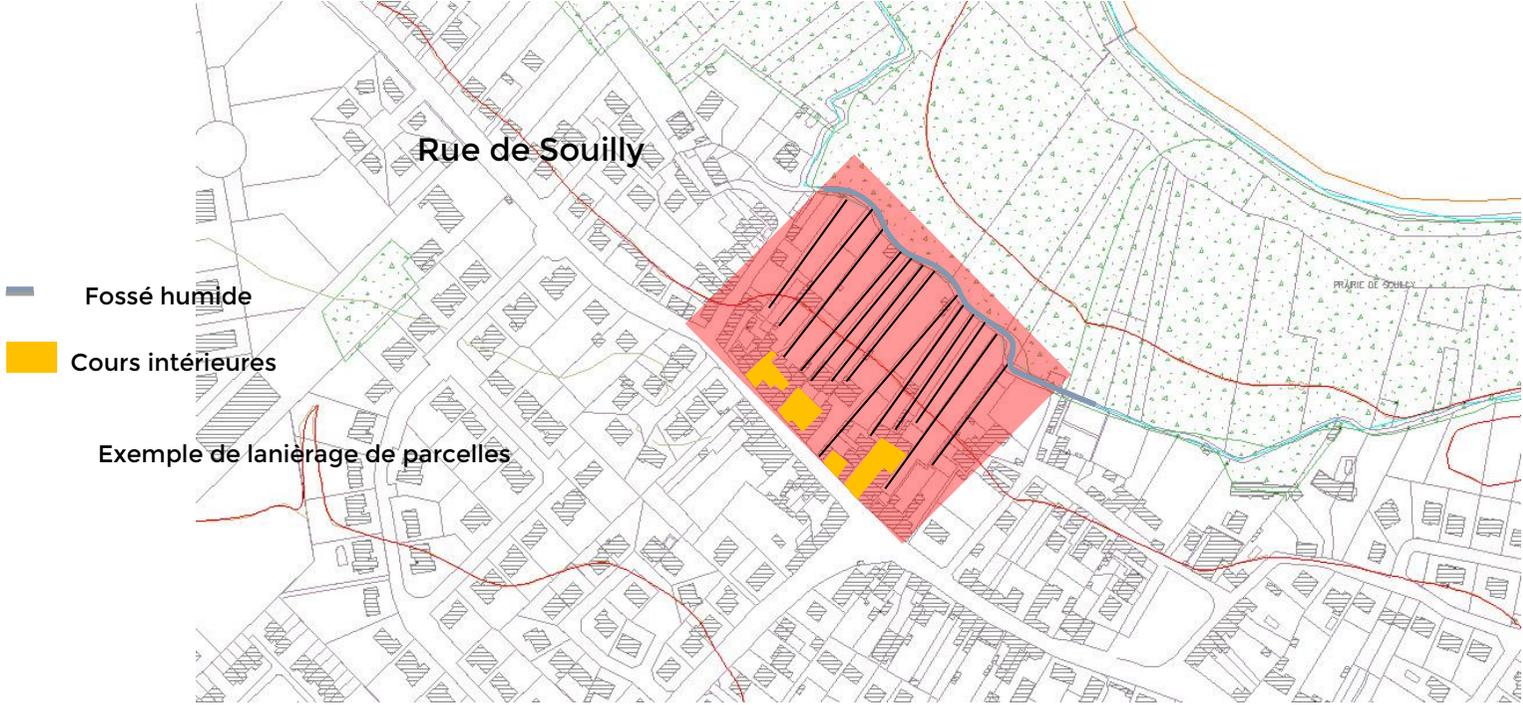
Cours intérieure



Sente



Fossé humide



Cours intérieure



Sente



Fossé humide

4.2 Rapport entre ville et paysage

4.2.1 Espaces verts publics et privées

La ville de Claye-Souilly, inscrite au sein de la ceinture verte d'Ile-de-France, compte de nombreux espaces verts publics qui participent à son image héritée de ville à la campagne.

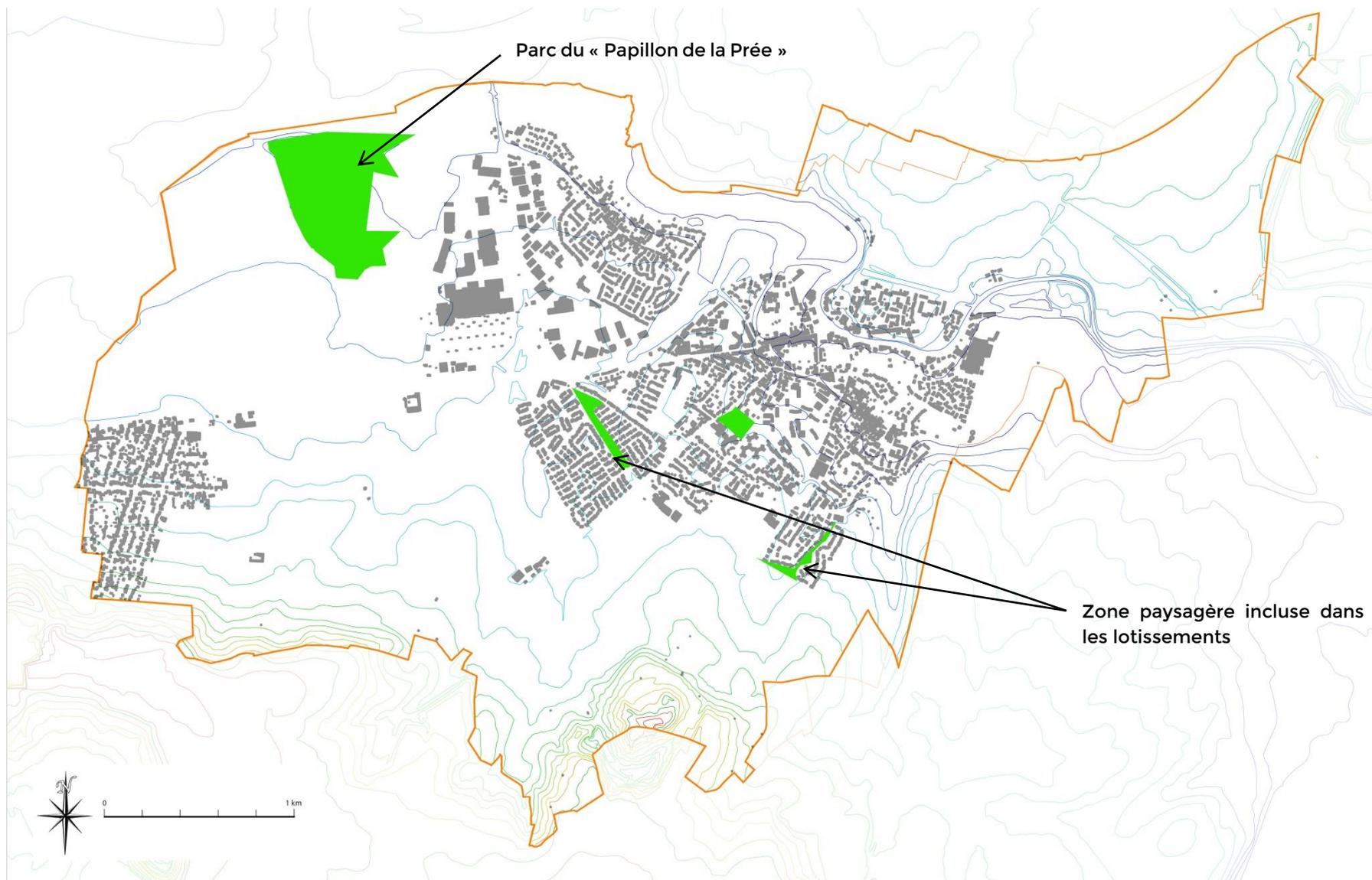
La création du parc paysager « Papillon de la Prée » (ouvert au printemps 2012, photo ci-contre) vient augmenter les surfaces d'espaces verts de la ville. La ville a de plus obtenu en 2002 sa 3^{ème} fleur au concours des villages fleuris.

Le développement des zones pavillonnaires s'est accompagné d'un souci d'enrichissement des espaces verts de la ville. En effet, leurs clôtures sont fortement végétalisées et le traitement des espaces collectifs y est très soigné (de grands espaces de gazon, des strates arborées et une strate arbustive qualitative).

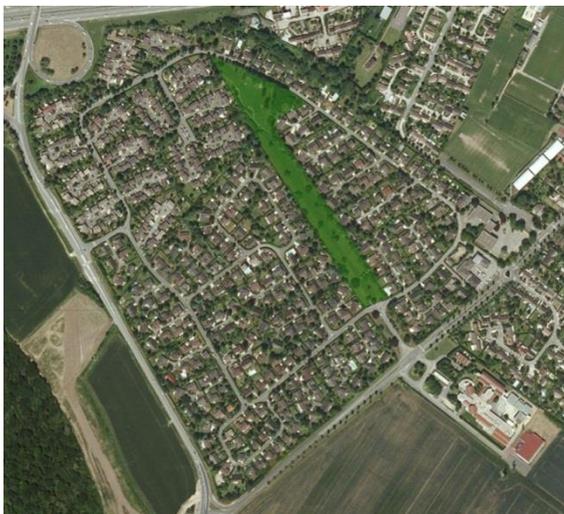
Les espaces publics des grands ensembles sont également entretenus, caractérisés par de grandes étendues enherbées et des plantations arbustives et arborescentes.



4.2.2 Les zones paysagères



4.2.3 Les lotissements « paysagers »



Lotissement de Mauperthuis « La Closerie »



Entrée du lotissement



Zone « paysagère » interne au lotissement



Entrée de la zone « paysagère »



Zone « paysagère » interne au lotissement



Lotissement du Grand Champ

4.2.4 Les jardins partagés

Une parcelle de Claye-Souilly est dédiée aux jardins partagés. Leur emplacement entre le cimetière et le canal de l'Ourcq ne les met pas en valeur.



5 QUALITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

5.1 Qualité de l'air

La pollution de l'air se définit par la présence de gaz ou de particules dont les caractéristiques, la quantité et le temps de séjour peuvent nuire à la santé des êtres vivants et à l'état des biens. Les conditions climatiques jouent un rôle important dans la formation et la propagation de ces polluants.

L'appréciation synthétique de la qualité de l'air est réalisée en Ile-de-France par AIRPARIF qui utilise l'indice européen CITEAIR caractérisant chaque jour la qualité de l'air. L'indice prend en compte 4 polluants :

- le dioxyde d'azote,
- l'ozone,
- le monoxyde de carbone
- le dioxyde de soufre,
- les particules en suspension.

Comme l'illustre le graphique suivant, le territoire de Claye-Souilly présente une proportion de 70% de jours pour lesquels la pollution de l'air ambiant est faible à très faible. On constate une légère amélioration, avec une augmentation de la part des jours à faible taux.

Comparaison de l'indice de qualité de l'air à Claye-Souilly-indice CITEAIR entre 2011 et 2019

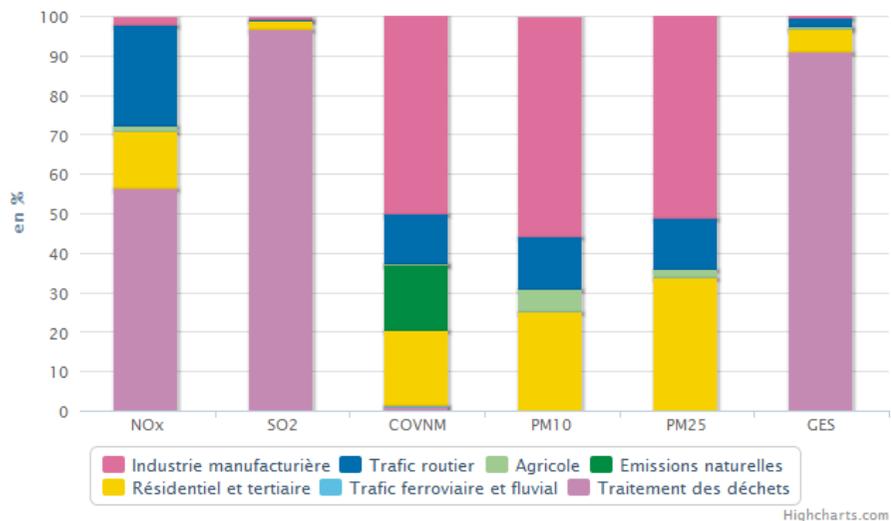
Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-25]	24	6.58
[26-50]	230	63.01
[51-75]	87	23.84
[76-100]	24	6.58
[>100]	0	0

Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	20	5.48
[25-49]	264	72.33
[50-74]	72	19.73
[75-100]	9	2.47
[>100]	0	0



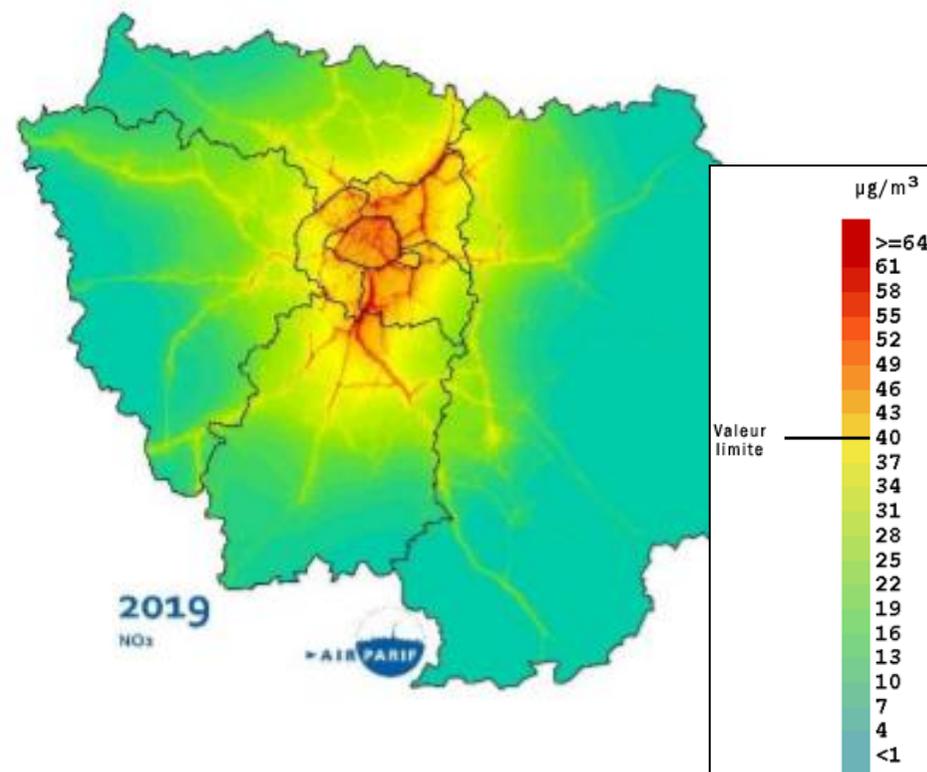
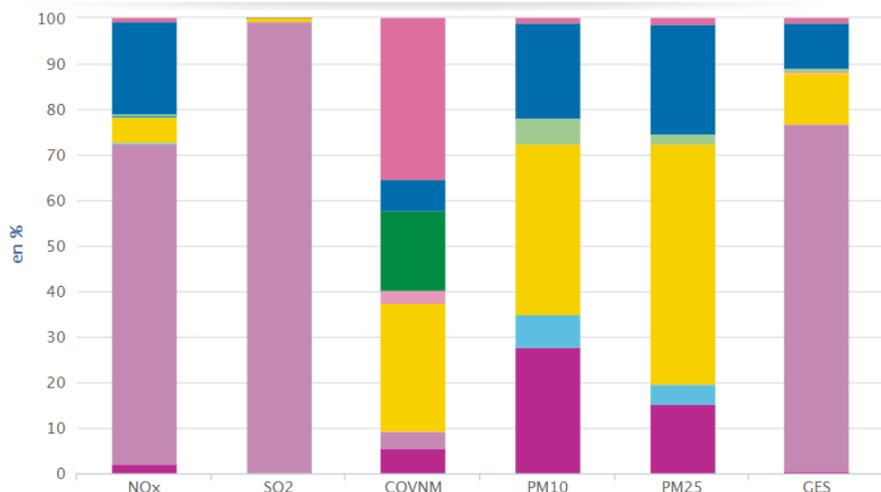
(source AIRPARIF)

D'après le graphique illustrant la répartition par secteur d'activité des émissions polluantes à Claye-Souilly, le traitement des déchets, l'industrie, le trafic routier (trafic aérien inclus) et les activités résidentielles et tertiaires sont responsables des principales émissions polluantes :



Contributions en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Claye-Souilly (estimations faites en 2011 pour l'année 2008 et en 2014 pour l'année 2012) : On constate une diminution des émissions polluantes dues à l'industrie manufacturière et une augmentation de la part liée au trafic routier, ferroviaire et fluvial.

La qualité de l'air de la commune est influencée par la proximité de l'agglomération parisienne et de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Cependant, du fait de la distance, leur influence est diffuse et homogène dans le territoire communal (carte ci-dessous).



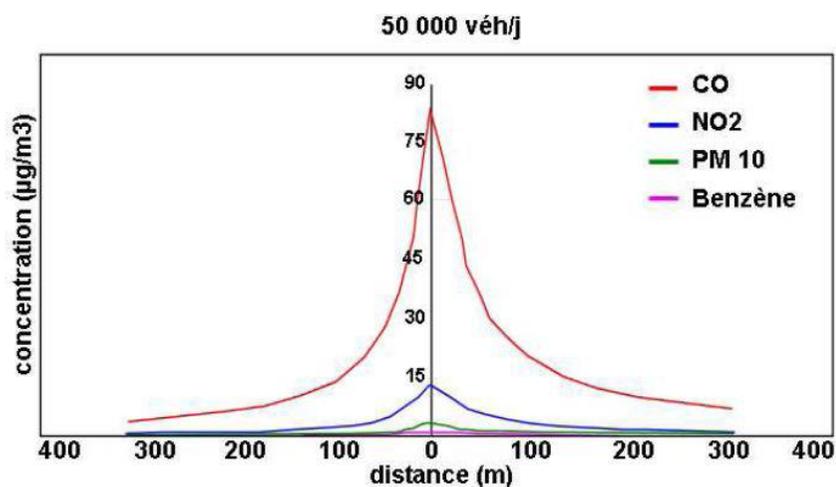
Moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO2) en Ile-de-France en 2019

Une qualité de l'air globalement bonne sur la commune

En 2019, la qualité de l'air selon l'indice Citeair (AirPARIF) a été globalement bonne sur la commune de Claye-Souilly, avec respectivement 284 jours de pollution faible à très faible soit environ 78% de l'année. La pollution a été élevée 9 jours.

Les sources majoritaires de polluants atmosphériques dans le secteur de la commune de Claye-Souilly sont le trafic routier (A104, RN3). La RN3 supporte un trafic journalier de l'ordre de 34 000 véhicules par jour.

Le trafic sur l'autoroute A104 est compris entre 30 000 et 50 000 véhicules par jour. Néanmoins, les maxima de pollution se trouvent à proximité immédiate des axes de transport et les concentrations de pollution décroissent rapidement au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.



5.2 Qualité de l'eau

5.2.1 Les eaux souterraines

Dans le secteur de Claye-Souilly, le toit de l'aquifère Eocène est drainé par la Marne et la Beuvronne. Etant argileux, les sols sont peu perméables et assurent donc une protection des eaux souterraines.

Aucun captage à des fins de production d'eau potable, ni de périmètre de protection de captage ne se trouvent sur la commune. Les eaux souterraines ne constituent pas une ressource en eau potable pour la commune de Claye-Souilly.

5.2.2 Les eaux de surface

La nature argileuse des sols est favorable à la retenue d'eau en surface. Les dépressions sont propices à la formation de mares comme c'est le cas dans les bois voisins.

La Beuvronne est un cours d'eau permanent dont le régime est très influencé par les activités humaines du fait de l'urbanisation de son bassin versant. A ce titre, il convient de noter que les rejets d'assainissement pluviaux de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle s'effectuent dans la Beuvronne, en amont du site, à environ 5 km au nord/nord-ouest.

Les crues de la Beuvronne ont provoqué des inondations dans le centre-ville de Claye-Souilly il y a quelques années. Des travaux de curage et de restauration des berges ont été réalisés depuis.

Un syndicat mixte a été créé pour coordonner les rejets pluviaux des agglomérations et des infrastructures comme l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ou les lignes TGV.

Les fossés drainent les nappes superficielles et contribuent ainsi à assécher les sols à l'origine humides. L'activité hydrologique des fossés est liée au niveau des eaux souterraines qui varie en fonction de la saison et des événements pluvieux. Leur débit est plutôt faible.

5.2.3 Qualité des eaux

L'eau de la Beuvronne est de mauvaise qualité (classe 3), notamment à cause de rejets d'eaux usées dans ce cours d'eau et ses affluents. La réalisation et la mise en application d'un schéma d'assainissement en 1994 a permis une amélioration de cette situation.

L'objectif de qualité de la Beuvronne se situe à 1B, soit une eau de bonne qualité (source Agence de l'Eau Seine Normandie).

Au sud, les terrains étant cultivés de façon intensive, le sol est régulièrement enrichi avec des produits phytosanitaires comme les composés azotés et les pesticides. L'usage important de ces produits limite fortement la biodiversité et entraîne la pollution des milieux naturels voisins.

Les sols ayant une composante argileuse importante, l'infiltration vers les eaux souterraines est limitée : l'excédent de produits phytosanitaires transite donc vers le réseau hydrographique. La présence massive d'espèces végétales nitrophiles et de pesticides dans les fossés drainant les terrains agricoles atteste de cette pollution.

Le rejet possible d'une part des eaux usées industrielles produites sur la commune dans le réseau des eaux pluviales constitue également une source potentielle de pollution des eaux souterraines et de surface. La présence de déchets à même le sol susceptible d'être de nature dangereuse crée un risque de pollution des eaux de ruissellement

5.2.4 Gestion des eaux

Un schéma d'aménagement et de gestion de la Marne aval est en cours d'élaboration. Son périmètre couvre la commune de Claye-Souilly.

Un syndicat intercommunal du bassin de la haute et de la basse Beuvronne (SIBHBB) assure la gestion de Beuvronne et de ses principaux affluents, dont la Reneuse. Des travaux de restauration des cours d'eau et de leurs abords sont en cours dans la commune.

5.3 Qualité des sols

Trois sites Basol classés ont été recensés sur la commune :

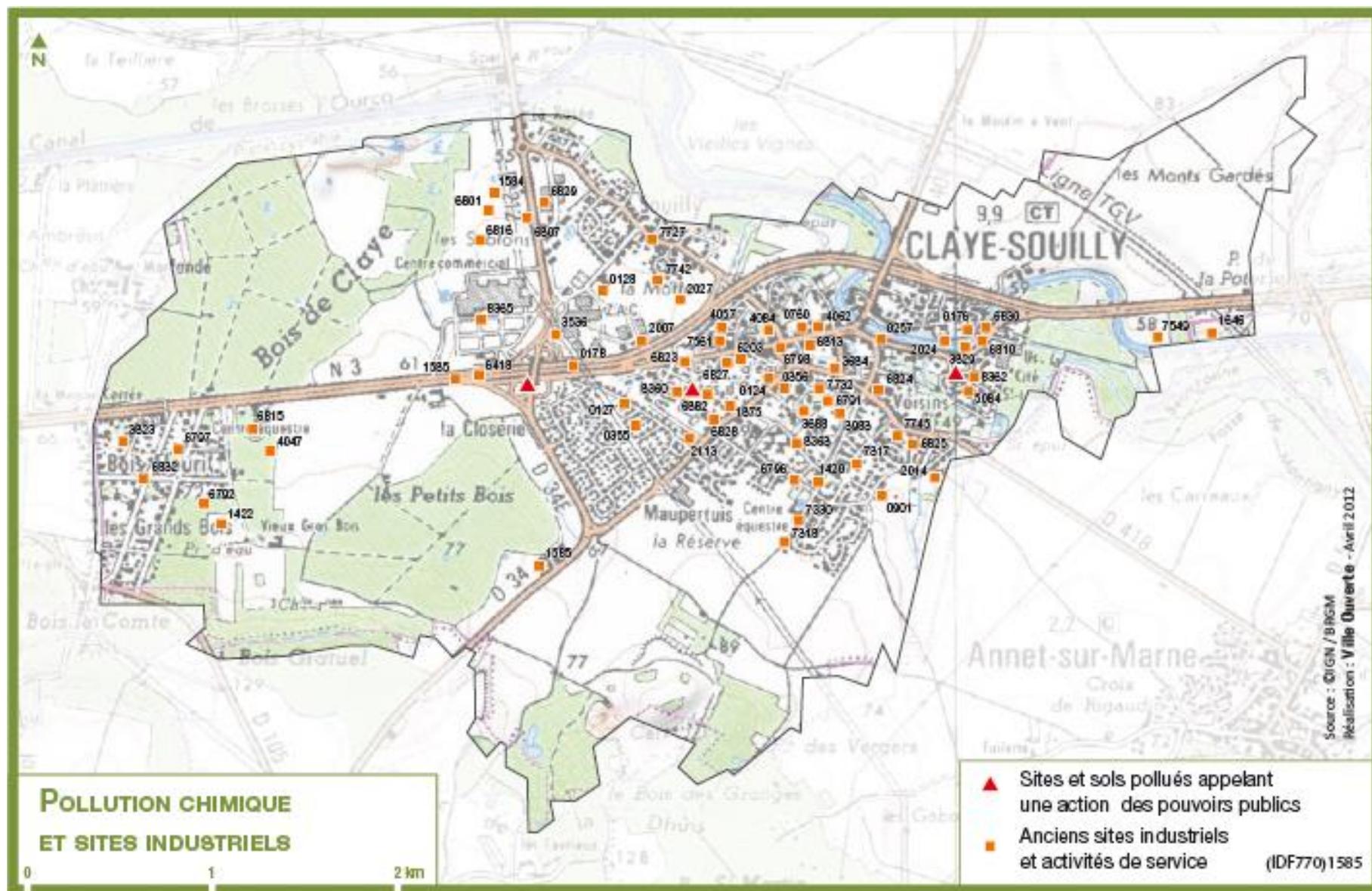
- La société Sermatech -ZI souilly
- Les établissements Gilles VANNIER (rue de Paris)
- Le site de l'ancienne société WABCO France, équipementier automobile

Il s'agit d'anciens sites industriels, susceptibles d'être pollués.

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes.

Excepté Wabco, les deux sites sont aujourd'hui à usage d'habitat et de commerce. Tout changement d'usage d'un ancien site industriel doit s'accompagner d'une recherche d'éventuelles pollutions afin d'évaluer les conséquences sur la santé.

Le site de la société Wabco nécessitera une vigilance particulière lors de l'évolution de son usage.



6 RISQUES ET NUISANCES

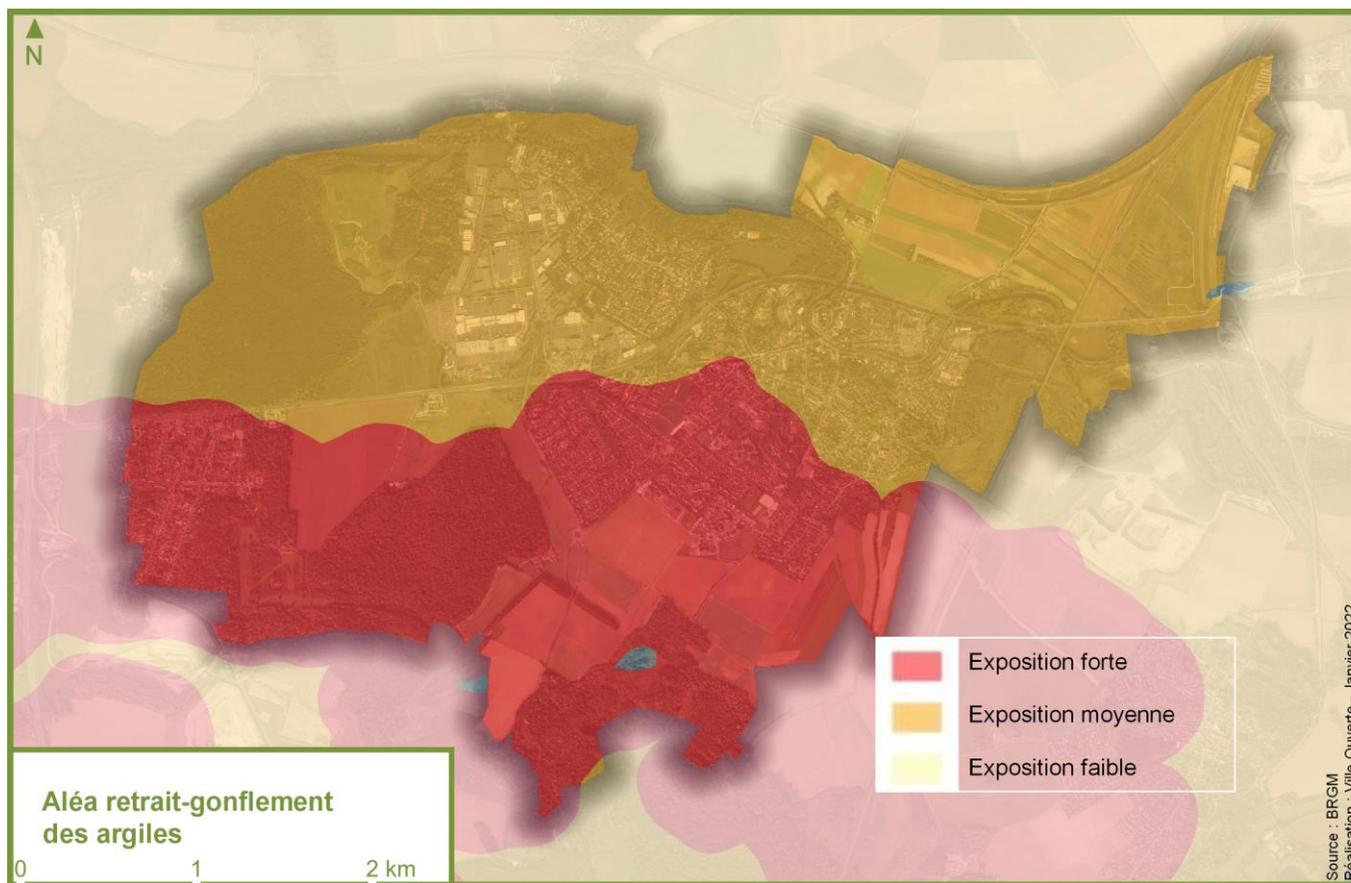
6.1 Risques naturels

Claye-Souilly est répertoriée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés à l'inondation, à la présence d'argiles et aux cavités souterraines. L'élaboration d'un PPR a été prescrite, sans que les services de l'Etat n'aient, à ce jour, jugé utile de mettre en œuvre ce dispositif pour Claye-Souilly.

6.1.1 Les risques de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

La commune est concernée par les risques de mouvements de terrain liés à l'existence d'argiles sur son territoire.

Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume.



6.1.2 Les risques liés aux inondations

La commune est soumise à des risques d'inondation liés au débordement de la Beuvronne, et également aux coulées de boues originaires des plateaux agricoles du sud et sud-ouest du territoire

Des mesures appropriées devront être prises en compte dans les zones concernées pour préserver la population soumise à ces aléas majeurs, tout en maîtrisant l'écoulement des eaux et en limitant l'expansion des crues.

La cartographie de la DRIEE (base de données Carmen 2012) ne recense pas les plus hautes eaux connues à l'échelle des cours d'eau du territoire communal. La commune n'est d'ailleurs pas concernée par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) avec les prescriptions constructives qui y sont attachées.

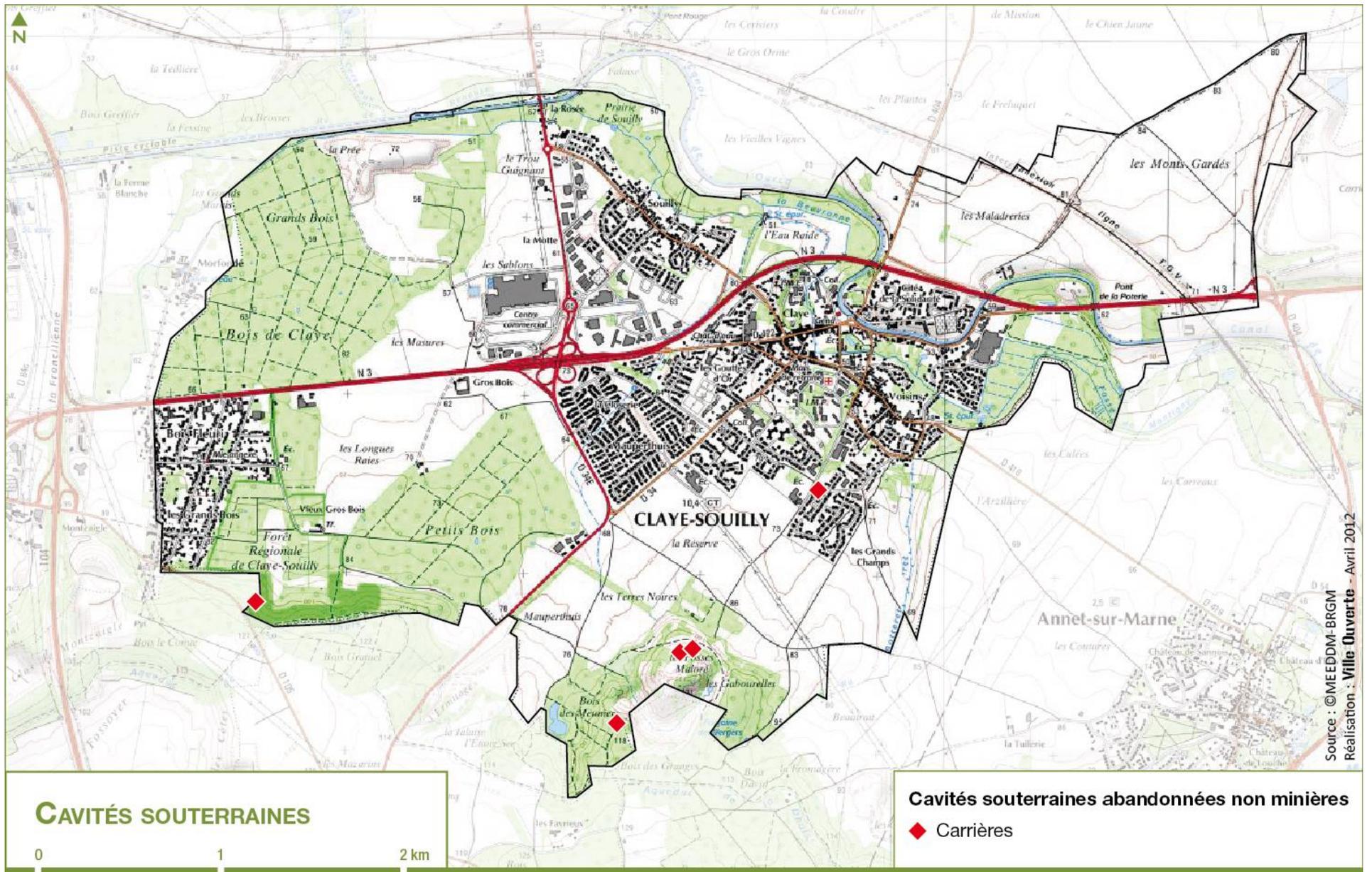
6.1.3 Les risques liés aux anciennes carrières abandonnées

La commune de Claye-Souilly est connue pour avoir fait l'objet au XIX^{ème} siècle et jusque dans les années 1960 d'exploitations de gypse et de glaise.

La commune est donc soumise à des risques liés à la présence de carrières souterraines abandonnées susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

Celles-ci présentent des risques naturels prévisibles pour les personnes.

Ainsi, selon la loi du 31 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, des cartes délimitant les sites où sont situés des cavités souterraines ou marnières doivent être élaborées par les communes.



6.2 Schéma départemental des carrières

Le schéma départemental des carrières permet de situer les enjeux et les contraintes associés aux projets de carrière.

Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières.

Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites. Le schéma départemental des carrières préconise de préserver l'accès aux gisements des ressources en matériaux naturels, présents sur le territoire.

L'identification de ces gisements dans des documents graphiques permet d'assurer leur protection et une préservation de leur éventuelle exploitation future.

6.3 Risques technologiques

6.3.1 Les installations industrielles

La commune de Claye-Souilly accueille 21 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et 3 installations rejetant des polluants.

Aucune d'entre elle n'est soumise à un Plan de prévention des risques technologiques d'installations industrielles, ni n'est classée au titre de la directive SEVESO. Cependant, cinq établissements sont soumis à autorisation :

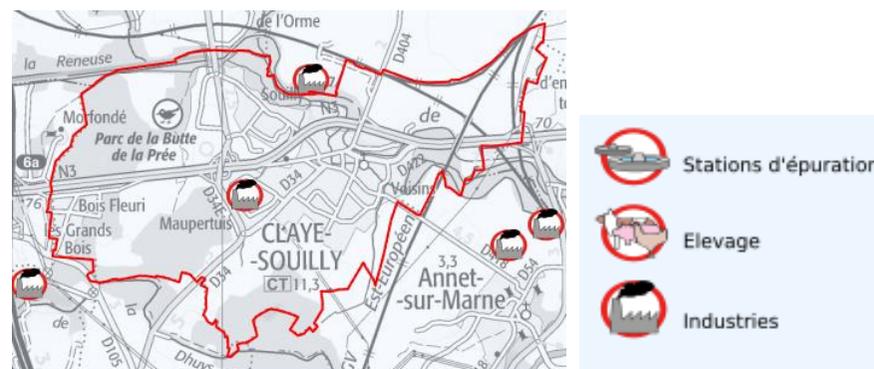
- Brunet
- Carrefour
- Décapeinture
- REP (carrière)
- Fécomme-Quebecor SA (en cours de procédure de cessation définitive d'activité)

Il s'agit en particulier des anciens sites industriels situés dans des zones aujourd'hui destinées à l'urbanisation. D'une manière générale, les zones urbanisables doivent respecter un éloignement suffisant des installations à risques ou présentant des nuisances.

Carte des installations industrielles classées (source : Géorisque)



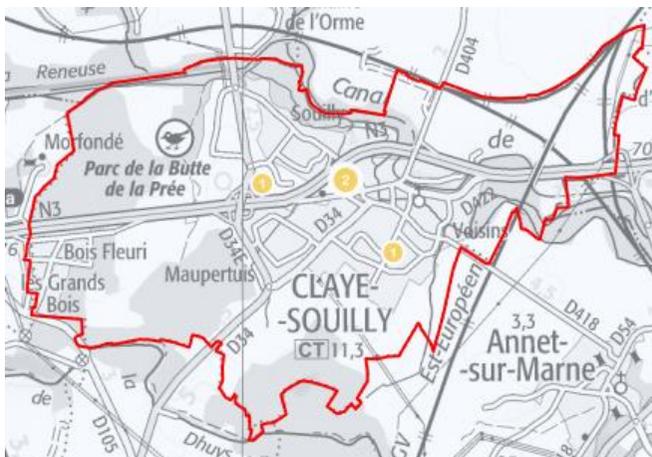
Carte des installations industrielles rejetant des polluants (source : Géorisque)



6.3.2 Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

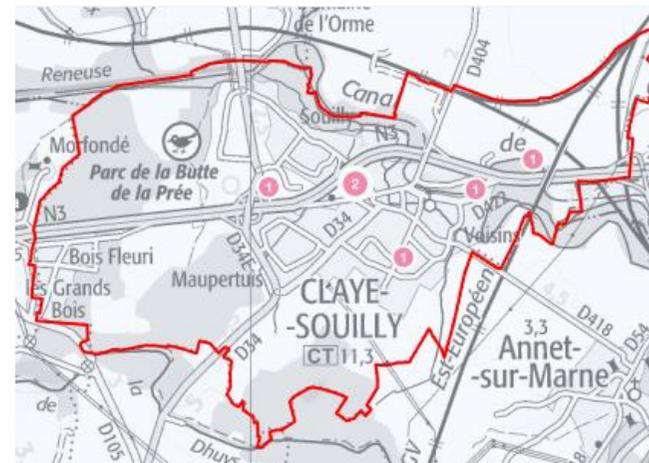
Carte des secteurs d'informations des sols (Source : Géorisque)

Sur cette carte sont indiqués les Secteurs d'information sur les sols (SIS) publiés par l'Etat. La carte représente les SIS de votre commune. Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.



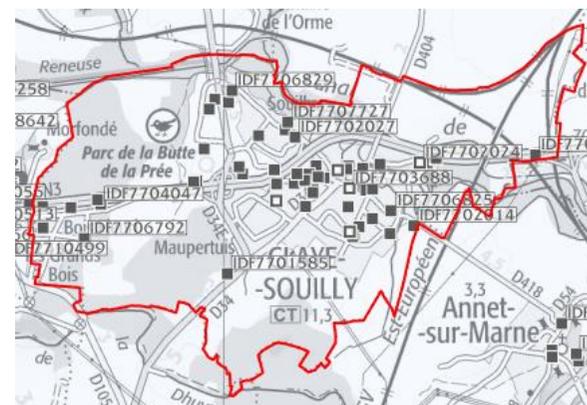
Carte des informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (es-BASOL) (Source : Géorisque)

Sur cette carte sont indiqués les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL). La carte représente les implantations de votre commune.



Carte des anciens sites industriels et activités de service (CASIAS) (Source : Géorisque)

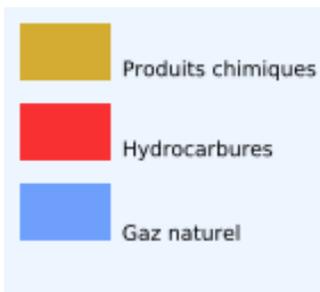
Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations de votre commune



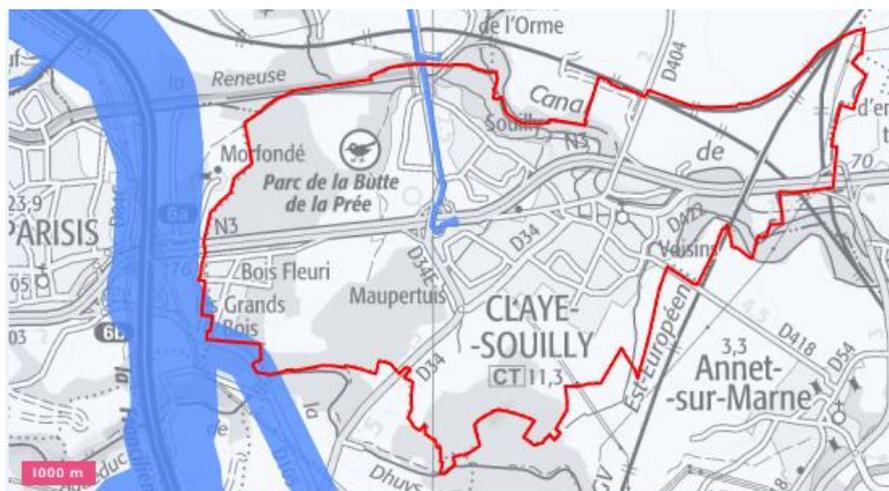
■ Sites Basias (XY du centre du site) □ Sites Basias (XY de l'adresse du site)

6.3.3 Les infrastructures de matière dangereuse

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement. La carte représente les implantations présentes dans votre commune. La commune de Claye-Souilly comprend plusieurs canalisations transportant du Gaz naturel.



Carte des canalisations de matières dangereuses (source : Géorisque)



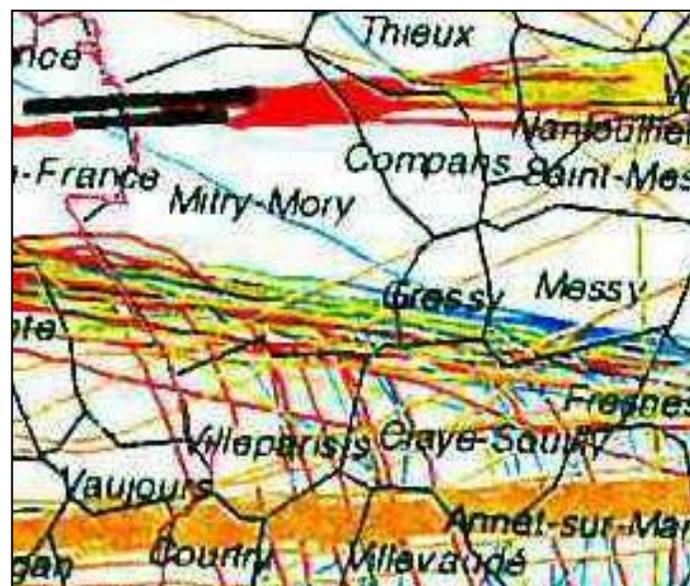
6.4 Nuisances

6.4.1 Trafic aérien

Le territoire de Claye-Souilly se situe hors du périmètre du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) actuellement en application pour l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

La commune n'est pas concernée par son projet de révision. Il en est de même pour son plan de gêne sonore (PGS).

Survols du territoire de Claye-Souilly liés à Roissy-Le Bourget (source DGAC)



La carte de survol établie par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) montre que la commune est occasionnellement survolée à des altitudes pouvant être inférieure à 1000 mètres (illustration ci-contre).

Claye-Souilly n'est pas non plus concernée par le PEB de l'aérodrome de Chelles-Le-Pin situé à 7 km de la commune.

6.4.2 Trafic routier

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre a pour conséquence d'imposer le renforcement des isolations phoniques pour certaines constructions réalisées dans les secteurs désignés comme étant affectés par le bruit. Cela concerne notamment les logements à proximité de ces axes

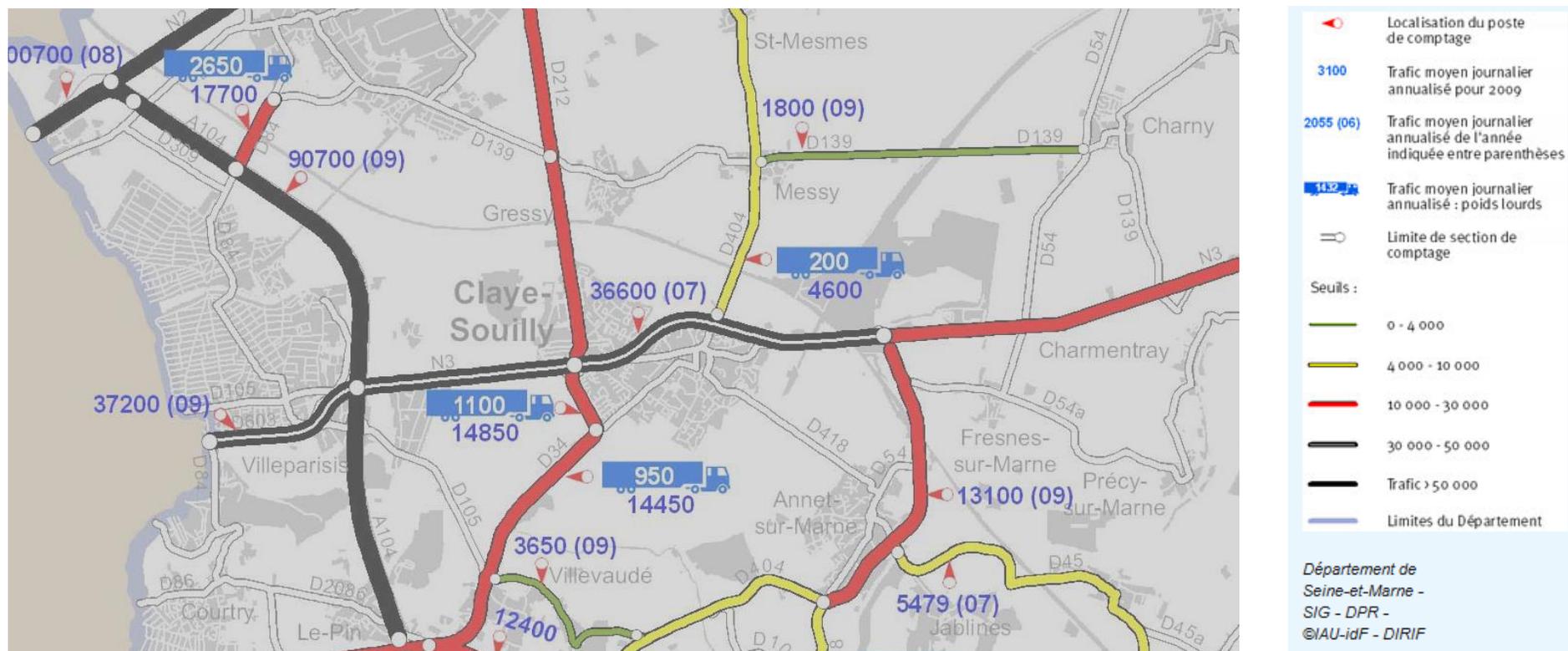
Les voies concernées par cet arrêté sont :

- Les routes départementales : RD 34 et RD 212
- La route nationale RN3

En 2009. Concernant le trafic routier, la D.D.T. de Seine-et-Marne a effectué les comptages routiers suivants :

- RN3 : 36 600 véhicules /jour dans les deux sens (moyenne annuelle)
- RD212 : entre 10 000 et 30 000 véhicules/jour dans les deux sens (moyenne annuelle)
- RD34E : de l'ordre de 14 850 véhicules /jour dans les deux sens (moyenne annuelle)

Etat du trafic routier de Claye-Souilly (source Département de Seine-et-Marne)

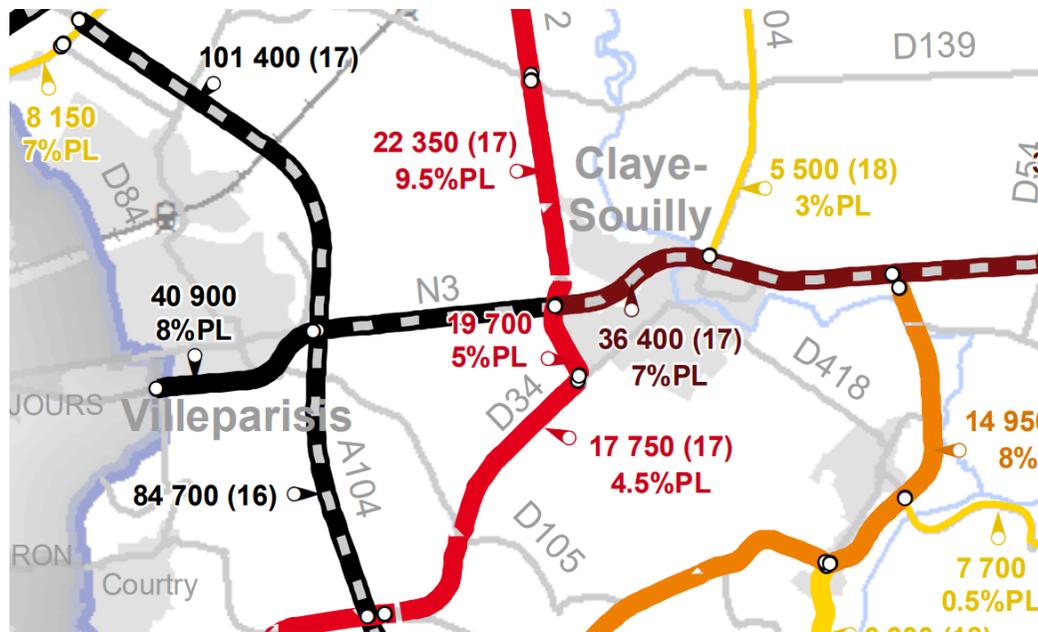


En 2019. Concernant le trafic routier, la D.D.T. de Seine-et-Marne a effectué les comptages routiers suivants :

- RN3 : 36 400 véhicules /jour dans les deux sens (moyenne annuelle)
- RD212 : plus de 20 000 véhicules/jour dans les deux sens (moyenne annuelle)
- RD34E : de l'ordre de 19 700 véhicules /jour dans les deux sens (moyenne annuelle)

L'utilisation de la route départementale 34E a donc fortement augmenté en 10 ans alors que le flux de la RN3 et RD212 sont quasi-identiques.

Etat du trafic routier de Claye-Souilly (source Département de Seine-et-Marne)



- ◀ ; ◦ Localisation des postes de comptage ; limite des barreaux
- 2 050 (15) Trafic moyen journalier annuel (TMJA) tous véhicules pour 2019 ; de l'année entre parenthèses si comptage antérieur à 2019
- 8.5% PL Pourcentage de poids-lourds du TMJA

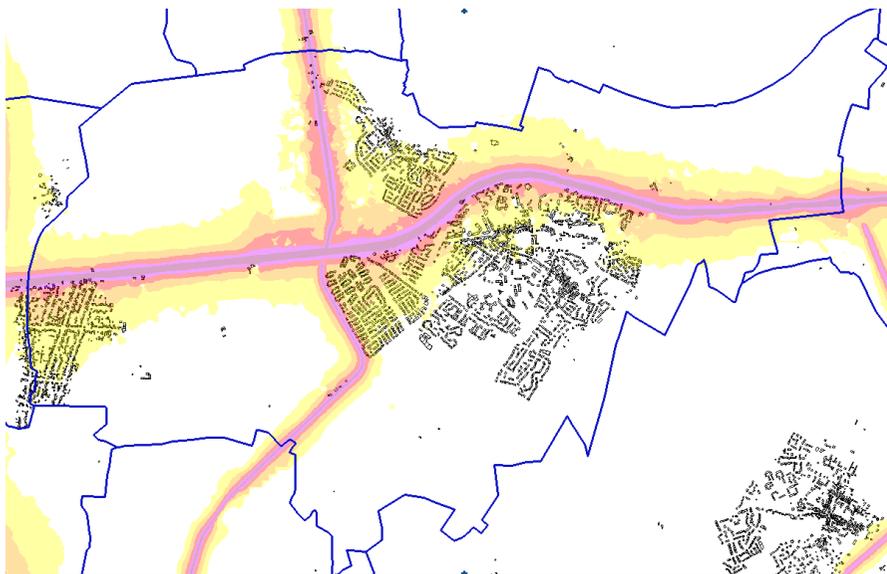
Seuils TMJA tous véhicules, 2 sens confondus :

	Réseau magistral	Réseau structurant	Réseau secondaire
Trafic > 40 001	116 km	4 km	
25 001 - 40 000	64 km	16 km	
15 001 - 25 000	97 km	148 km	12 km
10 001 - 15 000	27 km	156 km	24 km
5 001 - 10 000	20 km	351 km	116 km
Trafic < 5 000		330 km	292 km
			2 798 km (Barreaux non-comptés)

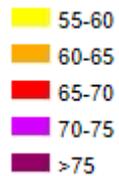
6.4.3 Les nuisances sonores liées aux infrastructures routières

Ces cartes présentent les nuisances sonores causées par les infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an.

Carte de Bruit Stratégique 3eme échéance des grandes infrastructures routières de Type A - Indicateur Lden (24h) (Source : site de la DDT)



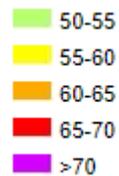
Courbes isophones à partie de 55 dB(A) en Lden



Carte de Bruit Stratégique 3eme échéance des grandes infrastructures routières de Type A - Indicateur Ln (nuit) (Source : site de la DDT)



Courbes isophones à partie de 50 dB(A) en Lden



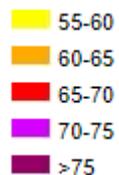
6.4.4 Les nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires

Ces cartes présentent les nuisances sonores causées par les infrastructures ferroviaires avec un trafic annuel supérieur à 30 000 passages de trains.

Carte de Bruit Stratégique 3eme échéance des grandes infrastructures ferroviaires Type A - Indicateur Lden (24h) (Source : site de la DDT)



Courbes isophones à partir de 55 dB(A) en Lden



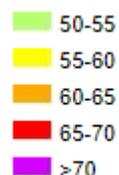
Il s'agit de la Ligne Grande Vitesse reliant les gares de Paris-Est et de de Strasbourg.

Selon le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau ferroviaire de la Seine et Marne, aucune personnes, ni d'établissement de santé et d'enseignement, ne sont exposés au bruit et impactés par ses dépassements.

Carte de Bruit Stratégique 3eme échéance des grandes infrastructures ferroviaires Type A - Indicateur Ln (nuit) (Source : site de la DDT)



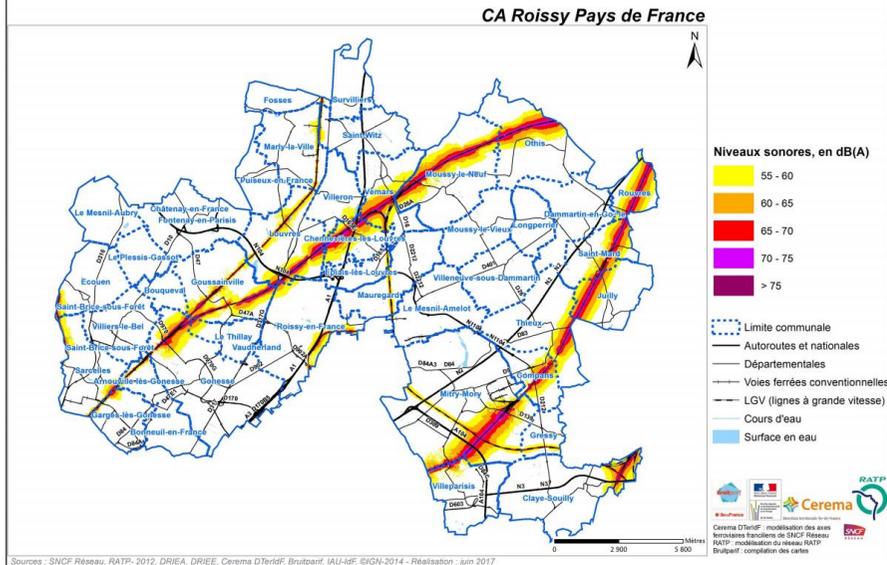
Courbes isophones à partir de 50 dB(A) en Lden



Les cartes de bruits réalisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France mettent également en avant les nuisances sonores causées par la Ligne à Grande Vitesse qui rejoint Marne-La-Vallée-Chessy et l'Aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

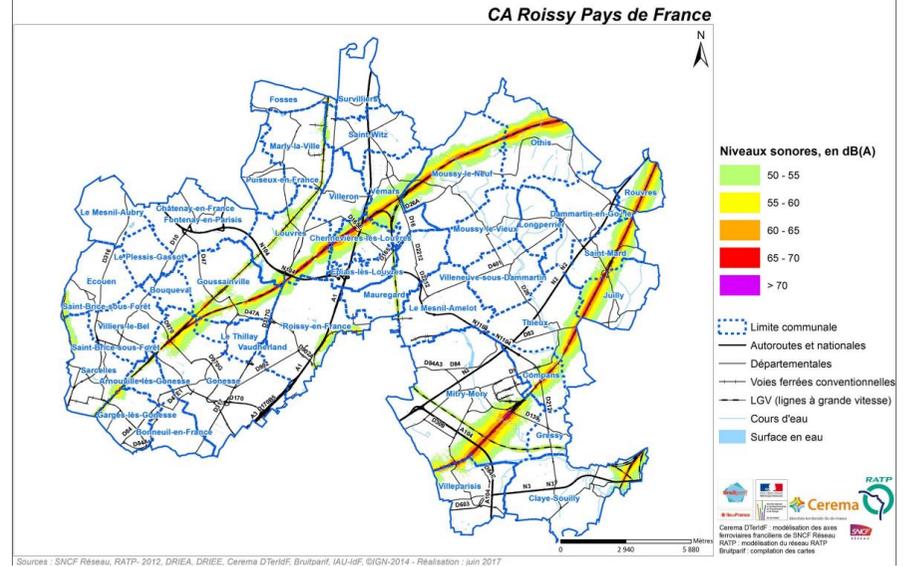
Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)



7 RESEAUX

7.1 Eau potable

Le service eau et assainissement de Roissy Pays de France gère la compétence assainissement (collecte, transport et le traitement des effluents) sur le territoire sur la commune. L'exploitation du réseau a été confiée à la société Veolia.

Claye-Souilly fait partie des 29 communes alimentées par l'usine régionale de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne. Les eaux produites sont prélevées dans la Marne puis traitées avant d'être distribuées à plus de 210 000 usagers. L'usine de production, gérée par le SIAEP de la région de Tremblay-en-France, a une capacité de 130 000 m³ par jour.

Le bilan des analyses réalisées en 2019 indique que la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites et aux références de qualité.

7.2 Traitement et valorisation des déchets

La collecte des déchets est assurée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France qui adhère au SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles). Le SIGIDURS exerce les compétences collecte, traitement et valorisation des déchets pour les 42 communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et 17 communes du Nord-Ouest de la Seine-et-Marne.

Le SIGIDURS comprend un centre de tri et un centre de valorisation énergétique situés à Sarcelles, un réseau de 8 déchetteries.

Il n'existe pas de déchetterie sur la commune de Claye-Souilly. La plus proche est celle de Mitry-Mory. Le dépôt de déchets y est gratuit pour les Clayois si les quantités sont inférieures à 4 m³. Peuvent être déposés les produits, tels que les gravats, les appareils de production d'eau chaude, les objets métalliques, les déchets verts, et les déchets ménagers

spéciaux (peintures, solvants, mastics, batteries, amiante et produits radioactifs).

Un site d'enfouissement technique (classe 2 : ordures ménagères et industrielle), situé sur le territoire communal à l'Est, accueillent des déchets considérés comme non dangereux (ordures ménagères résiduelles, encombrants non valorisés, refus de tri des collectes sélectives ou de compostage).

La plus importante décharge de déchets ultimes (classe 1 : déchets dangereux) de France, gérée par Veolia est présente sur le territoire communal.

7.3 Assainissement

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France dont est membre la commune de Claye-Souilly est le gestionnaire de ses réseaux d'eaux usées. Elle dispose d'un schéma d'assainissement depuis 1994 précisant les travaux nécessaires pour une mise en conformité. L'exploitation du réseau et des ouvrages d'assainissement a été confiée à la société Veolia.

Deux stations d'épuration sur le territoire communal et une hors commune, assurent l'épuration des eaux usées domestiques communales :

- la station de Souilly avec une capacité de 5200 équivalents habitants, desservant Souilly et le pôle commercial
- la station de Claye, desservant le reste de la ville
- la station intercommunale de Villeparisis épurant les eaux provenant du secteur du Bois Fleuri.

La rénovation des stations d'épuration de la commune ont permis d'augmenter leur capacité de production. Elles assurent ainsi aujourd'hui une épuration correcte des eaux de l'ensemble du territoire et répondent

largement aux besoins de la population. Les réseaux d'assainissement de certains secteurs nécessitent cependant encore un certain nombre de travaux (une vingtaine de secteurs ont été identifiés pour faire l'objet de mise en conformité etc).

7.4 Accessibilité numérique

Le département de la Seine-et-Marne a adopté en décembre 2010 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Celui-ci traduit l'engagement de la commune dans la réduction de la fracture numérique engagé depuis 2004 à travers notamment le déploiement d'un réseau de fibre optique.

Les principales caractéristiques du SDTAN :

Cohérence

Le schéma veille à respecter la cohérence des réseaux d'initiative publique. A ce titre, une attention toute particulière a été portée à l'actuelle délégation de service public soutenue par le Département et mise en œuvre par Sem@for77. Ainsi, le schéma est cohérent avec le réseau actuellement déployé, mais il s'appuie également sur ce réseau : il le fera évoluer pour qu'il puisse supporter le futur projet FTTH (« fiber to the home - fibre jusqu'à chez l'habitant ») et de montée en débit.

Solidarité

Le schéma a été conçu sur la base du principe de l'aménagement du territoire équilibré et solidaire. Pour le Département, la mutation vers le très haut débit revêt des intérêts hautement stratégiques en matière de développement territorial. Cette mutation doit se faire dans les meilleurs délais, pour l'ensemble des habitants, entreprises et services publics du territoire, dans des conditions économiques acceptables afin que tous puissent en bénéficier.

Concurrence

Le Conseil général est convaincu, tant par sa propre expérience que par celles d'autres collectivités, que seule la concurrence entre les services peut s'avérer efficace, à condition qu'elle puisse s'appuyer sur la mise à disposition d'un réseau neutre et mutualisé. La mainmise sur l'infrastructure de quelques opérateurs privés dominants représente un frein au développement et à la diffusion des services.

Déploiement

Le Département souhaite une coopération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser le déploiement d'une infrastructure publique sur 100% de son territoire, à l'exclusion toutefois des communes de Champs-sur-Marne et du Mée-sur-Seine, pour lesquelles la réglementation nationale prévoit un déploiement par les opérateurs privés, interdisant de ce fait l'intervention publique.

Phasage

Le schéma propose un phasage (un calendrier) pour le déploiement du FTTH sur l'ensemble du territoire, phasage qui comprend également des investissements d'attente comme, par exemple, l'amélioration du débit ADSL. L'objectif principal est de garantir à l'ensemble des Seine-et-Marnais un réseau de débit de 10 Mégabits pour tous dans 10 ans, dont 75% par déploiement de la fibre optique. Le reste de la population sera fibré d'ici 20 ans environ. Cette proposition devra être confrontée avec les acteurs locaux durant la prochaine phase de concertation, ainsi qu'avec les volontés manifestes de certains territoires d'investir dans ces infrastructures.

Financement

Le coût du projet global est évalué à 550 millions d'euros, dont 310 millions d'euros devraient être pris en charge par la puissance publique (Etat, Région, Département, intercommunalités), 225 millions d'euros par les opérateurs privés. Le coût de la première phase à 10 ans est de 262 millions d'euros, dont 170 millions d'euros pris en charge par la puissance publique et 140 millions d'euros par les opérateurs privés.

Concertation

Le schéma sert de base à la poursuite de discussions avec les acteurs locaux, principalement à l'échelle des EPCI, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer à sa réalisation (État, Région...). En effet, le Département ne saurait à lui seul prendre en charge le coût de sa réalisation. La poursuite de la concertation doit donc permettre :

- une validation des choix techniques proposés ;
- la mobilisation de tous les acteurs autour d'un scénario et d'un phasage de réalisation cohérents avec les moyens mobilisables;
- la mise au point concertée d'une solution de portage du projet impliquant tous les partenaires, par exemple au travers de la création, à l'échelle départementale, d'un syndicat mixte dédié, regroupant tous les partenaires concernés : Département, Région (qui a donné son accord de principe pour y participer), EPCI...

7.5 Réseau électrique

